

**Côte d'Ivoire — Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté
Rapport d'avancement annuel**

Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont préparés par le pays membre en consultation étroite avec les parties prenantes et les partenaires au développement, y compris les services de la Banque mondiale et du FMI. Mis à jour tous les trois ans à partir de rapports annuels de mise en œuvre, ils font état des mesures économiques, structurelles et sociales que les pays entendent appliquer pour soutenir la croissance et la lutte contre la pauvreté, ainsi que des besoins de financement extérieur et des principales sources de financement y afférents. Ce document sur la Côte d'Ivoire, daté février 2012, est affiché sur le site Internet du FMI, en accord avec le pays membre, à titre de service offert aux utilisateurs de ce site.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leur commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix: \$18.00 la copie

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

Sommaire

RESUME EXECUTIF.....	9
CHAPITRE I : CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DE LA SRP.....	9
INTRODUCTION	24
PARTIE I : CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DE LA SRP	26
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT SOCIOPOLITIQUE ET ECONOMIQUE.....	27
CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE.....	27
CHAPITRE 2 : FINANCEMENT DE LA SRP.....	34
PARTIE II: ETAT D’AVANCEMENT VERS LA REALISATION DES IMPACTS.....	47
CHAPITRE 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE....	48
CONSOLIDATION DE LA PAIX ET COHESION SOCIALE	48
RESTAURATION DE L’AUTORITE DE L’ETAT ET SECURISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS	51
SECURITE.....	52
GOVERNANCE JUDICIAIRE	55
GOVERNANCE ADMINISTRATIVE	56
DECENTRALISATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	58
CHAPITRE 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D’IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT	61
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE.....	61
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	67
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT.....	71
MINES, ENERGIE ET HYDROCARBURES	77
EMPLOI	83
TECHNOLOGIE DE L’INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	86
CHAPITRE 3 : AMELIORATION DU BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS	89
EDUCATION.....	89
RECHERCHE SCIENTIFIQUE	94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	94

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	96
SANTE	98
VIH SIDA.....	103
NUTRITION.....	105
PROMOTION DE L'EGALITE DU GENRE	106
EAU POTABLE	110
ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE.....	114
ASSAINISSEMENT	119
PROTECTION SOCIALE.....	122
PROTECTION CIVILE	126
SPORTS ET LOISIRS	128
CULTURE	129
TOURISME ET ARTISANAT.....	130
COMMERCE INTERIEUR	132
POPULATION.....	133
CHAPITRE 4 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA SCENE REGIONALE ET MONDIALE	135
COOPERATION INTERNATIONALE ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE	135
CHAPITRE 5 : LECONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP	138
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	142

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du PIB par secteur d'activité par secteur d'activités en 2010

Tableau 2 : Dépenses relatives à la SRP sur la période 2009-2011 par secteur

Tableau 3 : Présentation des données économiques de la filière coton de 2008 à 2010 en Côte d'Ivoire

Tableau 4 : Evolution des taux de réussite aux examens

Tableau 5 : Actions en faveur de la lutte contre les VBG en 2011

Tableau 6 : Nombre de personnes prises en charge au centre PAVVIOS

Tableau 7 : Répartition géographique des infrastructures d'hydrauliques réalisées ou réhabilitées sur la période 2009-2011

Tableau 8 : Interventions de l'ONPC sur la période 2009-2011

Tableau 9 : Présentation des actions réalisées en 2009 dans le secteur de la culture

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des taux de réussite aux examens de 2008 à 2011

Graphique 2: Evolution des taux de couverture vaccinale

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAP	Atelier d'Application et de Production
ABN	Autorité du Bassin du Niger
AFD	Agence Française de Développement
AGEFOP	Agence Nationale de Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'emploi
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANASUR	Agence Nationale de la Salubrité Urbaine
ANAVICI	Association Nouvelle des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
ANRSN	Autorité Nationale de protection et de Sureté Nucléaire
APBDH	Approche de Planification Basée sur les Droits Humains
APE	Accord de Partenariat Economique
APO	Accord Politique de Ouagadougou
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
ATCI	Agence des Télécommunications de Cote d'Ivoire
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCI	Centre de Commandement Intégré
CDMH	Compte de Mobilisation de l'Habitat
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDV	Centre de Dépistage Volontaire
CDVR	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGFCC	Comité de Gestion de la Filière Café Cacao
CGFR	Comité de Gestion Foncière Rurale
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution
CI-PAST	Programme d'Ajustement et d'Investissement du secteur des transports en Côte d'Ivoire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNPRA	Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNTIG	Centre National de Télédétection et d'Information Géographique
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
CPC	Cadre Permanent de Concertation
CSC	Centre de Service Civique

CTAIL	Cellules Techniques d'Appui aux initiatives Locales
CVGFR	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
DESAC	Direction de l'Extra Scolaire et de l'Animation Coopérative
DGAMP	Direction Générale des Affaires Portuaires et Maritimes
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGDI	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel
DGTTC	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOSAP	Programme de lutte contre la prolifération des armes légères dans l'espace CEDEAO
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
ESATIC	Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication
ESPC	Etablissement Sanitaire de Premier Contact
ETFP	Centre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
FAA	Fonds d'Appui à l'Alphabétisation
FAPA	Fonds d'Appui et de Promotion de l'Artisanat
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
FDEU	Fonds de Développement de l'Hévéaculture villageoise
FDPCC	Fonds de Développement des Producteurs de Café et de Cacao
FDFP	Fonds de Développement et de Formation Professionnelle
FENACOVICI	Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier de CI
FENACOPAHCI	Fédération des coopératives des producteurs de palmier à huile
FER	Fonds d'Entretien Routier
FGCCC	Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
FNE	Fonds National de l'Eau
FNEC	Fonds National de l'Ecole
FNAD	Fonds National de l'Assainissement et du Drainage
FNS	Fonds National de la Solidarité
FRAR	Fonds Régional d'Aménagement Rural
FRCI	Force Républicaine de Côte d'Ivoire
FSU	Formation Sanitaire Urbain
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
GIE	Groupements d'Intérêts Economiques
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
HV	Hydraulique Villageoise
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INPHB	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny
IPNETP	Institut Pédagogique National d'Enseignement Technique et Professionnel
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ISAPT	Institut Supérieur Africaine des Postes et Télécommunications

JNCD	Journée Nationale de Conseil et de Dépistage
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
LCCI	La compagnie cotonnière de Cote d'Ivoire
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MPTIC	Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication
MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
OEV	Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du SIDA
OIM	Office International des Migrations
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PACIR	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
PADER	Projet d'Appui au Développement Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPC	Programme d'Assistance Post Crise
PAVVIOS	Centre de Prévention et d'Assistance aux victimes de violences sexuelles
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PEPMV	Petite Entreprise de Production de Matériel Végétale amélioré
PETROCI	Société Nationale des Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PINR	Pêche Illicite Non Réglementée
PIP	Programme d'Investissements Publics
PIP/CS	Programme Intégré de Pérennisation des cantines scolaires
PNASA	Projet National d'Appui aux Services Agricoles
PNDDR	Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
PN-DDR/RRR	Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et de Reconstruction, Réhabilitation et Réinstallation
PNDEF	Plan National de Développement de l'Education et de la Formation
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNEEG	Politique Nationale de l'Egalité des Chances, l'Equité et du Genre
PNGTER	Projet National de Gestion de Terroirs et d'Equipement Rural
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNLUB	Programme National de Lutte contre l'Ulcère de Buruli
PNPEC	Programme National de Prise en Charge des Personnes vivant avec le VIH/SIDA
PNR	Programme National Riz
PNRA	Programme National de Redéploiement de l'Administration
PNRRC	Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire
PNSAN	Programme National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPMS	Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers de la Région des Savanes
PRIMAC	Programme d'Information sur les Marchés du Café et du Cacao
PRODESAF	Programme de Développement des Systèmes Agricoles et Forestiers
PRODIGE	Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois
PSCN	Programme de Service Civique National
PSRA	Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture moderne
PTF	Partenaires Techniques Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PUIUR	Programme d'Urgence des Infrastructures Urbaines
PURE	Programme d'Urgence de Réhabilitation du secteur de l'Electricité
RASALAO-CI	Réseaux d'Actions de Lutte contre les armes légères en Afrique de l'ouest
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système de l'Education Nationale
RIFA	Réseau Interrégional pour la formation technique et professionnelle adaptée à l'Artisanat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SAA	Service Autonome de l'Alphabétisation
SAEPP	Société Africaine d'Entreposage de Produit Pétrolier
SATMACI	Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire
SIAN	Séminaire d'Intensification des Activités de Nutrition
SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SICTA	Société Ivoirienne de Contrôle Technique des Automobile
SIF	Système Informatisé de Gestion Foncière Rurale
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SIVOMAR	Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes
SMB	Société Multinationale des Bitumes
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique
SNU	Système des Nations Unies
SODASE	Société de Développement de l'Autoroute du Sud-est
SOGEFIHA	Société de Gestion Financière de l'Habitat
SONATT	Société Nationale des Transports Terrestres
SONU	Soins Obstétricaux Néonatales d'Urgences
SOTRA	Société de transport Abidjanais
STABEX	Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre
UACI	Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
UFP	Unités de Formation de Proximité
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNGASS	Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre
VITIB	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie

RESUME EXECUTIF

1. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté s'est opérée dans un environnement de sortie de crise. L'exposé ci-dessous résume le Rapport de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2009-2011.

CHAPITRE I : CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DE LA SRP

Contexte socio politique

2. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de l'Etat de Côte d'Ivoire, élaboré avec la participation de la population dans toutes ses composantes, a été adopté en Conseil des Ministres le 26 mars 2009 puis approuvé par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale respectivement les 27 et 30 mars 2009. A cette date, le pays a obtenu le point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE).

3. La mise en œuvre de ce document sur la période 2009-2011 s'est déroulée dans un environnement sociopolitique dominé par le processus de pacification du pays, suite à la crise militaro-politique de 2002. Ce processus a été interrompu par la crise postélectorale survenue en 2010, et qui a eu pour conséquences la dégradation de la situation sécuritaire, une fracture sociale préoccupante, de nombreuses pertes en vies humaines, un déplacement massif des populations, le ralentissement des activités économiques, la destruction des de plusieurs infrastructures sociales et d'une bonne partie du potentiel de production.

4. Depuis la fin de crise en avril 2011, la Côte d'Ivoire enregistre une reprise progressive de la vie économique et de la cohésion sociale caractérisée par la réouverture des banques, des écoles et des centres de santé, des commerces, des entreprises industrielles, de l'administration sur toute l'étendue du territoire et une amélioration de l'environnement sécuritaire. Cette situation a permis l'organisation en décembre 2011 d'élections législatives jugées libres et transparentes par la Communauté internationale, dans un climat apaisé.

Environnement économique

5. L'engagement principal pris sur la période 2009-2013, en matière économique, porte sur le soutien de la croissance par un redressement économique, avec un taux de croissance de l'ordre de 5,8% en moyenne et spécifiquement de 3,9% pour l'année 2009 contre 2,9% en 2008.

6. Le pays s'est engagé en outre à prendre des dispositions pour se conformer au respect de tous les critères de convergence de l'UEMOA et réussir la mise en œuvre de l'ensemble des réformes prévues dans le programme économique et financier conclu avec le FMI et les partenaires techniques et financiers.

Réalisations concrètes

7. En 2009, l'économie ivoirienne a tiré avantage de l'amélioration relative de l'environnement sociopolitique, économique et financier. Cette situation a permis au Gouvernement : (i) de conclure un programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC, ex FRPC) en mars 2009, assorti de l'atteinte du point de décision de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE); (ii) de bénéficier d'appuis financiers extérieurs contribuant à l'apurement substantiel des arriérés de paiement intérieurs et (iii) d'obtenir une restructuration de la dette vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris.
8. Les réformes engagées sur la période 2009-2011 comprennent des mesures préalables structurelles et sectorielles. L'ensemble des mesures préalables a été exécuté. Elles portaient sur (i) l'élimination des arriérés envers les institutions multilatérales, (ii) la production mensuelle de la situation de trésorerie, (iii) la publication de la stratégie de l'Etat en matière de négociation pour la restructuration de la dette extérieure, (iv) la réduction du Droit Unique de Sortie (DUS) de 220 à 210 F CFA/kg et du droit d'enregistrement de 10 à 5% du prix CAF, et (v) la fourniture des rapports provisoires d'audit de la dette de PFO et des contrats issus des cinq conventions de grands travaux d'investissements publics.
9. Les mesures structurelles ont été principalement orientées vers l'amélioration du recouvrement des recettes et la rationalisation des dépenses. Ainsi, en matière de collecte des ressources, les dispositions prises ont concerné (i) la suspension des exonérations sur le riz importé, (ii) l'élimination des paiements des recettes fiscales par avance, (iii) l'achèvement de l'inventaire des recettes de service, (iv) la mise en œuvre du module informatique de transit du Système Informatique de Dédouanement Automatique des Marchandises (SIDAM) entre le Port d'Abidjan et certains postes frontaliers (Noé et Takikro).
10. **La mise en œuvre des réformes structurelles** arrêtées dans le cadre du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (ex-FRPC) a été fortement perturbée par la situation sociopolitique. Néanmoins, certaines mesures ont pu être exécutées, notamment (i) l'application effective d'une taxe ad valorem d'un taux cumulé de 22% par rapport au prix CAF sur le cacao, depuis la campagne 2010-2011, (ii) l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et (iii) la poursuite de la mise en œuvre du DSRP, à travers l'exécution des dépenses pro-pauvres et l'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour les secteurs sociaux (Santé et Education-Formation).
11. L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 2009, avec (i) le début du remboursement accéléré des crédits de TVA en faveur des opérateurs privés, (ii) l'arrêt des interventions financières de l'Etat dans les banques publiques, (iii) l'adoption de la loi de règlement de l'exercice 2008 par la chambre des comptes avant la présentation du budget 2010.
12. En 2010, les efforts en matière d'apurement des arriérés intérieurs se sont poursuivis. Le Gouvernement a également mis un accent sur la gestion de la dette extérieure, avec notamment la restructuration des titres détenus par les créanciers privés du Club de Londres. Toutefois, en raison de la crise postélectorale survenue en novembre 2010,

l'exécution des opérations financières de l'Etat n'a pas été globalement conforme aux repères et critères du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods.

13. Les réformes budgétaires ont renforcé les repères structurels des finances publiques en vue d'améliorer le recouvrement des recettes internes, de réduire les déperditions dans l'utilisation des ressources et d'améliorer la traçabilité ainsi que le reporting de l'utilisation des deniers publics.
14. Au niveau du circuit de la dépense publique, les efforts ont consisté en la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et en l'amélioration de son interfaçage avec le progiciel ASTER de suivi de la comptabilité de l'Etat.
15. En outre, des actions à impact rapide visant la maîtrise des dépenses de l'Etat et l'amélioration des performances de l'administration, ont été entamées en 2009, avec notamment le recensement des effectifs de la fonction publique et l'élaboration d'un plan de réforme de l'administration publique, de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE).
16. Au niveau du secteur financier, le Gouvernement a mis en place un comité de suivi chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie tirée du plan d'actions du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF). Il a également adopté la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme ainsi qu'une ordonnance portant réglementation bancaire, intégrant la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.
17. Le début de l'année 2011 a été marqué par la crise postélectorale qui a fortement perturbé les activités économiques. Face à cette situation, le nouveau Gouvernement installé en Juin 2011 a adopté des mesures appropriées pour atténuer l'impact de la crise sur l'économie et créer les conditions de reprise de l'activité économique. Ces mesures concernaient notamment la mise en œuvre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), le rétablissement des relations avec l'ensemble partenaires au développement, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la bonne gouvernance et la poursuite des efforts pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTÉ. Dans cette dynamique, le Gouvernement a conclu en juin 2011, un programme intérimaire appuyé par la Facilité de Crédit Rapide (FCR). Ce programme vise la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement et la stabilisation du cadre macroéconomique. La mise en œuvre satisfaisante de ce programme qui visait les actions prioritaires du Gouvernement et la stabilisation du cadre macroéconomique a permis l'adoption d'un nouveau programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu en Septembre 2011 et couvrant la période 2011-2014.

Evolution de quelques agrégats macroéconomiques sur la période 2009-2011

18. En 2009, l'économie mondiale a enregistré un taux de croissance négatif (-0,5%), suite à la crise financière de 2008. En Côte d'Ivoire, l'économie a relativement bien résisté aux effets de la crise financière mondiale de 2008. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,8% en 2009, contre 2,3% en 2008, excédant pour la première fois le croît démographique (2,9%), depuis 1999.
19. En début d'année 2010, l'activité économique a bénéficié du contexte de normalisation progressive de la situation sociopolitique. Cependant, elle a été perturbée par des chocs

endogènes, principalement le délestage électrique observé sur le premier semestre de l'année, la baisse drastique de la production de pétrole brut et la crise postélectorale déclenchée en Novembre 2010. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 2,4% contre 3,8% en 2009, alors qu'il était initialement projeté à 3%. En 2011, malgré les efforts du Gouvernement de normaliser la situation socioéconomique et politique, le pays a vu son PIB se contracter par rapport à son niveau de 2010 pour se situer autour de -5% compte tenu de l'ampleur des conséquences de la crise postélectorale.

20. Dans l'ensemble, la mise en œuvre des réformes structurelles contenues dans le programme économique et financier a enregistré des résultats encourageants surtout en matière de gestion des finances publiques basée sur le PEMFAR. L'exécution des opérations financières de l'Etat a été marquée par des appuis des partenaires au développement.

Perspectives

21. Les perspectives de l'Etat, au plan économique, consistent notamment en : (i) l'amélioration de la projection macroéconomique à travers le renforcement des capacités des ressources humaines et l'utilisation d'outils adaptés; (ii) l'accroissement des ressources fiscales et non fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du recouvrement des impôts, droits et des taxes de Douane, et la lutte contre la fraude fiscale et la contribution des recettes de service au budget de l'Etat; (iii) la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes et des dépenses de fonctionnement pour privilégier les dépenses d'investissement; (iv) l'amélioration de la gestion des entreprises publiques et parapubliques; (v) l'amélioration de la gestion budgétaire à travers le renforcement du mécanisme d'élaboration du budget de l'Etat; (vi) l'amélioration de la gestion des finances publiques avec un accent particulier sur l'interconnexion entre les différents systèmes d'information, le renforcement de la transparence dans les dépenses publiques et du dispositif de gestion de la dette publique; (vii) l'amélioration du suivi du financement de l'économie par les banques et établissements financiers; (viii) l'amélioration du cadre de gestion et de développement du secteur de la microfinance; (ix) l'adoption d'un cadre consensuel d'intervention et de décaissement des Partenaires Techniques et Financiers assurée; (x) le renforcement de la promotion de l'économie ivoirienne à travers des actions dans le monde ; et (xi) le renforcement de la coopération économique et financière internationale.

22. A travers ces interventions, l'Etat entend à moyen terme réaliser une croissance forte pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, créer des emplois (en particulier pour les jeunes) et assurer la viabilité budgétaire et extérieure.

Financement de la SRP

23. Le financement de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) s'est fait en grande partie grâce aux ressources budgétaires et aux concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'Etat. Outre les recettes propres de l'Etat, les ressources budgétaires sont en partie assurées par les concours des PTF, sous forme d'appuis budgétaires et en partie par le recours au marché financier sous-régional. Les concours des PTF peuvent également être sous forme de dons-projets ou dons-programmes.

Les efforts du Gouvernement

24. Les efforts du Gouvernement ont conduit à la prise en compte d'un certain nombre d'actions prévues dans les Plans d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP dans le Budget d'investissement de l'Etat. Depuis 2010, les PAP sont utilisés pour la programmation des investissements publics et lors des conférences budgétaires.
25. Les ressources budgétaires de l'Etat sont en grande partie constituées de recettes fiscales et des recettes non fiscales auxquelles s'ajoutent les dons.
26. Sur la période 2009-2011, **les dépenses classées pro-pauvres** se sont élevées à environ 843 milliards de FCFA en 2009 (soit 7,7% du PIB), 885,2 milliards de FCFA (soit 7,8% du PIB) en 2010, et environ 840,1 milliards de FCFA en 2011 (fin septembre 2011). Au total, **plus de 2 568,3 milliards de FCFA ont été dépensés au titre des dépenses classées pro-pauvres sur la période. Le poids de ces dépenses dans les dépenses totales de l'Etat est estimé à 32% en 2009, 30% en 2010 et 27% en 2011.** Ces dépenses couvrent aussi bien les dépenses d'investissements et des dépenses ordinaires exécutées par les Ministères et autres structures techniques dont les champs d'intervention couvrent les secteurs classés pro-pauvres.
27. Sur cette même période, l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), sur la base des données budgétaires ventilées suivant les secteurs retenus dans le DSRP, s'élèvent à plus de 3 423 milliards de FCFA dont environ 2 756,9 milliards au titre des dépenses ordinaires et plus de 666,5 milliards alloués spécifiquement aux dépenses d'investissements.
28. Les dépenses ordinaires comprennent aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses relatives aux traitements salariaux. Les dépenses d'investissements sont relatives à tous les programmes et projets réalisés par l'Etat et ses démembrements sur la période 2009-2011.
29. Les analyses faites dans les paragraphes ci-après portent essentiellement sur les secteurs sociaux et certains secteurs-clé en matière de réduction de la pauvreté, tels que figurant dans le DSRP.
30. Sur l'ensemble des secteurs retenus, celui de **l'éducation (enseignement préscolaire, primaire et secondaire)** a bénéficié le plus de ressources budgétaires sur la période 2009-2011. Au total, ce secteur a bénéficié de plus de 1 138 milliards de FCFA, ce qui représente environ 33,2% de l'ensemble des dépenses relatives à la SRP.
31. Sur la période 2009-2011, le **secteur de la Santé** a bénéficié au total de 338,4 milliards de FCFA. A cette dépense s'ajoute plus de 19,1 milliards de FCFA consacrées à la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'ensemble du secteur de la santé et de la lutte contre le VIH-SIDA a bénéficié 357,5 milliards FCFA, soit environ 10,4% des dépenses totales relatives à la SRP.
32. Avec plus de 40,4 milliards en 2009, les dotations budgétaires du **secteur Agriculture** se sont passées à 38,2 milliards en 2010 puis à 34,2 milliards en 2011. Au total, sur la période 2009-2011, ce secteur a bénéficié de plus de 112,8 milliards, soit environ 3,3% des dépenses effectives relatives à la SRP.

33. Le secteur du développement des infrastructures et des services de transport a bénéficié, sur la période 2009-2011, d'environ 693,6 milliards de FCFA de financement effectif, soit environ 20,3% des ressources totales allouées à la SRP. Les dépenses dans ce secteur se sont accrues sur la période, passant de 194,7 milliards FCFA en 2009, à plus de 248 milliards en 2010 puis à 250,9 milliards pour 2011.

34. Les dépenses relatives au **secteur de l'Énergie** se sont élevées à 225,2 milliards de FCFA, soit près de 6,6% des ressources allouées à la mise en œuvre de la SRP sur la période 2009-2011. Les efforts en matière d'énergie se sont orientés beaucoup plus vers l'électrification des localités rurales et l'accroissement des capacités de production d'énergie afin de couvrir la demande nationale.

Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

35. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a également bénéficié de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'État. Une partie de ces appuis a été faite sous forme d'appuis budgétaires et font partie des dépenses budgétaires analysées plus haut. D'autres contributions des PTF se sont faites sous forme d'appuis projets, suivant les documents-cadres adoptés par le pays dans les différents secteurs et domaines d'intervention de ces partenaires.

36. Les Agences du Système des Nations Unies (ASNU), à travers l'United Nations Development Assistance Framework (UNDAF), se sont alignées dans leurs interventions sur les axes stratégiques définis dans le DSRP. Le budget global de l'UNDAF 2009-2013 est estimé à 426 491 000 USD.

37. Pour l'année 2009, les dépenses effectuées se sont élevées à 95,98 millions de USD (soit environ 48 milliards de FCFA). Ces dépenses ont financé principalement les Services sociaux de base (éducation, santé, eau et sanitaire, protection, VIH-SIDA, 59,3%), l'axe Gouvernance et Décentralisation (24,8%) et l'axe Relance économique et sécurité alimentaire (24,9%).

38. Les dépenses 2010 se sont élevées à 57,14 millions de USD (soit environ 28,6 milliards de FCFA) et se répartissent en 47,1% pour les services sociaux de base, 26% pour l'Effet Gouvernance, et 25,1% pour l'Effet Economie de l'UNDAF. L'effet Environnement représente le secteur le moins financé du SNU (1,7%).

39. Ainsi, c'est au total plus de 76,6 milliards de FCFA qui ont été dépensées en 2009 et 2010 pour le compte de la réduction de la pauvreté par les ASNU.

CHAPITRE II : RESULTATS de LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Rétablissement et Raffermissement des fondements de la République

40. Dans le cadre de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, le Gouvernement a organisé des ateliers et séminaires de formation de la société civile et des leaders communautaires à la prévention et à la gestion des conflits. Les populations ont été impliquées dans la promotion de la réconciliation nationale à travers des comités de veille et de sensibilisation et par le rappel des alliances interethniques et des parentés à plaisanterie. Pour faciliter le retour à la paix après la crise post-électorale, le Gouvernement a créé et installé une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR). Ces efforts du Gouvernement ont permis entre autres, le retour d'exilés militaires et civils ainsi que l'organisation, en décembre 2011, des élections législatives dans un climat apaisé.

41. Dans le cadre de la restauration de son autorité sur l'ensemble du territoire, l'Etat a réhabilité et rééquipé des infrastructures socio-économiques dans les zones CNO. L'acquisition de véhicules de commandement pour les Sous-préfets a permis le redéploiement de l'ensemble du corps préfectoral sur toute l'étendue du territoire national et le retour progressif des fonctionnaires et agents de l'Etat. En outre, pour la sécurisation du processus de production et de délivrance des actes administratifs, le Gouvernement met en œuvre depuis 2009, avec l'appui de Partenaires Techniques et Financiers, le Programme de Modernisation de l'Etat-Civil (MECCI).

42. En matière de renforcement du dispositif de sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a démobilisé 18 222 combattants ex-FAFN et désarmé 17 889 ex-miliciens. De plus les ex-FAFN et ex-FANCI ont été fusionnées en une armée unique dénommée les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire. En outre, une commission nationale chargée de la lutte contre la circulation des armes légères et de petits calibres (COMNAT-ALPC) a été créée. Par ailleurs, pour rétablir la confiance entre les populations et les agents de force de l'ordre, la lutte contre le racket est intensifiée à travers des campagnes de sensibilisation, la réduction du nombre des barrages à 33, la création d'une unité de lutte contre le racket (ULR) et d'une police Militaire. D'autre part, la réhabilitation et le rééquipement des infrastructures a permis de renforcer les capacités opérationnelles et d'améliorer la mobilité des forces de sécurité redéployées sur toute l'étendue du pays.

43. Au niveau de la couverture en tribunaux, le Gouvernement a procédé à la remise en état et à la réouverture de plusieurs juridictions ainsi qu'au redéploiement de magistrats et auditeurs de justices. De plus dans le cadre de la vulgarisation des lois et procédures, une banque de données numérique est ouverte au public. Elle comprenant toute la collection des Journaux officiels de 1959 à 2011 ainsi que toutes les conventions internationales disponible en ligne, sur support CD et classeurs.

44. Dans le cadre de la réforme et de la modernisation de l'administration publique, les actions ont porté sur l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie des agents publics ainsi que le recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat en vue du contrôle et de la gestion prévisionnelle des effectifs. En outre, l'opération « tiroir » initiée par le Gouvernement a permis d'accélérer le traitement des dossiers en instance dont 11 556

relatifs à 26 actes de différentes natures. Par ailleurs, dans le cadre des réformes, l'organisation générale de l'administration territoriale a été réaménagée en Districts, Régions, Départements, Sous-Préfectures et Villages et en deux types de collectivités décentralisées (Régions et Communes).

45. En matière de Gouvernance économique, le Gouvernement a procédé à la création de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en 2009. Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi la déconcentration du SIGFIP, de l'ASTER et du SIGMAP. Ses efforts ont également porté sur le renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, la définition d'un cadre réglementaire de la filière café cacao et la réalisation d'un audit de cette filière. En outre, le Gouvernement a initié une étude sur l'évaluation du système de gestion des finances publiques basé sur la méthodologie PEFA.

46. En matière d'implication des populations à la gestion des Collectivités, quinze (15) plans de développements locaux ont été élaborés par les Districts et Départements avec la participation effective des populations aux différents niveaux du processus de planification. Par ailleurs, les efforts du Gouvernement ont permis aux collectivités de se doter d'infrastructures et d'équipement de travail. De même, du personnel qualifié a été formé et mis à disposition des services des Collectivités. En outre, les élus locaux ont participé à des rencontres et partages d'expériences au niveau régional et international dans le cadre de la coopération décentralisée. En matière de réduction des disparités régionales, le Gouvernement a procédé à la communalisation totale du territoire et réalisé le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire du district de San Pedro (ex-région du Basassandra).

Transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent

47. Pour la professionnalisation du métier d'agriculteur, les organisations professionnelles agricoles, d'élevage et des producteurs ont bénéficié de formations aux fins d'acquies les techniques nécessaires à une gestion rationnelle de leurs exploitations. Ces formations ont permis aux producteurs de coton, de riz, de cacao, d'hévéas, de palmier à huile, des autres cultures vivrières (manioc, maïs, banane, plantain) et aux éleveurs (aviculteurs, porciculture, apiculteurs, aulacodiculteurs, ovin et bovins) d'intensifier leur système de production grâce au don/subvention du gouvernement portant sur des intrants agricoles et vétérinaires de qualité, du matériel végétal et animal reproducteur performant et des équipements de mécanisation agricole et d'élevage.

48. Ainsi, la filière café-cacao a bénéficié du programme « Quantité, Qualité, Croissance » du cacao d'un coût de 6,99 milliards de F CFA. Quant à la filière coton, la subvention de 30,7 milliards de FCFA a permis d'amorcer sa relance. Une convention de Crédit SIFCA-PROPARCO signée en 2011 de 5,2 milliards de FCFA a servi à la réhabilitation et la modernisation des complexes sucriers de Zuénoula et de Borotou. Quinze (15) entreprises du secteur de la pêche, ont bénéficié d'exonération de taxe pour un montant total de 2 783 424 322 FCFA.

49. Afin d'assurer la première transformation de la noix de cajou, cinq unités ont été installées. Des investissements structurants ont été réalisés dans les infrastructures telles que les retenues d'eau, les pistes rurales, les magasins de collecte et de groupage, essentielles à la hausse des rendements des produits agricoles et à leur commercialisation. Quant à la sécurisation des exploitations agricoles, 79 certificats fonciers ont été délivrés

et 168 terroirs ont été délimités. Pour ce qui est des capacités techniques des acteurs, elles ont été renforcées avec la réhabilitation de certaines infrastructures techniques agricoles, des ressources animales et halieutiques. En ce qui concerne les activités relatives à la santé animale, des campagnes de vaccinations ont permis de vacciner 1 162 471 bovins et 1 056 269 petits ruminants contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) et la Peste des Petits Ruminants (PPR). Quant à la protection du consommateur, les services d'inspection sanitaire et de contrôle ont procédé à l'inspection de Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA).

50. En vue d'améliorer la circulation des personnes et des biens, des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'équipement ont été menés dans le secteur des **infrastructures et services de transport**.

51. Concernant les routes, 45 000 m² de surface de chaussée sur 134 km de voirie à Abidjan et San Pedro ainsi que 100 km de surfaces sur l'axe Singrobo-Yamoussoukro ont été réparés. De même, le niveau de service a été amélioré pour 43 itinéraires portant sur un linéaire de 4000 km de voie revêtue interurbaine et 577 km de routes en terre. De plus, des points critiques ont été traités sur 3100 km de routes en terre et 1 741 km de routes nationales revêtues ont été régulièrement entretenus par des travaux de débroussaillage et de curage des ouvrages de drainage. Au niveau des ouvrages, les travaux menés ont permis de réaliser une vingtaine d'ouvrages d'art et 76 ouvrages de type dalots, avec la pose de 6000 buses en béton et 4700 buses métalliques sur le réseau routier.

52. Ces actions ont permis de raccorder au réseau routier plusieurs zones défavorisées, enclavées et économiquement peu viables pour les investisseurs privés.

53. Les autres actions majeures menées dans le secteur sont la construction d'appontement-quai pour les affaires maritimes et portuaires, la création d'un comité de pilotage pour l'ouverture de l'Académie des Métiers de l'Aviation Civile et de la Météorologie, l'ouverture des centres d'opération de permis à Yamoussoukro et à Daloa. De même, le guichet unique de Korhogo a été aménagé, équipé et est désormais opérationnel. Les travaux de maintenance ont aussi redémarré pour la réhabilitation des voies ferrées et du patrimoine immobilier et foncier d'Abidjan. Dans la même optique, le Centre régional de Médecine Aéronautique, le bâtiment technique pour la Garde Côtière ivoirienne à Marcory ainsi que la gare routière et le centre de formation de l'OSER de Grand-Bassam ont été réhabilités. Par ailleurs, l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et le centre de santé ont bénéficié de biens et fournitures médicaux. Des matériels de surveillance satellitaires ont été également offerts par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et des zodiacs, radars, matériels roulant et informatique ont été acquis.

54. Dans le sous-secteur minier, en plus de gisements déjà en exploitation dans les localités d'Ity, d'Angovia et de Bonikro, les efforts du Gouvernement ont abouti à la mise en exploitation du plus important gisement d'or du pays découvert en 2009 à Tongon. De même, l'exploitation du manganèse dans la région de Bondoukou se poursuit. La production est passée de 83 567,230 tonnes en 2009 à 40 401 tonnes en 2011. Par ailleurs, pour mieux apprécier les potentialités minières du sous-sol ivoirien, les cartes géologiques des départements de Daloa, Gagnoa, Sassandra, Soubré et Tabou ont été réalisées en 2009.

55. Dans le sous-secteur de l'énergie, les efforts de l'Etat et de ses partenaires ont permis d'achever les travaux de la 3ème étape de la centrale thermique de CIPREL (110 MW) dont la mise en service a été effectuée au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2010. De plus, pour juguler la crise énergétique de février à mai 2010 due à une panne survenue à la centrale d'Azito et à l'arrêt pour les travaux de maintenance de la turbine de 110 MW de CIPREL, l'Etat ivoirien a importé de l'énergie du Ghana et louer des groupes électrogènes d'une puissance garantie de 70 MW pour une durée de deux ans. En outre, 141 nouvelles localités ont été électrifiées par système conventionnel et 02 villages ont bénéficié d'un éclairage public par système solaire photovoltaïque dans le cadre d'un projet pilote. De plus, 87,1 km de réseau MT, 200,4 km de réseau BT et 4614 foyers EP ont été réalisés. Par ailleurs, 32 batteries de condensateurs ont été posées sur les 16 sites dans le cadre des économies d'énergie dans les bâtiments publics. De même, les travaux de collecte, traitement et analyse de données dans le cadre de l'audit des systèmes d'éclairage et de climatisation dans les bâtiments publics ont été réalisés en 2010.

56. Ces réalisations ont permis d'améliorer les principaux indicateurs du secteur. Ainsi, le taux de pénétration de l'électricité est de 33% en 2010 contre 31% en 2008. La population vivant dans une localité électrifiée représente 74% de la population totale en 2010 contre 71% en 2008. La proportion des ménages ayant accès à l'électricité s'est également améliorée passant de 20% en 2008 à 25% en 2010.

57. Dans le sous-secteur des hydrocarbures, les efforts du Gouvernement ont permis le renforcement des infrastructures de transport et de stockage des produits pétroliers. Ainsi, la GESTOCI a entrepris la construction à Abidjan de deux sphères de 2000 tonnes chacune pour le stockage du gaz butane. Une sphère de 4000 tonnes avec un centre emplisseur d'une capacité de production de 300 tonnes/jour est également en cours de construction par la PETROCI. Une quatrième sphère de 1500 tonnes est en cours de construction par la Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers (SAEPP). De même, les travaux de construction du pipeline Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké et de transformation d'une ligne kérosène 12 pouces en ligne butane à l'apportement SIAP sont en cours. Tous ces travaux seront livrés en 2012.

58. La plupart des actions menées en faveur **de la création d'emplois** a été le fait de l'Etat et des partenaires au développement à travers les différents programmes de réinsertion post-conflit au profit des ex-combattants, Groupe d'Autodéfenses et autres jeunes à risques. Les statistiques officielles font état d'environ 38 241 personnes réinsérées dans le tissu économique.

59. En ce qui concerne l'embauche des jeunes diplômés, le Gouvernement a consenti des efforts budgétaires importants en vue de l'intégration d'environ 8435 personnes dans les secteurs de l'éducation (4535) et de la santé (3900), permettant ainsi l'amélioration des indicateurs sociaux de développement relatifs à l'atteinte des OMD.

60. Le secteur privé a bénéficié de plusieurs actions. Au plan institutionnel, un projet de loi portant définition de la PME a été validé par l'ensemble des acteurs en 2011 et transmis au Gouvernement pour adoption ; un Plan National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption a été élaboré en 2009 et la révision du Code des investissements de 1995 initiée en 2010 a été validé par les acteurs.

61. Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité des entreprises, le Gouvernement a réduit substantiellement le nombre de barrages routiers

en 2011 avec comme corollaire une réduction de 49% du temps passé par les usagers à chaque barrage.

62.Plusieurs autres actions ont été engagées pour redynamiser le secteur privé. Il s'agit (i) du renforcement des capacités de nombreuses structures du secteur, notamment les Centres de Gestion Agréés ; (ii) la prise de mesures dans les annexes fiscales en soutien aux entreprises; (iii) le règlement de la dette de 41 PME dans le cadre du Programme d'Appui à la Revitalisation des PME; (iv) l'organisation d'une journée nationale des PME en vue de consolider la concertation Etat/Secteur privé.

63.Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a été déclarée éligible au programme AGOA des USA en 2011. En fin décembre 2011, la dette intérieure qui se chiffrait à 3570,8 milliards de FCFA a été apurée à hauteur de 2577,1 milliards FCFA, ce qui a ramené le niveau des arriérés de l'Etat envers le secteur privé à 296,8 milliards FCFA.

64.En vue de lutter efficacement contre la cybercriminalité, préserver les biens des populations et des entreprises et rassurer les investisseurs, le Gouvernement a créé en 2009, une cellule de lutte contre la cybercriminalité (CERT). Le Gouvernement a aussi initié en 2010 l'actualisation du nouveau code des télécommunications /TIC et pris en décembre 2011 un décret portant identification des abonnés à la téléphonie mobile et à l'Internet.

65.Pour réduire les coûts des télécommunications et faciliter l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux services TIC, l'Etat a maintenu la libéralisation totale du secteur intervenu en 2004 et octroyé 7 licences d'exploitation de service de téléphonie mobile. Pour atteindre les objectifs de services et d'accès universels, l'Etat a entrepris l'élaboration de la stratégie nationale de Gouvernance électronique qui a été finalisée en 2011.

66.Au titre des actions entreprises pour développer les infrastructures et supports des télécommunications, le Gouvernement a initié en 2009 un plan de restructuration de la Poste de Côte d'Ivoire, la réouverture progressive de 6 bureaux de Poste dans les ex-zones CNO, la réhabilitation et le rééquipement de l'ex Institut Supérieur Africain des Postes et Télécommunications (ISAPT). Le Gouvernement a aussi procédé au lancement des activités du projet panafricain de services en ligne qui consiste à l'introduction de la télémédecine, de l'e-éducation et de la communication diplomatique.

Amélioration du bien-être pour tous

67.La promotion du **système d'éducation** a été consolidée par la réaffirmation de la politique de gratuité, la réinstauration du port de l'uniforme, l'assainissement de l'environnement de l'école, le renforcement de capacité des acteurs du secteur, le recrutement de 4067 enseignants, la distribution kits et de manuels scolaires du français, de mathématiques et l'Education Civique et Morale à plus de 90% des élèves.

68.L'accroissement de l'accessibilité à l'école s'est poursuivi par la construction de 4 574 salles de classe, la réhabilitation de 1 570 salles de classe du primaire et du secondaire, la réhabilitation/équipement de plusieurs nouvelles classes à Abidjan et à l'intérieur du pays.

69.La distribution de manuels scolaires a atteint respectivement la couverture de 93,8% des élèves pour le Français, 92,3% des élèves pour les Mathématiques et 90,1% des élèves pour l'Education Civique et Morale. De plus, 5 762 334 kits scolaires ont été distribués. Par ailleurs, pour assurer le maintien des élèves dans l'enseignement primaire, 5 046 cantines scolaires fonctionnelles ont été ouverte.

- 70.**Toutes ces actions ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation. En effet, le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est passé de 73,4% en 2009 à 75,3% en 2011. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du primaire qui était de 76,2% en 2009 est passé à 82,7% en 2011 ; celui du secondaire est passé de 35,9% à 36,7%.
- 71.Quant à la recherche scientifique,** elle a mis à la disposition des producteurs du matériel végétal et animal amélioré de riz, manioc, d'hévéas, poisson.
- 72.Au niveau de l'enseignement supérieur,** les actions ont principalement porté sur le renforcement du cadre légal et institutionnel, l'assainissement du secteur de l'enseignement supérieur privé, la réhabilitation, l'extension et l'équipement des universités publiques et des cités universitaires. Malheureusement, une bonne partie des efforts a été annihilé par la crise post-électorale de 2010.
- 73.**En ce qui concerne **l'enseignement technique et de la formation professionnelle,** les actions réalisées ont porté sur la prise de certains textes légaux et réglementaires, quelques constructions, l'apurement des arriérés de bourses scolaires et indemnités, l'octroi de bourses d'études et de prises en charge. Cela a eu pour effet d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'équilibre financier du secteur.
- 74.Pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système sanitaire,** l'Etat a procédé au renforcement du cadre institutionnel du système de santé, au recrutement de 1653 agents, à la réhabilitation et au rééquipement des structures Hospitalières, à la dotation en véhicules sanitaires, à des campagnes de vaccination, à des prises en charge chirurgicale, et à la distribution de matériels sanitaires. Pour l'année 2001, l'Etat a garanti la gratuité des actes de soins dans les établissements sanitaires publics et communautaires. L'ensemble de efforts a permis d'accroître le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié de 67,5% en 2010 à 69,2% en 2011, d'obtenir un taux de dépistage précoce de 67,65% de l'Ulcère de Buruli.
- 75.**Au niveau de la **lutte et de la prévention contre le VIH/sida,** les actions ont concerné des études, la réhabilitation et le rééquipement des structures sanitaires, la formation des praticiens, la sensibilisation des populations à risque, la distribution de moyens, la prise en charge des personnes infectées et des orphelins. Toutes ces actions ont permis d'augmenter le pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH sous antirétroviraux, le nombre d'Orphelins et Enfants rendus vulnérables et le nombre de structures de prise en charge.
- 76.**Dans le domaine **de la nutrition,** les efforts de l'Etat ont contribué à la prise en charge alimentaire d'orphelins et enfants vulnérables, de personnes vivant avec le VIH, de malnutris, de femmes enceintes et nourrices sous traitement ARV. Ces actions ont contribué à la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile par l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants.
- 77.**Dans le cadre de la **promotion de l'égalité genre,** le document de Politique Nationale de l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre, adopté en 2009, a été vulgarisé. Par ailleurs, le pourcentage de femmes au gouvernement a baissé de 21 % en 2010 à 14% en 2011 au dessus de la cible fixée (30%). Pour les élections législatives de 2011, 105 femmes étaient candidates soit environ 11 % contre 3% pour les législatives de 2001. Quant à l'indice de parité fille/garçon dans l'enseignement secondaire, il s'est accru de 0,81 en 2009 à 0,83 en 2011, encore en deçà de la cible de 0,90.

78. En matière d'eau potable, le Gouvernement a mis en place la professionnalisation de la gestion et l'exploitation des ouvrages d'hydraulique rurale (HV et HVA) en vue d'assurer la pérennité des installations et la continuité du service public d'eau potable en milieu rural et périurbain ainsi que la création de la Cellule Nationale de Gestion des Points d'Eau Villageois (CNGPEV) pour assister les communautés rurales dans la gestion des ouvrages d'hydraulique avec une plus grande responsabilisation des femmes. Ces actions ont permis la réduction du taux de panne de 54% à environ 39% en fin 2011. Afin d'apporter au profit des populations défavorisées, une solution efficace aux problèmes d'approvisionnement en eau potable dans leurs milieux de vie, le Gouvernement a procédé à la réalisation de bornes fontaines, de branchements sociaux et de raccordement de centres de santé au réseau de distribution d'eau potable au profit des populations défavorisées, une solution efficace. Les actions ont également concouru à satisfaire les besoins des populations en eau potable en milieu urbain, périurbain et rural à travers la construction et la réhabilitation de PMH et de HVA. En somme, l'ensemble des actions menées a permis de porter le taux de desserte en eau potable de 61% en 2008 à environ 65,9% en 2011 au niveau national (avec 79% en milieu urbain et 53,1% en milieu rural) contre 74,2% escompté pour l'atteinte des OMD en 2015.

79. En ce qui concerne l'environnement, les actions ont porté sur le renforcement du cadre légal et réglementaire ainsi que le reboisement de 14 209 hectares de forêt. En outre, 70 comités villageois ont été installés et des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des communautés riveraines du parc national de Tai ont été financées. Par ailleurs, à la faveur de l'opération « ville propre », les caniveaux ont été curés et les ordures ont été enlevées dans les Districts d'Abidjan, de Yamoussoukro et dans les localités comme Grand-Bassam, Toumodi, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Daoukro, Daloa et Man. De plus, des travaux d'analyse de la lagune Ebrié et des nappes phréatiques des localités d'Abobo, de Duékoué, de Yopougon, de Toulepleu et de Bolequin qui constituaient des zones de combats pendant la crise post-électorale, ont également été réalisés en vue de prévenir les populations des risques de pollution.

80. Pour ce qui est de l'assainissement, les décrets portant respectivement création et organisation de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) et création du Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD) ont été pris. Les actions ont également permis le bétonnage et la réhabilitation des canaux du Gourou, le remplacement de conduites en amiante ciment en PVC ainsi qu'à l'extension de réseau à Adjamé Latin à Abobo 4 étages et au quartier du palais des sports de Treichville. En outre, les efforts ont permis la réhabilitation et la construction de stations de pompage et de relevage et la pose de conduites gravitaires et de refoulement des eaux usées. L'ensemble de ces actions ont permis de mettre en conformité le réseau d'assainissement et de réduire les rejets d'eaux usées en lagune à Abidjan. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieux urbains (hors Abidjan) et rural, 35 villages ont été certifiés « Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) » sur 127 par le Ministère en charge de l'assainissement avec l'appui de l'UNICEF ainsi que 6000 latrines ont été construites dans 237 villages.

81. En matière d'habitat et de cadre de vie, les actions ont permis le renforcement des dispositions en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat à travers l'élaboration et la validation d'un document de stratégie de la promotion du logement, et la constitution de réserves foncières viabilisées pour la réalisation de logements sociaux. En outre, le

Fonds de Soutien de l'Habitat et le Compte des Terrains Urbains ont été révisés afin d'augmenter la capacité de production de logements décentes et favoriser l'accès à la propriété des ménages à revenu modeste.

82.Dans le cadre de la **protection sociale**, les réalisations ont porté sur la consolidation de l'assistance et la gestion de l'indigence, de renforcer les structures sociales de base, de réintégrer les personnes déplacées internes et d'apporter une assistance humanitaire aux populations affectées par la crise post-électorale. Ces actions ont entraîné au plan national une réduction importante de 71,80 % du nombre total de PDIs de la crise post électorale qui est passé de 600 958 à 169 486 à fin novembre 2011. Cependant, le besoin de données statistiques et d'information dans les secteurs des affaires sociales et de la solidarité pour aider à la prise de décision et alimenter l'élaboration de politiques reste une préoccupation majeure. Par ailleurs, l'absence de mécanisme d'intervention limite les capacités des structures en situation d'urgence.

83.En matière de **protection civile**, les acquis du plan ORSEC ont permis de circonscrire les dégâts dus aux inondations, d'amoinrir les interventions de catastrophes, d'apporter une assistance aux sinistrés et de réduire relativement le nombre de victimes passant de 11 morts en 2010 à 6 décès en 2011.

84.En ce qui concerne les **sports et loisirs**, les actions menées ont portées sur la rénovation et l'équipement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ainsi que la rénovation des stades de l'Office National de Sports (ONS) à Daloa et Gagnoa. Par ailleurs les projets de loi relatives à (i) l'organisation du sport et des activités physiques, (ii) la restructuration de l'INJS, (iii) l'Office Ivoirien de Sport Scolaire et Universitaire (OISSU) et (iv) l'Office National de Sport ont été élaborés.

85.Concernant la **culture**, les actions ont permis de restaurer le patrimoine et les musées de l'Etat de même que la construction de musées et centres de formation. En outre, en 2010, le Gouvernement a financé le Festival International du Court métrage d'Abidjan (FICA) et le concours des jeunes réalisateurs de films ressortissants de l'UEMOA intitulé CLAP IVOIRE. Par ailleurs, le processus d'inscription de la ville de Grand Bassam au patrimoine mondial de l'UNESCO initié en 2006 a été réactivé en 2011.

86.Pour le **secteur du Tourisme**, les actions ont permis de faire passer le flux touristique de 205 152 en 2008 à 231 000 en 2009. Le taux de croissance qui était de 8,86% de 2004 à 2006 est passé à 12,61% de 2008 à 2009. Au plan national, les mouvements de personnes ont connu une hausse considérable suite à l'effort politique de paix. Concernant le taux de fréquentation hôtelière, la quasi-totalité de la capacité en hébergement de la Côte d'Ivoire se concentre à Abidjan et ses environs. Ainsi, le district d'Abidjan, avec environ 5500 chambres homologuées abrite plus de 70% de la capacité hôtelière de la Côte d'Ivoire. Cette capacité qui était de 12 000 chambres en 2002 est estimée en 2009 à 15 000 chambres environ. Le taux d'occupation observé en moyenne sur l'ensemble du territoire se situe à 56% en 2009.

87.Dans le **domaine de l'artisanat**, le projet de loi portant code de l'artisanat a été élaboré et transmis au Gouvernement pour adoption. De même, le Comité de gestion du Fonds d'Appui et de Promotion de l'Artisanat (FAPA) a été mis en place et est opérationnel depuis 2010. Un Comité Consultatif Etat/PME-Artisanat a été institué en 2011 et est opérationnel. En outre, la Chambre Nationale de Métiers a signé une convention de partenariat avec la Chambre Nationale de Métiers de la Sarre (France) pour la mise en œuvre d'un projet de

formation des opérateurs dénommé « Réseau Interrégional pour la formation technique et professionnelle adaptée à l'Artisanat (RIFA) ».

88. En matière de commerce intérieur, des actions de lutte contre les produits contrefaits, les produits de contrebande, les produits de contrebande et les produits de mauvaise qualité ont été menées. De même, des séances de discussion avec les opérateurs dans les filières des produits de premières nécessités (sucre, du riz, lait viande) ont permis de prendre des mesures pour assainir le marché et le rendre concurrentiel. Des actions de lutte contre les positions dominantes ont permis de prendre des textes supprimant les clauses d'importateurs prioritaires de riz évitant ainsi les monopoles. En outre, le marché de Gros de Bouaké a été réhabilité afin de lui redonner son rôle de liaison entre les producteurs du Nord et les marchés du Sud.

89. En matière d'activités de population, les efforts du Gouvernement ont permis dans le cadre de la réalisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de réaliser la révision de la conception du RGPH, d'activer les organes du cadre institutionnel, de réviser et d'actualiser tous les documents techniques (documents de projet, budget révisé, chronogramme, documents de plaidoyer). Cependant, le RGPH souffre de la timide mobilisation des ressources estimées actuellement à plus de 11 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le Modèle RAPID Côte d'Ivoire 2010-2040, mettant en exergue les conséquences socioéconomiques de la croissance démographique, ainsi que les modules de sensibilisation à la problématique population et développement ont été finalisés.

Transformation de la Côte d'Ivoire en un acteur dynamique de la scène régionale et Mondiale

90. En ce qui concerne la coopération internationale et l'intégration régionale, la gouvernance du secteur a été renforcée à travers l'élaboration et l'adoption du document de politique sur « La diplomatie ivoirienne, Missions, Bilan, Perspectives 2025 et Charte » ainsi que sur l'élaboration des projets de décrets portant ratification des 17 Conventions et Accords internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En outre, en Février 2010, le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) a démarré avec l'appui de l'Union Européenne qui le finance à hauteur de 16 millions d'euros. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a rétabli ses relations avec tous ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Aussi, le Gouvernement a payé la somme de 1,5 milliard de FCFA payée sur un montant total de 17 milliards au titre d'arriérés de contributions dues aux Organisations Internationales et contribuer à la redynamisation de l'Union du Fleuve Mano, à la réactivation du Conseil de l'Entente et participe à l'élaboration du Programme Communautaire de la CEDEAO.

INTRODUCTION

91.La Côte d'Ivoire, engagée dans le processus DSRP depuis 2000, a produit un DSRP Intérimaire en mars 2002. Cependant, la crise militaro-politique survenue en septembre de la même année a porté un coup d'arrêt au processus d'élaboration du DSRP Final et ruiné les espoirs de bénéficier de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe).

92.A la faveur de la signature en mars 2007 de l'Accord Politique de Ouagadougou qui a créé un contexte favorable à la restauration et à la consolidation d'une paix durable, le Gouvernement a conduit, de décembre 2007 à janvier 2009, le processus d'élaboration du DSRP Final. Ce document est le fruit d'une approche participative et consensuelle traduite par les concertations entre les acteurs du développement et les populations dans les pôles de développement, l'exploitation des travaux d'études et des politiques sectorielles ainsi que l'évaluation des programmes en cours.

93.En finalisant le DSRP, le Gouvernement répondait ainsi au souci de disposer d'un cadre cohérent et consensuel de référence orienté vers des résultats concrets et fixant les grandes orientations en matière de développement et de lutte contre la pauvreté sur la période 2009-2013.

94.L'approbation du DSRP Final et du Programme Economique et Financier 2009-2011 par les Institutions de Bretton Woods, les 27 et 30 mars 2009, a permis l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTe. Le point d'achèvement devrait être obtenu au terme de la mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attesté par un rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement à l'AID et au FMI.

95.Toutefois, la pleine mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté s'est opérée dans un environnement de sortie de crise marqué par le processus électoral, la réalisation de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire. De plus, la crise postélectorale de décembre 2010 a engendré une perturbation des activités socioéconomiques et une dégradation des infrastructures dans les différentes régions du pays, créant ainsi des besoins nouveaux et urgents auxquels le Gouvernement se devait d'apporter des réponses.

96.Le présent rapport, élaboré sur la base des informations disponibles à fin Décembre 2011, poursuit un double objectif, à savoir : (i) faire l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et (ii) identifier les contraintes et difficultés qui ont entravé la réalisation des actions au cours de cette période ainsi que les perspectives pour les prochaines années.

97.Au plan méthodologique, la production de ce rapport a été conduite selon une approche participative qui a favorisé l'implication de toutes les parties prenantes. Ainsi, le processus d'élaboration du présent rapport de mise en œuvre du DSRP a été marqué par plusieurs étapes, notamment :

- la collecte de données au niveau local en s'appuyant sur les comités locaux de suivi de la mise en œuvre du DSRP installés dans les dix pôles de développement

- la collecte des données au niveau central auprès des différents ministères sectoriels
- la synthèse des données collectées et élaboration d'un premier projet du rapport
- la soumission du projet du rapport à l'ensemble des acteurs, notamment aux ministères sectoriels, aux organisations de la société civile et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), pour requérir leurs observations et contributions
- la production de la mouture finale du rapport prenant en compte les observations et contributions des différentes parties prenantes

98.Le rapport s'articule autour de six chapitres regroupés en deux grandes parties. La première partie décrit le contexte sociopolitique et l'environnement économique qui a prévalu sur la période de mise en oeuvre. Elle retrace également les efforts de mobilisation de ressources par l'Etat et ses partenaires ainsi que les allocations et les niveaux d'exécution réalisés. La seconde partie expose de manière détaillée par impact et par secteur, les engagements pris par le Gouvernement, les réalisations concrètes effectuées, les éventuels résultats atteints en termes de performance et les perspectives pour l'année 2012. Le dernier chapitre de cette partie met en lumière les contraintes majeures rencontrées dans la mise en oeuvre du DSRP et formule des recommandations afin d'envisager les ajustements nécessaires pour poursuivre de manière plus satisfaisante la mise en oeuvre des actions de développement et de lutte contre la pauvreté.

PARTIE I : CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT DE LA SRP

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT SOCIOPOLITIQUE ET ECONOMIQUE

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

99.Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré avec la participation de la population dans toutes ses composantes, a été adopté en Conseil des Ministres le 26 mars 2009 puis approuvé par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale respectivement les 27 et 30 mars 2009. A cette date, la Côte d'Ivoire a obtenu le point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

100.La mise en œuvre du DSRP sur la période 2009-2011 s'est déroulée dans un environnement sociopolitique lié au processus de sortie de crise de 2002. En effet, les efforts du gouvernement ont été orientés, conformément aux Accords Politiques de Ouagadougou (APO) signé en 2007, sur les programmes de sortie de crise. Ceux-ci ont consisté à : (i) la démobilisation et la réinsertion des ex combattants (ii) la restauration de l'autorité de l'Etat dans les ex zones CNO ; (iii) la réalisation des audiences foraines et la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits et ; (iv) la préparation et l'organisation des élections présidentielles.

101. La fin de l'année 2010 a été fortement perturbée par la contestation des résultats des élections présidentielles. Cette situation a plongé la Côte d'Ivoire dans une crise sans précédent qui a duré six mois. Elle a eu pour conséquences de graves violations des droits de l'homme, des pertes en vie humaine et a entraîné un déplacement massif des populations. Au plan économique, il a été enregistré le ralentissement des activités, la destruction des infrastructures sociales et du potentiel de production dans plusieurs régions ainsi que la dégradation de l'environnement sécuritaire.

102.Depuis la fin de la crise avec l'investiture de S.E.M le Président Alassane Dramane Ouattara en mai 2011, la Côte d'Ivoire enregistre une nette reprise de la vie économique et un retour à la cohésion sociale caractérisés par la réouverture des banques, des écoles et des centres de santé, des commerces, des entreprises industrielles, de l'administration sur toute l'étendue du territoire et une amélioration de l'environnement sécuritaire. Cette situation a permis l'organisation des élections législatives libres et transparentes en décembre 2011 dans un climat apaisé. Toutefois, certains partis politiques de l'opposition n'ont pas voulu participer à ces élections.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Engagements pris sur la période

103.L'engagement pris sur la période 2009-2013 porte sur le soutien de la croissance par un redressement économique avec un taux de croissance de l'ordre de 5,8% en moyenne et spécifiquement de 3,9% pour l'année 2009 contre 2,9% en 2008.

104.Le pays devait prendre des dispositions pour se conformer au respect de tous les critères de convergence de l'UEMOA et réussir la mise en œuvre de l'ensemble des réformes prévues dans le programme économique et financier conclu avec le FMI et les partenaires techniques et financiers.

Réalisations concrètes

- 105.**Au cours de l'année 2009, la situation économique nationale a évolué dans un environnement international caractérisé par une baisse généralisée des cours des matières premières excepté le cacao et l'or. Toutefois, l'économie ivoirienne a tiré avantage de l'amélioration bien que relative de l'environnement sociopolitique, économique et financier. Ce contexte sociopolitique a permis au Gouvernement : (i) de conclure un programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC, ex FRPC) en mars 2009, assorti de l'atteinte du point de décision de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE); (ii) de bénéficier d'appuis financiers extérieurs contribuant à l'apurement substantiel des arriérés de paiement intérieurs et ; (iii) d'obtenir une restructuration de la dette vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris.
- 106.**Les réformes engagées comprenaient des mesures préalables structurelles et sectorielles. L'ensemble des mesures préalables a été exécuté et elles portaient sur (i) l'élimination des arriérés envers les institutions multilatérales, (ii) la production mensuelle de la situation de trésorerie, (iii) la publication de la stratégie de l'Etat en matière de négociation pour la restructuration de la dette extérieure, (iv) la réduction du Droit Unique de Sortie (DUS) de 220 à 210 F CFA/kg et du droit d'enregistrement de 10 à 5% du prix CAF, et (v) la fourniture des rapports provisoires d'audit de la dette de PFO et des contrats issus des cinq conventions de grands travaux d'investissements publics.
- 107.**Les mesures structurelles ont été principalement orientées vers l'amélioration du recouvrement des recettes et la rationalisation des dépenses. Ainsi, en matière de collecte des ressources, les dispositions prises concernent (i) la suspension des exonérations sur le riz importé, (ii) l'élimination des paiements des recettes fiscales par avance, (iii) l'achèvement de l'inventaire des recettes de service, (iv) la mise en œuvre du module informatique de transit du Système Informatique de Dédouanement Automatique des Marchandises (SIDAM) entre le Port d'Abidjan et certains postes frontaliers (Noé et Takikro).
- 108.**Par ailleurs, l'Etat a adopté un plan de réforme de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) en vue de réduire les subventions accordées à cette structure. Pour l'année 2009, ce sont plus de 54,2 milliards de FCFA de transferts sans contrepartie qui ont permis à cette structure de faire face à ses engagements.
- 109.**L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi avec (i) le début du remboursement accéléré des crédits de TVA en faveur des opérateurs privés, (ii) l'arrêt des interventions financières de l'Etat dans les banques publiques, (iii) l'adoption de la loi de règlement de l'exercice 2008 par la chambre des comptes avant la présentation du budget 2010.
- 110.**Les réformes budgétaires ont renforcé les repères structurels des finances publiques en vue d'améliorer le recouvrement des recettes internes, de réduire les déperditions dans l'utilisation des ressources et d'améliorer la traçabilité ainsi que le reporting de l'utilisation des deniers publics. Dans cette perspective, les résultats financiers des entreprises de la filière café-cacao ont été adoptés en Conseil des Ministres, et des extraits des comptes certifiés de PETROCI ont été publiés.

Au niveau du circuit de la dépense publique, les efforts se sont poursuivis d'une part pour la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et d'autre part par l'amélioration de son interfaçage avec le progiciel ASTER de suivi de la comptabilité de l'Etat.

111.En outre, des actions à impact rapide visant la maîtrise des dépenses de l'Etat et l'amélioration des performances de l'administration ont été entamées en 2009, avec notamment le recensement des effectifs de la fonction publique, l'élaboration d'un fichier unique des agents de l'Etat et l'élaboration d'un plan de réforme de l'administration publique. A ces actions s'ajoutent l'augmentation de l'âge de départ à la retraite de 55 à 57 ans et les réformes adoptées au niveau de la CGRAE et la CNPS.

112.En 2010, la mise en œuvre du Programme Economique et Financier s'est poursuivie dans un contexte de normalisation progressive de la situation sociopolitique imputable en partie à l'exécution du programme de sortie de crise. Toutefois, l'exécution du programme a été suspendue suite aux évènements électoraux.

113.***Au niveau des finances publiques,*** les efforts en matière d'apurement des arriérés intérieurs se sont poursuivis. Un accent a été également mis sur la gestion de la dette extérieure avec la restructuration des titres détenus par les créanciers privés du Club de Londres. Toutefois, l'exécution des opérations financières de l'Etat n'a pas été globalement conforme aux repères et critères du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods en raison notamment de la crise postélectorale survenue en novembre 2010.

114.***S'agissant des réformes structurelles*** arrêtées dans le cadre du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (ex-FRPC), leur mise en œuvre a été fortement perturbée par la situation sociopolitique. Néanmoins, certaines mesures ont pu être exécutées, notamment (i) l'application effective d'une taxe ad valorem d'un taux cumulé de 22% par rapport au prix CAF sur le cacao, depuis la campagne 2010-2011, (ii) l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et (iii) la poursuite de la mise en œuvre du DSRP, à travers l'exécution des dépenses propauvres et l'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour les secteurs sociaux (Santé et Education-Formation).

115.***Au titre du secteur financier,*** le Gouvernement a mis en place un comité de suivi chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie tirée du plan d'actions du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF). Il a également adopté la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme et une ordonnance portant réglementation bancaire, intégrant la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

116.Le début de l'année **2011**, marqué par la crise postélectorale a perturbé fortement les activités économiques. Cette aggravation de la crise a conduit à la destruction partielle de l'outil de production, au pillage des stocks des entreprises et à la généralisation de l'insécurité sur l'ensemble du territoire national.

117.Face à cette situation, le nouveau Gouvernement installé en Juin 2011 a adopté des mesures énergiques pour atténuer l'impact de la crise sur l'économie et créer les conditions de reprise de l'activité économique.

118.Ces mesures concernaient notamment la mise en œuvre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), le rétablissement des relations avec l'ensemble partenaires au

développement aux niveaux national et international, la consolidation de la paix, la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, la lutte contre le racket, la réhabilitation des infrastructures socio-économiques, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la bonne gouvernance avec un accent particulier sur la promotion de l'Etat de droit, et la poursuite des efforts pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

119.Dans cette dynamique, le Gouvernement a conclu en juin 2011, un programme intérimaire appuyé par la Facilité de Crédit Rapide (FCR). Ce programme vise la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement et la stabilisation du cadre macroéconomique. La mise en œuvre satisfaisante de ce programme qui visait les actions prioritaires du Gouvernement et la stabilisation du cadre macroéconomique a permis l'adoption d'un nouveau programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu en Septembre 2011 et couvrant la période 2011-2014. Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des efforts du Gouvernement pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Evolution des principaux agrégats macroéconomiques par secteur

120.L'appréciation du cadre macroéconomique s'appuie sur l'analyse de la dynamique et des interrelations entre le secteur réel, les finances publiques, le secteur extérieur et la situation monétaire.

121.En 2009, l'économie mondiale a enregistré un taux de croissance négatif (-0,5%), suite à la crise financière de 2008. La mise en œuvre de politiques budgétaires de relance et de politiques monétaires rigoureuses dans les principaux pays industrialisés, couplée aux initiatives de réglementation des marchés financiers au niveau mondial ont toutefois permis de renouer avec la croissance en 2010 (5,1%), un taux de croissance d'environ 4,4% étant attendu pour 2011.

122.En Côte d'Ivoire, l'économie a relativement bien résisté aux effets de la crise financière mondiale de 2008. Cette résistance est en grande partie imputable à la poursuite de la normalisation de la situation sociopolitique, au plein rétablissement des relations avec les partenaires au développement, notamment les Institutions de Bretton Woods, aux efforts de réduction de la dette intérieure, à l'évolution favorable de l'extraction minière et à la bonne tenue de la production agricole d'exportation. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,8% en 2009, contre 2,3% en 2008, excédant pour la première fois le croît démographique (2,9%), depuis 1999.

123.En début d'année 2010, l'activité économique a bénéficié du contexte de normalisation progressive de la situation sociopolitique. Cependant, elle a été perturbée par des chocs endogènes, principalement le délestage électrique observé sur le premier semestre de l'année, la baisse drastique de la production de pétrole brut et la crise postélectorale déclenchée en Novembre 2010. Ces chocs ont négativement joué sur la production industrielle, les services et le fonctionnement de l'Administration et d'une façon générale sur l'économie. En effet, pour le seul mois de décembre la crise postélectorale a fait perdre plus de 0,4 point de pourcentage de PIB. Le taux de croissance s'est donc finalement établi à 2,4%, alors qu'il était initialement projeté à 3%. Ces chocs ont donc eu pour effet d'engendrer un ralentissement de la croissance économique, par rapport à son niveau de 2009 (3,8%).

Tableau 1: Répartition du PIB par secteur d'activités en 2010

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	PIB Total
Croissance du PIB (%)	0,5	4,7	2,7	2,0	2,4
Poids dans le PIB (%)	28,7	21,3	36,8	13,2	100
Contribution des secteurs à la croissance du PIB	0,2	1,0	1,0	0,3	2,4

Source : DGE/DCPE

124. En 2011, malgré les efforts du Gouvernement de normaliser la situation socioéconomique et politique, le pays a vu son PIB se contracter par rapport à son niveau de 2010 pour se situer autour de -5% compte tenu de l'ampleur des conséquences de la crise postélectorale. Cette chute du PIB est en grande partie portée par le repli des secteurs secondaire et tertiaire, le secteur primaire restant quasiment stable par rapport à son niveau de 2010.

125. S'agissant des prix, **l'inflation** en 2009 est ressortie à 1%, contre 6,3% en 2008, en liaison avec le recul des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, et le maintien de l'exonération des taxes sur le riz. En 2010, l'indice général des prix, bien que relativement modéré avec un taux de 1,8% contre une norme communautaire de 3%, est en hausse par rapport à son niveau de 2009 (1%). Cette évolution est en très grande partie imputable au renchérissement des prix des produits alimentaires. Les difficultés d'approvisionnement du marché intérieur en produits vivriers, en partie imputable à la crise postélectorale devrait faire repartir l'inflation à la hausse en 2011. En mars 2011, elle était en effet évaluée à 5,2%. Malgré les effets conjugués d'un environnement international relativement stable, d'une bonne tenue de l'agriculture vivrière, et des actions du Gouvernement visant à maîtriser la hausse des prix des produits énergétiques et à lutter contre le racket, devraient permettre, de contenir l'inflation à l'intérieur de la norme communautaire de 3%.

126. Au niveau **des comptes extérieurs**, le solde global est ressorti excédentaire en 2009 avec plus de 127,8 milliards de FCFA, après un déficit de 13,5 milliards de FCFA en 2008. Cette évolution favorable est attribuable principalement à la bonne tenue du solde courant, qui s'est établi à 804 milliards de FCFA (+7,4% du PIB), en liaison avec l'excédent de la balance commerciale et le repli des déficits structurels des balances des services et de transferts courants.

127. En 2010, la balance courante a enregistré un excédent de 4,6% du PIB, après une réalisation de 7,4% en 2009, en liaison principalement avec une contraction de l'excédent commercial. La baisse des quantités exportées de cacao et de pétrole a été atténuée par la bonne tenue des cours. Le solde commercial s'établirait à 1731,8 milliards de FCFA (15,7% du PIB) en 2011 contre 1392,2 milliards de FCFA (12,3% du PIB) en 2010. Cette

amélioration serait le fait d'une baisse des importations et d'une hausse des prix à l'exportation.

128. La situation monétaire à fin 2009 est caractérisée par (i) une consolidation des avoirs extérieurs nets de 127,9 milliards de FCFA ; (ii) une dégradation de la Position Nette du Gouvernement de 222,4 milliards de FCFA et (iii) une augmentation des crédits à l'économie de 180,6 milliards de FCFA. En contrepartie, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 514,6 milliards de FCFA pour s'établir à 3 511,9 milliards de FCFA.

129.En 2010, il a été observé une consolidation des avoirs extérieurs nets de 20,6%, une progression du crédit net à l'Etat de 26,7% et un raffermissement des crédits à l'économie de 8,7%. Il en résulte une progression de la masse monétaire de 18,2%.

130.Dans l'ensemble, la **mise en œuvre des réformes structurelles** contenues dans le programme économique et financier, a enregistré des résultats encourageants surtout en matière de gestion des finances publiques basée sur le PEMFAR et de renforcement du cadre institutionnel de l'exécution du DSRP. L'exécution des opérations financières de l'Etat a été marquée par des appuis des partenaires au développement. A cet égard, il faut noter la signature d'un accord de restructuration de la dette du Club de Paris. De même, l'Etat a bénéficié d'une allocation de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour un montant de 172,2 milliards de FCFA, qui a contribué à réduire les arriérés intérieurs, en vue de la relance des activités économiques.

Perspectives

131.Les perspectives de l'Etat, en matière d'économie consistent notamment en : (i) l'amélioration de la projection macroéconomique à travers le renforcement des capacités des ressources humaines et l'utilisation d'outils adaptés; (ii) l'accroissement des ressources fiscales et non fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du recouvrement des impôts, droits et des taxes de Douane, et la lutte contre la fraude fiscale et la contribution des recettes de service au budget de l'Etat; (iii) la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes et des dépenses de fonctionnement pour privilégier les dépenses d'investissement; (iv) l'amélioration de la gestion des entreprises publiques et parapubliques; (v) l'amélioration de la gestion budgétaire à travers le renforcement du mécanisme d'élaboration du budget de l'Etat; (vi) l'amélioration de la gestion des finances publiques avec un accent particulier sur l'interconnexion entre les différents systèmes d'information, le renforcement de la transparence dans les dépenses publiques et du dispositif de gestion de la dette publique; (vii) l'amélioration du suivi du financement de l'économie par les banques et établissements financiers; (viii) l'amélioration du cadre de gestion et de développement du secteur de la microfinance; (ix) l'adoption d'un cadre consensuel d'intervention et de décaissement des Partenaires Techniques et Financiers assurée; (x) le renforcement de la promotion de l'économie ivoirienne à travers des actions dans le monde ; et (xi) le renforcement de la coopération économique et financière internationale.

132.A travers ces interventions, l'Etat entend à moyen terme réaliser une croissance élevée et soutenue, réduire la pauvreté, créer des emplois (en particulier pour les jeunes) et assurer la viabilité budgétaire et extérieure. La réalisation des perspectives à moyen terme dépendra des progrès qui seront accomplis par le pays en matière de sécurité et de

normalisation politique, ainsi que de l'exécution de réformes structurelles qui permettront d'éliminer les obstacles à la croissance économique.

CHAPITRE 2 : FINANCEMENT DE LA SRP

Les efforts du Gouvernement

133.Le financement de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) s'est fait en grande partie grâce aux ressources budgétaires et aux concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'Etat. Outre les recettes propres de l'Etat, les ressources budgétaires sont en partie assurées par les concours des PTF, sous forme d'appuis budgétaires et en partie par le recours au marché financier sous-régional. Les concours des PTF peuvent également être sous forme de dons-projets ou dons-programmes.

134.En ce qui concerne l'alignement du Budget sur le DSRP, les efforts du Gouvernement ont conduit à la prise en compte d'un nombre d'actions prévues dans les Plans d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP dans le Budget d'investissement. Depuis 2010, les PAP sont les documents de référence utilisés pour la programmation des investissements publics et lors des conférences budgétaires.

135.Les ressources budgétaires de l'Etat sont en grande partie constituées de **recettes fiscales** et des **recettes non fiscales** auxquelles s'ajoutent les **dons**.

136.Les **recettes totales et dons** se sont établis à 2 368,6 milliards de FCFA en 2009, en progression de 9,7% par rapport à 2008. Les recouvrements de recettes fiscales se sont améliorés de 10,4%, grâce aux efforts consentis par les régies financières. Les mobilisations de dons ont atteint 310,9 milliards de FCFA de FCFA comprenant 183,9 milliards de FCFA de FCFA octroyés par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'apurement des arriérés vis-à-vis de cette institution. Ces recettes ont enregistré une baisse en 2010, en passant 2 282,7 milliards de FCFA, due en grande partie à la perturbation de l'activité économique par le délestage électrique du premier semestre et la crise postélectorale survenue en novembre 2010.

137.Le budget 2011 a été bâti, de manière exceptionnelle, sur la période allant du 26 avril au 31 décembre 2011, compte tenu de la crise postélectorale qui a perturbé l'activité économique sur le premier trimestre de l'année. Les objectifs de recettes sont marqués par un juste équilibre entre un soutien temporaire au secteur privé et le retour progressif à un niveau de recouvrement normal. Ce budget s'est appuyé sur une hypothèse de reprise progressive de l'activité économique. En 2011, les recettes budgétaires ont enregistré une forte baisse, en liaison avec l'impact de la crise postélectorale et les allègements fiscaux octroyés, notamment, la suspension du paiement de la vignette et à l'abattement de la patente (50% d'abattement sur le commerce et 100% sur le transport), en vue de soutenir la reprise de l'activité économique.

138.Les **dépenses totales et prêts nets** ont été exécutés à hauteur de 2 291,9 milliards de FCFA en 2009, contre 2 201,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une augmentation de 4,1%, imputable notamment aux subventions et transferts (31,2%), aux prestations sociales (7,8%) et aux dépenses de personnel (4,7%). En 2010, ces dépenses s'établissent à 2 497,7 milliards de FCFA, dégageant ainsi un solde global déficitaire de 214,9 milliards de FCFA (-1,9% du PIB) qui été couvert par des ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier et à travers des concours extérieurs.

139.Quant aux dotations budgétaires 2011, elles ont ciblé les actions prioritaires du Gouvernement inscrites dans les programmes d'urgence, notamment le Programme

Présidentiel d'Urgence (PPU), qui conforte l'orientation pro-pauvre du budget 2011. Le budget vise également la prise en charge des impacts humanitaires et sociaux de la crise, la réhabilitation des infrastructures, le soutien au secteur privé, le rééquipement des services.

140. Les dépenses, elles, sont en hausse, passant de 22% du PIB en 2010 à 26,4% du PIB sur les trois derniers trimestres de 2011. Elles ciblent les actions prioritaires du Gouvernement orientées vers les dépenses pro-pauvres, qui sont attendues à 840,1 milliards.

141. Sur la période 2009-2011, les **dépenses pro-pauvres** se sont élevées à environ 843 milliards de FCFA en 2009 (7,7% du PIB), 885,2 milliards de FCFA (7,8% du PIB) en 2010, et 840 milliards de FCFA en 2011 (fin septembre 2011), soit un total de plus de 2568,2 de milliards de FCFA. Le poids des dépenses pro-pauvres dans les dépenses de l'Etat était estimé à 32% en 2009, 30% en 2010 et 27% en 2011. Ces dépenses couvrent aussi bien les dépenses d'investissements et des dépenses ordinaires exécutées par les Ministères et autres structures techniques dont les champs d'intervention couvrent les secteurs classés pro-pauvres.

142. Sur cette même période, les l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), sur la base des données budgétaires ventilées sur l'ensemble des secteurs retenus dans le DSRP, s'élèvent à plus de 3 423 milliards de FCFA dont environ 2 756,9 milliards au titre des dépenses ordinaires et plus de 666,5 milliards alloués aux dépenses d'investissements.

143. Les dépenses ordinaires comprennent aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses relatives aux traitements salariaux des professionnels et de d'Administration. Leur prise en compte dans l'analyse des dépenses relatives à la mise en œuvre de la SRP s'explique par le fait que ces dépenses, surtout celles qui portent sur les secteurs sociaux (éducation, santé, VIH-SIDA, etc.), sont indispensables pour l'atteinte des résultats dans ces secteurs. A titre d'exemples, la non prise en compte dans les dépenses de l'Etat des traitements salariaux et des équipements des médecins et des enseignants du primaire, par exemple, mettrait à mal respectivement tout le système sanitaire et le système scolaire.

144. Les dépenses d'investissements sont relatives à tous les programmes et projets réalisés par l'Etat sur la période 2009-2011. La ventilation par secteur des dépenses relatives à la mise en œuvre de la SRP est présentée dans les tableaux ci-dessous.

145. Les analyses faites dans les paragraphes ci-après portent essentiellement sur les secteurs relatifs aux services sociaux certains secteurs-clé en matière de réduction de la pauvreté, les informations sur l'ensemble des secteurs étant présentées dans les tableaux.

146. Sur l'ensemble des secteurs retenus, celui de **l'éducation** (enseignement préscolaire, primaire et secondaire) a bénéficié le plus de ressources budgétaires sur la période 2009-2011. Ce secteur a bénéficié au total de plus de 1 138 milliards de FCFA, ce qui représente environ 33,2% de l'ensemble des dépenses relatives à la SRP.

147. Les interventions en matière d'investissement dans ce secteur ont essentiellement consisté à (i) la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Education Formation (PASEF) qui avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement et améliorer l'accessibilité aux écoles primaires et collèges ; (ii) en la réalisation de projets de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires, (classes, bureaux, latrines) au profit des populations des collectivités décentralisées ; (iii) en l'équipement en matériel scientifique et pédagogique des écoles primaires, collèges et lycées ; (iv) en la distribution

de kits scolaires et (v) en la mise en place du Programme National d'Alimentation Scolaire en vue d'accroître le taux de scolarisation dans le primaire.

148. Sur la période 2009-2011, le **secteur de la Santé** a bénéficié au total de 338,4 milliards. A cette dépense s'ajoute plus de 19,1 milliards de dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'ensemble du secteur de la santé et de la lutte contre le VIH-SIDA a bénéficié 357,5 milliards FCFA, soit 10,4% des dépenses relatives à la SRP.

149. Les dépenses d'investissements dans ce secteur ont porté sur les interventions suivantes : (i) construction de centres de santé surtout dans les collectivités décentralisées (ii) réhabilitation et au rééquipement de centres de santé aussi bien à l'intérieur du pays (Centres Hospitaliers Régionaux, Hôpitaux Généraux et Districts sanitaires) à Abidjan et Bouaké (Centres Hospitaliers Universitaires, SAMU, Institut Raoul Follereau), (iii) mise aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires, (iv) mise en œuvre Projet de Développement des Services de Santé Intégrés (PDSSI), (v) mise en œuvre du Programme National de Nutrition, (vi) renforcement de la lutte contre le Paludisme, (vii) lutte contre l'ulcère de buruli, (viii) renforcement du programme élargi de vaccination, (ix) mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et du planning familial, (x) poursuite du projet de renforcement du système de santé ivoirien, (xi) extension et équipement du centre de cardiologie d'Abidjan, (xii) réalisation du Projet "Stratégie accélérée pour la Survie & Développement de l'Enfant", (xiii) poursuite du projet Appui Prévention et Prise en Charge des Violences Sexuelles, (xiv) poursuite du projet Planification Familiale et Prévention VIH/SIDA-Phase III, (xv) mise en œuvre du Projet Prévention et prise en charge IST/VIH/SIDA des professionnelles du sexe, (xvi) poursuite du Programme de Prise en Charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, et (xvii) poursuite du Programme National d'Élimination de la Trypanosomiase Humaine Africaine.

150. Avec plus de 40,4 milliards en 2009, les dotations budgétaires du **secteur Agriculture** se sont passées à 38,2 milliards en 2010 puis à 34,2 milliards en 2011. Au total, sur la période 2009-2011, ce secteur a bénéficié de plus de 112,8 milliards, soit environ 3,3% des dépenses effectives relatives à la SRP.

151. Les dépenses d'investissements ont ciblé entre autres (i) le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest au niveau de la banane plantain, le maïs, l'igname et le porc traditionnel ; (ii) le Projet National de Gestion des Terroirs et de l'équipement Rural (PNGTER) qui visait l'amélioration du niveau et du cadre de vie des communautés rurales par l'application d'une politique foncière destinée à sécuriser les exploitants et faciliter le règlement des litiges fonciers et l'aménagement et la gestion concertée des terroirs par les communautés rurales ; (iii) l'appui aux petites producteurs des maraichers, (iv) l'aménagement hydro-agricole des régions du Fromagers, du Haut Sassandra et (v) la relance de la riziculture.

152. Le **secteur du développement des infrastructures et des services de transport** a bénéficié, sur la période 2009-2011, d'environ 693,6 milliards de FCFA de financement effectif, soit environ 20,3% des ressources totales allouées à la SRP. Les dépenses dans ce secteur se sont accrues sur la période, passant de 194,7 milliards FCFA en 2009, à plus de 248 milliards en 2010 puis à 250,9 milliards pour 2011.

153. Les allocations budgétaires pour investissement ont surtout visé la réalisation des projets suivants : (i) prolongement de l'Autoroute du Nord ; (ii) Programme d'urgence d'infrastructures urbaines qui avait pour but d'accroître l'accessibilité à l'eau potable et

d'améliorer la qualité des infrastructures et services urbains à Abidjan et Bouaké ; (iii) travaux préliminaire à la construction du troisième pont d'Abidjan, (iv) reconstruction des infrastructures en ex-zones Centre Nord et Ouest et (v) réalisation, par les collectivités décentralisées, de projets de développement d'infrastructures de base au profit des populations.

154. Les dépenses relatives au **secteur de l'Énergie** se sont élevées à 225,2 milliards de FCFA, soit près de 6,6% des ressources allouées à la mise en œuvre de la SRP sur la période 2009-2011. Les efforts en matière d'énergie se sont orientés beaucoup plus vers l'électrification des localités rurales et l'accroissement des capacités de production d'énergie afin de couvrir la demande nationale.

Tableau 2: Dépenses relatives à la SRP sur la période 2009-2011, par secteur (en FCFA)

Secteur	Dépenses Ordinaires		Dépenses d'Investissements		Total Ordonnancement	Total Prise en charge	(% prise en charge)
	Ordonnancement	Prise en charge	Ordonnancement	Prise en charge			
Agriculture et développement rural	70 354 849 525	64 673 450 880	82 841 671 230	48 077 760 121	153 196 520 755	112 751 211 001	3,29
Assainissement	37 420 906	16 751 743	6 251 211 442	4 235 336 198	6 288 632 348	4 252 087 941	0,12
Consolidation de la paix	16 510 504 347	9 992 148 695	3 229 984 802	2 525 898 798	19 740 489 149	12 518 047 493	0,37
Coopération internationale	140 653 668 350	140 517 241 859	9 100 552 539	7 670 980 884	149 754 220 889	148 188 222 743	4,33
Culture	15 246 768 832	13 831 675 260	1 485 951 451	1 079 675 233	16 732 720 283	14 911 350 493	0,44
Décentralisation et aménagement du territoire	57 719 163 195	58 170 447 084	35 345 910 255	41 391 865 325	93 065 073 450	99 562 312 409	2,91
Eau Potable	3 867 318 563	3 351 408 108	27 069 939 974	8 483 781 615	30 937 258 537	11 835 189 723	0,35
Education	1 072 394 612 003	1 037 200 119 031	74 447 402 729	100 821 624 196	1 146 842 014 732	1 138 021 743 227	33,24
Emploi	5 472 400 860	4 891 308 310	811 370 024	219 179 249	6 283 770 884	5 110 487 559	0,15
Emploi (Fonction publique)	28 241 009 435	32 813 387 772	2 617 430 759	2 600 840 243	30 858 440 194	35 414 228 015	1,03
Energie	137 844 642 120	215 562 142 908	3 526 277 492	9 593 009 795	141 370 919 612	225 155 152 703	6,58
Environnement	34 921 223 883	32 209 221 025	1 985 544 096	2 553 049 937	36 906 767 979	34 762 270 962	1,02
ETFP	111 629 464 595	108 547 475 336	14 417 182 207	5 480 232 182	126 046 646 802	114 027 707 518	3,33
Genre	150 677 800	86 315 957	470 517 086	412 218 266	621 194 886	498 534 223	0,01
Habitat Cadre de vie	105 025 147 242	90 767 659 657	24 498 697 805	15 160 219 409	129 523 845 047	105 927 879 066	3,09
Hydrocarbures	8 932 396 209	23 003 774 031	64 253 692	22 315 813	8 996 649 901	23 026 089 844	0,67
Industrie et secteur privé	9 149 387 326	8 024 737 681	3 873 129 221	2 443 906 522	13 022 516 547	10 468 644 203	0,31
Infrastructures et services de transports	317 024 655 191	379 799 316 539	352 211 551 401	313 749 646 185	669 236 206 592	693 548 962 724	20,26
Jeunesse sport loisirs	31 645 601 243	43 237 862 526	4 357 000 000	2 379 774 251	36 002 601 243	45 617 636 777	1,33
Justice	62 893 259 285	59 756 320 707	5 297 840 822	4 054 744 643	68 191 100 107	63 811 065 350	1,86
Mine	741 575 151	174 091 767	1 345 007 902	608 679 118	2 086 583 053	782 770 885	0,02
Nutrition	-	-	878 546 292	737 711 121	878 546 292	737 711 121	0,02
Population	602 966 441	52 895 998	61 085 000	25 526 039	664 051 441	78 422 037	0,00

Protection civile	2 081 451 042	1 653 472 273	219 083 333	40 257 282	2 300 534 375	1 693 729 555	0,05
Protection sociale	118 034 978 176	108 628 491 861	25 139 559 962	17 151 393 944	143 174 538 138	125 779 885 805	3,67
PTIC	1 319 512 260	813 022 336	150 928 600	40 584 153	1 470 440 860	853 606 489	0,02
Recherche Scientifique	12 964 820 588	12 625 900 520	3 285 742 778	2 657 782 330	16 250 563 366	15 283 682 850	0,45
Ressources halieutiques	11 285 800 794	10 272 728 457	6 008 218 375	4 984 204 933	17 294 019 169	15 256 933 390	0,45
Santé	284 559 157 257	284 498 859 719	60 565 617 538	53 954 764 417	345 124 774 795	338 453 624 136	9,89
Tourisme	5 184 388 288	3 044 044 878	3 040 707 360	2 904 264 974	8 225 095 648	5 948 309 852	0,17
Vih Sida	8 899 055 781	8 673 906 036	5 289 281 327	10 439 148 018	14 188 337 108	19 113 054 054	0,56
Grand Total	2 675 387 876 688	2 756 890 178 954	759 887 197 494	666 500 375 194	3 435 275 074 182	3 423 390 554 148	100

Dépenses 2009

Secteur	Dépenses Ordinaires		Dépenses d'Investissements		Total Ordonnancement	Total Prise en charge	(%) prise en charge
	Ordonnancement	Prise en charge	Ordonnancement	Prise en charge			
Agriculture et développement rural	25 636 789 884	20 296 052 612	22 430 333 595	20 090 679 221	48 067 123 479	40 386 731 833	3,72
Assainissement	11 800 000	5 299 703	2 077 000 000	1 142 200 000	2 088 800 000	1 147 499 703	0,11
Consolidation de la paix	8 054 662 802	5 297 565 877	637 962 851	277 809 623	8 692 625 653	5 575 375 500	0,51
Coopération internationale	46 236 297 397	46 264 376 801	3 987 120 000	3 979 628 729	50 223 417 397	50 244 005 530	4,63
Culture	5 151 113 833	4 948 808 064	380 000 000	179 996 565	5 531 113 833	5 128 804 629	0,47
Decentralisation et aménagement du territoire	19 835 000 000	20 156 100 000	12 706 643 520	14 988 676 450	32 541 643 520	35 144 776 450	3,24
Eau Potable	1 409 325 000	1 231 417 901	4 321 000 000	2 348 212 259	5 730 325 000	3 579 630 160	0,33
Education	355 382 726 329	333 501 183 954	18 144 623 362	44 551 574 797	373 527 349 691	378 052 758 751	34,85
Emploi	1 772 903 730	1 553 504 915	-	-	1 772 903 730	1 553 504 915	0,14
Emploi (Fonction publique)	8 497 713 430	9 810 725 979	550 401 400	986 297 992	9 048 114 830	10 797 023 971	1,00
Energie	219 197 085	47 436 504 330	873 607 730	7 628 250 185	1 092 804 815	55 064 754 515	5,08
Environnement	10 814 096 934	10 486 931 227	765 940 000	938 489 519	11 580 036 934	11 425 420 746	1,05
ETFP	35 603 643 076	34 689 856 819	2 374 145 100	1 377 808 969	37 977 788 176	36 067 665 788	3,32
Genre	49 920 000	37 086 432	216 400 000	227 257 734	266 320 000	264 344 166	0,02
Habitat Cadre de vie	33 036 526 307	29 699 262 774	11 311 712 000	8 813 086 535	44 348 238 307	38 512 349 309	3,55
Hydrocarbures	255 919 468	132 974 839			255 919 468	132 974 839	0,01
Industrie et secteur privé	3 186 070 633	2 801 562 763	1 410 051 000	638 081 000	4 596 121 633	3 439 643 763	0,32
Infrastructures et services de transports	55 238 366 406	95 731 260 138	100 545 789 095	98 937 319 587	155 784 155 501	194 668 579 725	17,94
Jeunesse sport loisirs	9 776 870 284	14 348 542 224	2 200 000 000	575 000 000	11 976 870 284	14 923 542 224	1,38
Justice	20 964 557 162	19 386 729 059	1 510 854 883	1 038 356 547	22 475 412 045	20 425 085 606	1,88
Mine	330 787 000	69 088 476	624 590 000	355 245 048	955 377 000	424 333 524	0,04
Nutrition			200 244 396	394 778 442	200 244 396	394 778 442	0,04
Population	531 417 000	19 243 010			531 417 000	19 243 010	0,00

Protection civile	874 500 000	721 449 989	80 000 000	-	954 500 000	721 449 989	0,07
Protection sociale	40 571 002 905	33 108 921 702	7 293 745 028	3 893 263 863	47 864 747 933	37 002 185 565	3,41
PTIC	460 750 791	272 403 770	45 622 000	8 000 000	506 372 791	280 403 770	0,03
Recherche Scientifique	4 519 549 267	4 653 311 401	1 101 100 000	1 012 000 000	5 620 649 267	5 665 311 401	0,52
Ressources halieutiques	3 831 107 621	3 664 507 084	2 520 498 230	2 120 166 135	6 351 605 851	5 784 673 219	0,53
Santé	91 366 869 881	93 504 996 604	22 171 698 167	24 466 439 648	113 538 568 048	117 971 436 252	10,87
Tourisme	887 656 331	807 068 450	331 307 730	310 801 089	1 218 964 061	1 117 869 539	0,10
Vih Sida	1 974 410 000	1 940 403 296	1 900 811 246	7 053 820 199	3 875 221 246	8 994 223 495	0,83
Grand Total	786 481 550 556	836 577 140 193	222 713 201 333	248 333 240 136	1 009 194 751 889	1 084 910 380 329	100

Dépenses 2010

Secteur	Dépenses Ordinaires		Dépenses d'Investissements		Total Ordonnancement	Total Prise en charge	(% <i>)</i> prise en charge
	Ordonnancement	Prise en charge	Ordonnancement	Prise en charge			
Agriculture et développement rural	23 058 501 264	22 944 485 385	41 213 706 284	15 210 131 523	64 272 207 548	38 154 616 908	3,11
Assainissement	15 800 000	6 814 939	2 262 000 000	876 542 642	2 277 800 000	883 357 581	0,07
Consolidation de la paix	6 260 565 187	4 081 183 745	592 021 951	195 140 536	6 852 587 138	4 276 324 281	0,35
Coopération internationale	50 665 693 743	47 869 976 320	4 060 918 373	2 302 868 345	54 726 612 116	50 172 844 665	4,09
Culture	5 482 947 874	4 236 450 290	833 266 000	774 769 399	6 316 213 874	5 011 219 689	0,41
Decentralisation et aménagement du territoire	19 650 000 000	19 809 000 000	11 409 798 901	15 749 869 020	31 059 798 901	35 558 869 020	2,90
Eau Potable	1 555 275 000	1 159 064 165	15 522 597 290	4 001 308 677	17 077 872 290	5 160 372 842	0,42
Education	380 165 971 755	376 635 659 182	38 553 555 667	39 857 797 115	418 719 527 422	416 493 456 297	33,95
Emploi	1 820 107 947	1 529 557 544	665 000 600	160 554 249	2 485 108 547	1 690 111 793	0,14
Emploi (Fonction publique)	10 295 780 937	12 284 786 621	1 640 480 000	1 118 949 190	11 936 260 937	13 403 735 811	1,09
Energie	50 216 412 000	80 795 373 623	2 520 307 730	1 909 211 781	52 736 719 730	82 704 585 404	6,74
Environnement	12 971 464 807	11 342 677 990	899 148 400	999 100 618	13 870 613 207	12 341 778 608	1,01
ETFP	41 824 014 135	38 397 086 345	9 554 756 314	2 078 185 024	51 378 770 449	40 475 271 369	3,30
Genre	63 400 900	25 375 346	177 500 000	108 699 584	240 900 900	134 074 930	0,01
Habitat Cadre de vie	37 966 219 718	32 178 780 356	8 499 178 500	2 654 231 400	46 465 398 218	34 833 011 756	2,84
Hydrocarbures	236 964 029	18 136 886 309	50 000 000	18 690 825	286 964 029	18 155 577 134	1,48
Industrie et secteur privé	3 292 374 695	2 644 231 741	1 652 432 000	1 057 010 485	4 944 806 695	3 701 242 226	0,30
Infrastructures et services de transports	112 929 477 709	149 161 641 895	138 457 832 632	98 849 317 570	251 387 310 341	248 010 959 465	20,21
Jeunesse sport loisirs	10 588 089 298	14 097 634 350	2 157 000 000	1 804 774 251	12 745 089 298	15 902 408 601	1,30
Justice	21 619 591 570	20 856 932 470	1 292 725 438	822 525 987	22 912 317 008	21 679 458 457	1,77
Mine	177 311 940	47 295 519	525 076 400	167 967 900	702 388 340	215 263 419	0,02
Nutrition			439 604 000	119 497 245	439 604 000	119 497 245	0,01
Population	42 543 000	18 988 701	44 796 000	17 456 928	87 339 000	36 445 629	0,00
Protection civile	781 900 000	506 971 242	100 000 000	40 257 282	881 900 000	547 228 524	0,04
Protection sociale	39 435 528 235	38 053 994 273	12 904 278 389	5 555 766 629	52 339 806 624	43 609 760 902	3,55
PTIC	503 267 588	308 894 214			503 267 588	308 894 214	0,03

Recherche Scientifique	4 452 308 495	4 037 275 633	1 631 586 000	1 119 819 073	6 083 894 495	5 157 094 706	0,42
Ressources halieutiques	4 291 546 882	3 462 559 842	2 173 365 180	1 724 180 009	6 464 912 062	5 186 739 851	0,42
Santé	102 286 682 479	96 632 891 666	24 079 237 276	18 702 720 109	126 365 919 755	115 335 611 775	9,40
Tourisme	2 317 083 013	1 389 390 959	1 668 307 730	1 748 075 240	3 985 390 743	3 137 466 199	0,26
Vih Sida	1 972 335 000	1 806 398 596	2 687 787 643	2 708 315 856	4 660 122 643	4 514 714 452	0,37
Grand Total	946 939 159 200	1 004 458 259 261	328 268 264 698	222 453 734 492	1 275 207 423 898	1 226 911 993 753	100

Dépenses 2011

Secteur	Dépenses Ordinaires		Dépenses d'Investissements		Total Ordonnancement	Total Prise en charge	(% <i>)</i> prise en charge
	Ordonnancement	Prise en charge	Ordonnancement	Prise en charge			
Agriculture et développement rural	21 659 558 377	21 432 912 883	19 197 631 351	12 776 949 377	40 857 189 728	34 209 862 260	3,08
Assainissement	9 820 906	4 637 101	1 912 211 442	2 216 593 556	1 922 032 348	2 221 230 657	0,20
Consolidation de la paix	2 195 276 358	613 399 073	2 000 000 000	2 052 948 639	4 195 276 358	2 666 347 712	0,24
Coopération internationale	43 751 677 210	46 382 888 738	1 052 514 166	1 388 483 810	44 804 191 376	47 771 372 548	4,30
Culture	4 612 707 125	4 646 416 906	272 685 451	124 909 269	4 885 392 576	4 771 326 175	0,43
Decentralisation et aménagement du territoire	18 234 163 195	18 205 347 084	11 229 467 834	10 653 319 855	29 463 631 029	28 858 666 939	2,60
Eau Potable	902 718 563	960 926 042	7 226 342 684	2 134 260 679	8 129 061 247	3 095 186 721	0,28
Education	336 845 913 919	327 063 275 895	17 749 223 700	16 412 252 284	354 595 137 619	343 475 528 179	30,90
Emploi	1 879 389 183	1 808 245 851	146 369 424	58 625 000	2 025 758 607	1 866 870 851	0,17
Emploi (Fonction publique)	9 447 515 068	10 717 875 172	426 549 359	495 593 061	9 874 064 427	11 213 468 233	1,01
Energie	87 409 033 035	87 330 264 955	132 362 032	55 547 829	87 541 395 067	87 385 812 784	7,86
Environnement	11 135 662 142	10 379 611 808	320 455 696	615 459 800	11 456 117 838	10 995 071 608	0,99
ETFP	34 201 807 384	35 460 532 172	2 488 280 793	2 024 238 189	36 690 088 177	37 484 770 361	3,37
Genre	37 356 900	23 854 179	76 617 086	76 260 948	113 973 986	100 115 127	0,01
Habitat Cadre de vie	34 022 401 217	28 889 616 527	4 687 807 305	3 692 901 474	38 710 208 522	32 582 518 001	2,93
Hydrocarbures	8 439 512 712	4 733 912 883	14 253 692	3 624 988	8 453 766 404	4 737 537 871	0,43
Industrie et secteur privé	2 670 941 998	2 578 943 177	810 646 221	748 815 037	3 481 588 219	3 327 758 214	0,30
Infrastructures et services de transports	148 856 811 076	134 906 414 506	113 207 929 674	115 963 009 028	262 064 740 750	250 869 423 534	22,57
Jeunesse sport loisirs	11 280 641 661	14 791 685 952	-	-	11 280 641 661	14 791 685 952	1,33
Justice	20 309 110 553	19 512 659 178	2 494 260 501	2 193 862 109	22 803 371 054	21 706 521 287	1,95
Mine	233 476 211	57 707 772	195 341 502	85 466 170	428 817 713	143 173 942	0,01
Nutrition			238 697 896	223 435 434	238 697 896	223 435 434	0,02
Population	29 006 441	14 664 287	16 289 000	8 069 111	45 295 441	22 733 398	0,00
Protection civile	425 051 042	425 051 042	39 083 333	-	464 134 375	425 051 042	0,04
Protection sociale	38 028 447 036	37 465 575 886	4 941 536 545	7 702 363 452	42 969 983 581	45 167 939 338	4,06

PTIC	355 493 881	231 724 352	105 306 600	32 584 153	460 800 481	264 308 505	0,02
Recherche Scientifique	3 992 962 826	3 935 313 486	553 056 778	525 963 257	4 546 019 604	4 461 276 743	0,40
Ressources halieutiques	3 163 146 291	3 145 661 531	1 314 354 965	1 139 858 789	4 477 501 256	4 285 520 320	0,39
Santé	90 905 604 897	94 360 971 449	14 314 682 095	10 785 604 660	105 220 286 992	105 146 576 109	9,46
Tourisme	1 979 648 944	847 585 469	1 041 091 900	845 388 645	3 020 740 844	1 692 974 114	0,15
Vih Sida	4 952 310 781	4 927 104 144	700 682 438	677 011 963	5 652 993 219	5 604 116 107	0,50
Grand Total	941 967 166 932	915 854 779 500	208 905 731 463	195 713 400 566	1 150 872 898 395	1 111 568 180 066	100

Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

- 155.**La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a également bénéficié de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'Etat. Une partie de ces appuis a été faite sous forme d'appuis budgétaires et figure donc dans les dépenses budgétaires analysées plus haut. D'autres contributions des PTF se sont faites sous forme d'appuis projets, suivants des documents-cadres adoptés par le pays.
- 156.**Les **Agences du Système des Nations Unies (ASNU)**, à travers l'United Nations Development Assistance Framework (UNDAF), se sont alignées dans leurs interventions sur les axes stratégiques définis dans le DSRP. Le budget global de l'UNDAF 2009-2013 est estimé à 426 491 000 USD.
- 157.**Pour l'année 2009, les dépenses effectuées se sont élevées à 95,98 millions de USD (soit environ 48 milliards de FCFA). Ces dépenses ont financé principalement les Services sociaux de base (éducation, santé, eau et sanitaire, protection, VIH-SIDA, 59,3%), l'axe Gouvernance et Décentralisation (24,8%) et l'axe Relance économique et sécurité alimentaire (24,9%).
- 158.**Les dépenses 2010 se sont élevées à 57,14 millions de USD (soit environ 28,6 milliards de FCFA) et se répartissent en 47,1% pour les services sociaux de base, 26% pour l'Effet Gouvernance, et 25,1% pour l'Effet Economie de l'UNDAF. L'effet Environnement représente le secteur le moins financé du SNU (1,7%).
- 159.**Ainsi, c'est au total plus de 76,6 milliards de FCFA qui ont été dépensées en 2009 et 2010 pour le compte de la réduction de la pauvreté par les ASNU.

PARTIE II: ETAT D'AVANCEMENT VERS LA REALISATION DES IMPACTS

CHAPITRE 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE

CONSOLIDATION DE LA PAIX ET COHESION SOCIALE

Engagements pris sur la période

160.En matière de consolidation de la paix et de cohésion sociale, le Gouvernement s'est engagé à rétablir le capital confiance et l'harmonie entre les populations. Il s'agissait de façon spécifique de : (i) mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour des ressources naturelles ainsi que le respect des cadres juridiques de gestion de ces ressources ; (ii) mettre en place des mécanismes concertés de veille et d'alerte, d'actualisation et de suivi régulier des plans d'actions locaux de prévention; (iii) sensibiliser les populations aux principes et règles de la démocratie, pour créer les conditions d'une véritable réconciliation nationale ; (iv) restaurer la cohésion sociale, en luttant notamment contre toutes les formes d'exclusion, notamment le népotisme et le tribalisme ; (v) travailler à la réinsertion et à la réintégration des populations vulnérables (les femmes, les jeunes sans emploi, les victimes de guerre, les ex-combattants et les personnes déplacées internes), (vi) renforcer les capacités des autorités locales, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des médias pour leur permettre de jouer un rôle dans les actions d'Information Education Communication (IEC) en matière de citoyenneté.

Actions réalisées

161.Dans le cadre de la mise en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, le Gouvernement a organisé, avec l'appui de l'ONU CI et de certaines ONG, plusieurs ateliers et séminaires de formation dans différentes localités du pays à l'attention de la société civile et des leaders communautaires composés de femmes et d'autorités religieuses et coutumières. Ces formations portaient sur divers modules, dont : (i) l'approche définitionnelle de la cohésion sociale, (ii) les indicateurs de cohésion sociale ; (iii) les valeurs à promouvoir pour prévenir les conflits (iv) la sensibilisation des populations face aux manipulations politiques et aux rumeurs et (v) les techniques de gestion et de résolution des conflits. Une campagne de sensibilisation pour la cohésion sociale a été également menée par le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) à Abidjan et à l'intérieur du pays à l'endroit des populations cibles. Le PNUD a appuyé la mise en place des comités de paix locaux. Enfin le gouvernement a formulé une proposition de stratégie nationale de cohésion sociale.

162.En outre, une émission radiophonique diffusée sur la chaîne nationale, dénommée « Toupkè » et dédiée à la paix et à la cohésion sociale, a fait la promotion de la réconciliation nationale par le rappel des alliances interethniques et des parentés à plaisanterie.

163.Par ailleurs, un forum de dialogue national a été organisé par la Convention de la société civile ivoirienne en mai 2009, dénommé « les premières journées du consensus national ». A l'issue de ces travaux, 350 recommandations et 50 résolutions ont été retenues au nombre desquelles figure la création d'un conseil national de la sortie de crise comprenant l'Etat, la classe politique et la société civile.

164. En matière de sensibilisation des populations à la cohésion sociale aux principes et règles de la démocratie, pour créer les conditions d'une véritable réconciliation nationale, le Gouvernement a organisé plusieurs visites d'Etat sur l'ensemble du territoire durant les années 2009, 2010 et 2011 notamment dans les zones Centre Nord Ouest (CNO). De plus, des émissions et messages audiovisuels ont été diffusés sur le jeu démocratique et les bons comportements en période électorale. Ces efforts ont abouti à l'organisation de l'élection présidentielle dite de sortie de crise organisée les 31 octobre et 28 novembre 2010 respectivement pour le premier et le second tour.

165. En outre, après la crise consécutive à cette élection, le Gouvernement a fait installer dans toutes les localités du pays des comités de veille et de sensibilisation. Ces comités ont tenu sur l'ensemble du territoire plusieurs réunions de sensibilisations, des rencontres intercommunautaires et organisé des journées de réconciliation ; celles-ci ont été meublées par des activités socioculturelles et sportives impliquant les diverses composantes religieuses, ethniques et politiques des populations locales. Ensuite, pour faciliter le retour à la paix, le gouvernement a créé et installé le 28 septembre 2011, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR). Cette commission est représentative de toutes les couches sociales de la population ivoirienne, des ivoiriens vivant à l'étranger ainsi que des étrangers vivants en Côte d'Ivoire. Des missions menées par le Gouvernement ont permis d'amorcer le retour des exilés aussi bien militaires que civils à travers la signature de plusieurs accords tripartites avec le HCR et les pays d'accueil des réfugiés. Des missions de sensibilisation et d'organisation de la diaspora ivoirienne ont été organisées par le CDVR et le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères. Ces efforts se sont poursuivis en décembre 2011 avec l'organisation des élections législatives qui ont permis au peuple de choisir les 255 nouveaux députés de Côte d'Ivoire.

166. Au niveau de la réinsertion et de la réintégration des populations vulnérables, 3430 kits scolaires ont été distribués aux élèves et écoliers des zones ciblées en 2009 dans le cadre de l'appui à la scolarisation. Pour ce qui est du volet Appui à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, 160 groupements et associations composés de 9 140 bénéficiaires (Personnes Déplacées Internes (PDI) et populations d'accueil) dont environ 90% sont des femmes, ont été recensés dans divers domaines d'activités. L'étude de faisabilité, la mise en œuvre, l'encadrement et la formation des bénéficiaires ont été confiés à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). En outre sur les 9500 jeunes prévus pour bénéficier d'un emploi à travers les THIMO (5000) et les Plateformes Locales des Services (4500), 2500 ont été effectivement réinsérés. Par ailleurs, le Programme de Service Civique Nationale (PSCN) a formé 2866 ex-combattants FAFN, et 1802 ex-membres des Groupes d'Auto-Défense (GAD) et 5791 jeunes à risques de 2009 à 2010 à différents métiers dans les domaines de l'Agro-pastoral, de l'Artisanat, le Bâtiment Travaux Publics (BTP) et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) à quant à lui a réinsérée 4869 cibles dont 3557 ex-combattants des ex-FAFN et 1312 ex-membres de GAD dans divers secteurs d'activités dont notamment l'agropastoral, l'artisanat, la prestation de service et le commerce.

167. Pour ce qui est des victimes de guerre, les activités majeures ont porté sur l'élaboration d'un projet d'ordonnance relatif à l'identification des Victimes de Guerre et la réparation des préjudices ainsi que le recensement des victimes. A ce jour, 49697 victimes ont été enregistrées dans 7 communes d'Abidjan.

168. Pour le retour des PDIs, les efforts du Gouvernement et l'ensemble des partenaires au développement ont permis de réduire le nombre total de personnes déplacées. Selon un rapport du HCR en date de septembre 2011, le nombre total de personnes déplacées est passé de 600 958 à 279 000 (-53,42 %) dont 30 729 (11%) sur sites et 249 171 (89%) hors sites. En ce qui concerne des Ivoiriens réfugiés dans la sous-région, cinq convois de rapatriement volontaires ont été organisés au cours desquels 1013 réfugiés sont retournés en Côte d'Ivoire. Par ailleurs des retours spontanés ont été enregistrés faisant passer le nombre de 171 688 en juin 2011, 163 666 au 30 novembre 2011, soit 8022 retours.

169. Dans le cadre de l'amélioration de la cohabitation entre les nationaux et les non nationaux pour atténuer les tensions intercommunautaires et favoriser une pleine participation de tous au processus de développement de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement, avec l'appui du Système des Nations Unies, a créé des activités génératrices de Revenus (AGR) au profit de 67 664 bénéficiaires directs et indirects.

170. Des quotidiens proches de l'ancien régime ont retrouvé leurs sièges anciennement occupés par les hommes en armes. Enfin dans le souci de favoriser le dialogue politique, plusieurs personnalités de l'ancien régime incarcérées ou mis en résidence surveillée après les violences post-électorales ont été libérées et certains ont obtenu le dégel de leurs avoirs. Aussi, une mission conjointe entre le Ministère de l'Intégration Africaine et le Ministère de la Défense a-t-elle permis le retour de 07 officiers et sous-officiers exilés.

Analyse des résultats /performances

171. Les campagnes de sensibilisations, les émissions radiophoniques et audiovisuelles, la création des comités de veille, l'organisation des visites d'Etat, les émissions, les rencontres intercommunautaires, les activités socioculturelles et sportives ainsi que le retour des PDIs ont contribué significativement à la consolidation de la Paix et de la cohésion sociale. Cela s'est traduit par des campagnes sans heurt au premier tour de l'élection présidentielle d'octobre 2010 sur l'ensemble du territoire. Le taux de participation record (84%) enregistré et l'ambiance fraternelle qui ont marqué cette période avaient donné l'espoir d'un retour à la cohésion sociale. Malheureusement le deuxième tour de cette élection présidentielle de sortie de crise de novembre 2010 s'est soldé par une crise sans précédent remettant ainsi en cause tous ces acquis. En outre, les autres actions menées ont eu un impact faible voire nul sur le processus. On a également noté un faible niveau de réinsertion des populations vulnérables. Les contraintes rencontrées ont trait au faible niveau de financement des activités de réinsertion, à l'insuffisance du niveau de coordination des activités de réinsertion et à la faible motivation des cibles.

Perspectives

172. Les actions à mener en matière de consolidation de la paix consisteront à : (i) étendre et achever le recensement des Victimes de guerre au reste du pays, (ii) apporter une assistance en vivres et non vivres aux victimes notamment les PDIs ; (iii) organiser le retour des PDIs et des réfugiés ivoiriens de la sous-région dans leur localité de départ; (iv) poursuivre l'identification et le recensement des préjudices de guerre subis ;(v) organiser les campagnes de sensibilisation dans les zones de retour des Ex-combattants et des PDI ; (vi) financer les AGR et les microprojets pour les victimes de guerre et les Ex-combattants et jeunes associés; (vii) actualiser la politique nationale de réinsertion et de réintégration

des Ex-combattants et jeunes associés dans le cadre du processus DDR ; (viii) adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de cohésion sociale et poursuivre la sensibilisation de la diaspora en faveur de la paix, (ix) poursuivre la prise en charge psychologique des victimes de guerre, (x) réactiver le fond national de solidarité (FNS) destiné à financer les interventions profit des catégories sociales à faibles revenus.

RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET SECURISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Engagements pris sur la période

173.Dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat et la sécurisation des actes administratifs, le Gouvernement s'est engagé à (i) reconstruire/réhabiliter et équiper les infrastructures socio-économiques publiques détruites ou endommagées dans les zones CNO et remettre en état celles dégradées, faute d'entretien et de maintenance dans les autres zones ; (ii) prendre toutes les dispositions pour sécuriser le processus de production et de délivrance des actes administratifs et; (iii) examiner l'option de la gratuité du premier extrait d'acte de naissance à la déclaration dans le délai sociologiquement raisonnable du fait de la pauvreté des populations, surtout celles vivant en milieu rural, et de l'éloignement des centres de déclaration.

Actions réalisées

174.En matière d'infrastructures et équipement, le Gouvernement met en œuvre depuis 2009, avec l'appui de Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, Union Européenne, UNICEF, HCR) le Programme de Modernisation de l'Etat-Civil (MECCI). Dans ce cadre, 15 préfectures et 95 sous-préfectures ont été réhabilitées et équipées dans la zone ex-CNO. De même, 200 véhicules de commandement ont été acquis pour le compte des Sous-préfets sur financement de la Banque Mondiale. L'état de Côte d'Ivoire à travers ses structures déconcentrées et décentralisées (particulièrement les départements) a poursuivi les travaux de réhabilitation et d'équipement des infrastructures socio-économiques dans les zones CNO.

175.Pour la sécurisation du processus de production et de délivrance des actes administratifs, les efforts du Gouvernement, dans le cadre du Programme de Modernisation de l'Etat-Civil, ont permis : (i) la formation de 958 officiers et agents d'Etat-Civil (EC), (ii) l'équipement de 265 centres d'EC, (iii) l'inscription dans les registres d'état-civil de 251 275 personnes nées, mariées ou décédées en Côte d'Ivoire, déjà déclarées à l'état-civil dont les registres ont disparu ou ont été partiellement ou totalement détruits, (iv) la délivrance de 3500 actes de naissance ou jugements supplétifs et de 700 cartes d'identité aux réfugiés, (v) l'élaboration d'un schéma directeur pour l'informatisation de l'état-civil et ; (vi) le lancement de la construction et de l'équipement en mobiliers de bureau de deux centres régionaux pour les archives judiciaires de l'état-civil à Bouaké et à Daloa.

176.Par ailleurs, l'enrôlement de la population a permis d'inscrire 5 898 726 personnes âgées d'au moins 18 ans sur la liste électorale provisoire qui a été publiée en novembre 2009. Cette opération a permis également de délivrer 5 160 061 cartes nationales d'identité.

Analyse des résultats / performances

177. Les réhabilitations et constructions des infrastructures ainsi que les équipements acquis en zone CNO se sont avérés insuffisants au regard des contraintes d'ordre essentiellement financières. Les actions du Programme de Modernisation de l'Etat-Civil se sont fortement heurtées à des contraintes liées : (i) à la faible mobilisation des ressources de l'Etat mises à la disposition du programme pour la poursuite des activités et ; (ii) à la forte dépendance de ce programme vis-à-vis des partenaires financiers (banque mondiale, U.E.).

Perspectives

178. Les actions à mener en matière de restauration de l'autorité de l'Etat et de sécurisation des actes administratifs, consisteront à : (i) poursuivre la réhabilitation et l'équipement des infrastructures socio-économiques fortement dégradées par la crise postélectorale, (ii) renforcer l'offre de service de l'état civil à travers la mise en place de nouveaux mécanismes de déclaration, la sensibilisation des populations et la formation des acteurs de l'état civil, (iii) enregistrer les naissances et décès survenus durant la crise au regard de l'ordonnance n°2011-258 du 28 septembre 2011.

SECURITE

Engagements pris sur la période

179. L'Etat s'est engagé sur la période à : (i) renforcer le dispositif de sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, (ii) rétablir la confiance entre les populations et les agents de force de l'ordre et (iii) sécuriser les élections générales.

Actions réalisées

180. En matière de renforcement du dispositif de sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, les efforts du Gouvernement ont porté sur (i) : le désarmement, la démobilisation, la réinsertion (DDR) et le démantèlement des milices, (ii) l'unification et la refondation des deux armées, (iii) l'amélioration du dispositif de protection des personnes et des biens et (iv) la sécurisation du processus électoral.

181. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) a permis au PNRR de profiler sur toute l'étendue du territoire national les différentes forces combattantes. Ce sont donc un total de 38 834 jeunes associés qui ont été ainsi profilés. La phase de démobilisation a touché un effectif cumulé de 18 222 combattants ex- FAFN dans les ex- zones de commandement des ex-Forces Armées des Forces Nouvelles (ex-FAFN) et de démanteler plusieurs groupes d'autodéfense disposant d'un effectif cumulé de 17 889 ex-miliciens sur la période 2009 à octobre 2010. Le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en collaboration avec le centre de Commandement Intégré (CCI) et l'Etat Major des Armées a procédé au profilage de 109 776 éléments issus de toutes les forces combattantes . Ce sont au total 32 777 ex- Combattants des ex-FAFN, 38 165 ex-membres de Groupes Auto Défenses (GAD) et 38 834 jeunes associés au FRCI qui ont été profilés sur la période de 2009 à 2011.

182.En outre, le Gouvernement a pris en mars 2011, deux ordonnances dont la première porte sur l'unification des ex-FANCI et des ex-FAFN en Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et la seconde sur l'organisation des FRCI. L'application de ces ordonnances a abouti à la création d'un état-major général, des forces spéciales et l'intégration de 10 000 éléments des ex-FAFN dans la nouvelle armée.

183.En matière de rétablissement de la confiance entre les populations et les agents de force de l'ordre, des campagnes de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le racket sont menées et des unités ont été créées à savoir l'unité de lutte contre le racket (ULR) et la Police Militaire. Un centre d'appel et d'écoute au **numéro 100** chargé de recueillir les plaintes et alertes contre le racket ainsi que les exactions de tout genre est opérationnel depuis juillet 2011. A cela s'ajoutent, la réduction du nombre de barrages à 33 sur l'ensemble du territoire national et des visites de terrain pour le démantèlement des barrages illégaux. De plus, des campagnes de sensibilisation pour le respect scrupuleux des dispositions en vigueur en matière de perquisitions et de visites domiciliaires sont en cours.

184.Dans le cadre du renforcement des capacités humaines et le redéploiement des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire, au titre de l'année 2009, ce sont 55 commissaires, 89 officiers et 1 379 sous officiers qui ont été recrutés. En 2011, dans le cadre de la normalisation sécuritaire après la crise post-électorale, l'Etat a procédé à la nomination et à la promotion des chefs des grands commandements (Police, Armée et Gendarmerie), suivie de l'affectation des agents des différents corps sur l'ensemble du territoire.

185.Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles, les interventions ont porté sur la réhabilitation des casernes et l'amélioration de la mobilité des forces de sécurité. Au titre de l'année 2009, la réhabilitation de 14 sites situés à Bouaké, Man, Korhogo et Séguéla ont été pris en charge par l'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à hauteur d'1 million de dollar, à travers le « panier de fonds sortie de crise ». Cette réhabilitation bénéficie de l'appui du projet FISDES à concurrence de 1,984 milliard dont environ 729 millions de FCFA ont été exécutés. Cette opération étant en voie d'achèvement, l'étape suivante est l'équipement des casernes. Les capacités de mobilité ont été également renforcées avec une cinquantaine de véhicules et plusieurs mobylettes affectés à la police de proximité. Ces efforts ont été réduits à néant avec la crise post-électorale. Le Gouvernement a repris le rééquipement de la police, de l'armée et de la gendarmerie. Ainsi, des matériels roulants, informatiques et militaires ont été octroyés aux différentes composantes des forces de sécurité et de l'armée.

186.La Lutte contre la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petits calibres s'est matérialisée par la création d'une commission nationale chargée de la lutte contre la circulation des armes légères et de petits calibres (COMNAT-ALPC). Cette commission a mené des actions de sensibilisations et de renforcement de capacités en collaboration avec le programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO (ECOSAP) et la participation du RASALAO-CI (Réseaux d'Actions de Lutte contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest) et de l' UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour la Femme). Ces actions ont concerné : (i) un atelier de renforcement des capacités des journalistes » ; (ii) un atelier national de synergie - renforcement des capacités des membres de la commission, (iii) une campagne nationale de sensibilisation pour des élections sans violence armée autour du thème "Mon arme, c'est mon vote", (iv) une campagne de sensibilisation au dépôt volontaire des armes et munitions dans le cadre des programmes de sensibilisation, de

collecte et de destruction d'armes et munitions et ; (v) une enquête sur la circulation des ALPC en Côte d'Ivoire suite à la crise.

187. En vue de l'amélioration du dispositif des protections des personnes et des biens, le Gouvernement a mis en œuvre et procédé à l'extension du programme national de lutte contre l'insécurité urbaine. Ceci s'est traduit par une gestion plus participative des questions de sécurité dans les communes, aux travers de : (i) l'actualisation de 21 diagnostics locaux participatifs sur l'environnement sécuritaire, (ii) la réactivation de 15 comités locaux sécuritaires (CCS) et, (iii) la formation de 900 acteurs (élus, populations, forces de l'ordre, équipe municipale) sur la prévention sécuritaire, la facilitation de la concertation entre population et forces de l'ordre, et le financement de projets incluant les jeunes à risque et les aménagements sécuritaires.

188. Concernant la sécurisation du processus électoral, l'accord complémentaire 4 à l'APO du 22 décembre 2008, prévoyait la démobilisation des ex-combattants des ex-FAFN et le démantèlement des miliciens avant la tenue de l'élection présidentielle. A cet effet, l'Etat de Côte d'Ivoire, avec l'appui du Système des Nations Unies, a permis la démobilisation de 18 222 ex-combattants des ex-FAFN et le démantèlement de 17 889 éléments des Groupes d'Autodéfense. Aux fins de sécurisation des élections proprement dites, 1 500 éléments des FDS et 1500 éléments des FAFN ont été déployés respectivement dans le Nord et dans le sud du pays pour le scrutin présidentiel de 2010. La sécurisation des législatives du 11 décembre 2011 a été assurée par 10 000 policiers, 10 000 gendarmes et 5 000 militaires appuyés par les éléments des forces impartiales de l'ONUCI et de la Force LICORNE déployés sur l'ensemble du territoire national.

Analyse des résultats/performances

189. En matière de renforcement des dispositifs de sécurité, les engagements pris par le gouvernement ont été globalement annihilés par la crise postélectorale. Toutefois, il est à noter que l'unification des deux armées est effective, les services de la Police et de la Gendarmerie sont opérationnels sur l'ensemble du territoire. La contrainte majeure rencontrée porte sur l'insuffisance d'équipements spécifiques de maintien de l'ordre. **En matière de rétablissement de la confiance entre la population et les agents de forces de l'ordre,** les résultats à ce niveau, sont mitigés et la méfiance demeure malgré la mise en place des unités de lutte contre le racket, la police militaire et le centre d'écoute. Les contraintes majeures ont porté sur la faible sensibilisation des populations, le manque de moyens logistiques des forces de sécurité, la présence des jeunes associés aux FRCI et le processus DDR inachevé. **En matière de sécurisation des élections générales,** le dispositif mis en place a été performant. Il n'y a pas eu de contraintes majeures rencontrées.

Perspectives

190. Dans le domaine de la sécurité, le Gouvernement s'emploiera à : (i) assurer la sécurité des élections locales (Municipales et Régionales), (ii) conduire la réforme du système de sécurité (RSS) avec la participation des Partenaires Techniques et Financiers, (iii) doter les services de sécurité d'équipements de maintien de l'ordre et ; (iv) achever les travaux de réhabilitation des infrastructures de sécurité.

GOUVERNANCE JUDICIAIRE

Engagements pris sur la période

191. En matière de gouvernance judiciaire, le Gouvernement s'est engagé à : (i) augmenter le niveau de couverture des tribunaux et de représentativité des agents de justice, (ii) améliorer les conditions de détention, (iii) assurer la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires et renforcer les fonctions d'éducation et de formation des établissements pénitentiaires, (iv) vulgariser les lois et procédures judiciaires.

Actions réalisées

192. Au niveau de la couverture en tribunaux, le Gouvernement a procédé : (i) à la remise en état et à la réouverture de 7 juridictions, (ii) à la réhabilitation de 13 maisons d'arrêt et de correction sur les 22 saccagées, (iii) au rééquipement et à l'ouverture de 12 établissements pénitentiaires, (iv) à la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Observation des Mineurs d'Abidjan, (v) au redéploiement de 52 magistrats et 59 greffiers en 2009, ainsi que 20 magistrats et auditeurs de justice en 2011.

193. En vue de sécuriser l'environnement des affaires, un projet de loi portant création des tribunaux de commerce a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour son adoption par le Conseil des Ministres avant le vote par le Parlement.

194. Par ailleurs, dans le cadre de la vulgarisation des lois et procédures afin que les populations connaissent mieux leurs droits, une banque de données numérique ouverte au public comprenant toute la collection des Journaux officiels de 1959 à 2011 ainsi que toutes les conventions internationales est disponible en ligne, sur support CD et classeurs. Parallèlement, le Gouvernement a formulé un document de politique nationale de justice pour se doter d'un cadre fédérateur et inscrire les réformes de la justice dans une planification stratégique.

195. Dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés publiques, les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'édition d'un recueil des instruments juridiques internationaux relatifs au droits de l'homme ratifiés par la Côte d'Ivoire ; (ii) la création d'une banque de données numériques comprenant toutes la collection des journaux officiels de 1959 à 2011 ; (iii) l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des forces militaires et para militaires au respect des droits de l'homme ; (iv) la sensibilisation de la population aux droits de l'homme via la téléphonie mobile ; (v) la création d'une police en charge des droits de l'homme.

Analyse des résultats / performances

196. En matière de gouvernance judiciaire les actions menées ont permis le fonctionnement plus ou moins effectif des juridictions et de 22 maisons d'arrêts et de correction sur 33. Des difficultés sont rencontrées : (i) la présence des hommes en arme dans certaines maisons d'arrêt et de corrections constitue un frein à leur gestion efficace, notamment à l'intérieur du pays ; (ii) le non fonctionnement de l'Assemblée Nationale retarde la prise des textes organiques relatifs à la mise en place des hautes juridictions ; (iii) Les problèmes de

trésorerie empêchent le bon déroulement des travaux de réhabilitation ; (iv) des problèmes administratifs retardent les travaux de construction du palais de justice d'Abobo et ; (v) la crise a retardé la construction de nouvelles juridictions.

Perspectives

197. Dans le souci d'atteindre les engagements pris en matière de gouvernance judiciaire, il s'agira principalement de : (i) remettre en état les juridictions endommagées par la crise postélectorale et les équiper ; (ii) prendre les textes organiques relatifs à la mise en place des hautes juridictions (cour de cassation, cour des comptes, Conseil d'Etat) et du Conseil Supérieur de la Magistrature ; (iii) élaborer la carte judiciaire ; (iv) finaliser les travaux du Palais de Justice d'Abobo ; (v) créer une base judiciaire ; (vi) créer l'Institut National des Formations Judiciaires à Yamoussoukro ; (vii) démarrer les travaux de construction du palais de justice et de la Maison d'Arrêt et de Correction de San Pedro, (viii) créer et ouvrir les tribunaux de commerce rattachés aux ressorts territoriaux des Cours d'Appels existantes ; (ix) prendre un texte de loi relatif à la mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire ; (x) adopter le document stratégique pour une politique sectorielle de la justice en Côte d'Ivoire ; (xi) finaliser, adopter et opérationnaliser la politique nationale de justice ; (xii) prévenir les cas d'apatridie ; (xiv) créer un centre d'écoute ; (xv) promouvoir et développer une culture des droits de l'homme ; (xvi) installer des clubs des droits de l'homme dans les établissements secondaires, (xvii) éditer un journal d'informations aux droits de l'homme et (xviii) acquérir et équiper une maison des droits de l'homme.

GOVERNANCE ADMINISTRATIVE

Engagements pris sur la période

198. En matière de Gouvernance administrative, le Gouvernement s'est engagé à : (i) moderniser l'administration publique pour rendre plus performants et accessibles les services de l'administration, et (ii) entreprendre des réformes.

Actions réalisées

199. Dans le cadre de la réforme et de la modernisation de l'administration publique, les actions portent sur (i) la conduite de trois études relatives aux lourdeurs administratives dans l'administration publique, aux besoins de renforcement de capacité de l'administration publique ivoirienne, et la formulation d'un cadre stratégique de Réforme Administrative dont le diagnostic est déjà disponible, (ii) l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie des agents publics, (iii) le recours à la procédure d'appel à candidatures pour la désignation des responsables de certaines structures publiques et parapubliques (SNDI, VITIB, CNTIG, CIAPOL, etc.), (iv) l'élaboration et la validation d'un schéma directeur de gouvernance électronique qui est en phase d'adoption par le Gouvernement ; (v) la dotation de plusieurs ministères techniques et directions de l'administration centrale de site web, (vi) la création des postes de Secrétaire Général et de Directeur des Ressources Humaines au sein de chaque Ministère.

200. Le Gouvernement a entrepris le recensement des fonctionnaires et agents de l'État en 2010 et 2011 en vue du contrôle et de la gestion prévisionnelle des effectifs. En outre, le Gouvernement a procédé à l'accélération du traitement de certains dossiers en instance à

travers l'opération « tiroir » qui a permis de traiter 11 556 dossiers relatifs à 26 actes de différentes natures.

201. Dans le cadre des réformes, une ordonnance sur l'organisation générale de l'administration territoriale a permis le réaménagement du territoire en 5 types de circonscriptions administratives, à savoir les Districts, les Régions, les Départements, les Sous-Préfectures et les Villages et en 2 types de collectivités décentralisées que sont les Régions et les Communes. Le décret 2011-263 du 28 septembre 2011 réorganise le territoire national en 2 Districts Autonomes, 12 Districts, 30 Régions, 95 Départements, 497 Sous-Préfectures et plus de 8000 villages en ce qui concerne la Déconcentration d'une part, et en 30 Régions et 1281 Communes au titre de la Décentralisation, d'autre part.

Analyse des résultats/ performance

202. En matière de modernisation de l'administration, on note une avancée à la lumière des actions menées et des plans d'actions établis. La mise en œuvre effective rencontre des difficultés d'ordre technique et financier. En ce qui concerne la réforme administrative, les engagements ont été tenus en partie. Le cadre théorique est défini. Les efforts porteront sur sa mise en application.

Perspectives

203. Les efforts du gouvernement porteront principalement sur : (i) l'élaboration et la diffusion des manuels de procédures administratives pour les départements ministériels ; (ii) la finalisation et la mise en œuvre des 3 études initiées ; (iii) la finalisation de la modernisation de la gestion des fonctionnaires et agents de l'État par la mise en application du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) ; (iv) la vulgarisation de la gouvernance électronique dans la délivrance des actes administratifs ; (v) la mise en application du code d'éthique et de déontologie des agents publics et (vi) l'opérationnalisation des postes de secrétariat général et de DRH dans chaque département ministériel ainsi que l'achèvement du projet ADEL-IVOIRE (Administration Électronique).

GOVERNANCE ECONOMIQUE

Engagements pris sur la période

204. En matière de Gouvernance économique, le Gouvernement s'est engagé à rétablir le capital confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations et à assurer une redistribution équitable des ressources nationales.

Actions réalisées

205. Le Gouvernement a procédé à la création de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en 2009. Cet organe a pour mission principale de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics. Après le démarrage de ses activités en avril 2010, l'ANRMP a tenu sur la période 16 sessions, a fait l'objet de 13 saisines et a rendu 12 décisions dont 5 jugées irrecevables.

206.Par ailleurs, le Gouvernement à travers le projet Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) a poursuivi la déconcentration en 2009 et 2010 du SIGFIP, de l'ASTER et du SIGMAP. Ses efforts ont également porté sur le renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, la définition d'un cadre réglementaire de la filière café cacao et la réalisation d'un audit de cette filière. Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement, avec l'aide des partenaires au développement, a initié en 2009 une étude sur l'évaluation du système de gestion des finances publiques basé sur la méthodologie PEFA. Cette étude a donné lieu à un plan de réformes des finances publiques dont l'évaluation est en cours.

Analyse des résultats/performance.

207.Les actions réalisées sur la période 2009-2011 ont porté essentiellement sur le premier engagement avec la mise en place de l'Agence Nationale de Régulation des Marchés Publics et les réformes des secteurs pétrolier et du café cacao. La déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques, de l'ASTER et du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics a eu un impact positif sur la gouvernance économique en Côte d'Ivoire (la célérité dans le traitement des dossiers, l'accessibilité des données, la transparence dans la gestion et la passation des marchés publics, etc.). Les contraintes principales rencontrées sont celles de la persistance de l'insécurité, la partition économique de la Côte d'Ivoire et la crise poste électorale.

Perspectives

208.Les principales actions porteront sur : (i) la restructuration des sociétés à participation de l'Etat ; (ii) la poursuite de la déconcentration des progiciels SIGFIP-SIGMAP-ASTER et le renforcement de la fluidité de l'interface de ces progiciels ; (iii) la production et la publication des rapports d'activité trimestriels de l'ANRMP ; (iv) la poursuite de la production et la transmission à l'IGF par tous les DAAF d'un rapport trimestriel d'exécution physique et financière des dépenses ; (v) l'extension du processus des CDMT aux ministères en charge de l'agriculture et des Infrastructures économiques ; (vi) la création au Ministère de l'Economie et des Finances, d'une base de données économiques et financières qui viendra décloisonner les systèmes d'informations sectorielles ; (vii) la création d'une structure centrale d'administration et d'opérationnalisation de l'aide publique au développement, guichet unique de l'aide publique au développement.

DECENTRALISATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Engagements pris sur la période

209.En matière de **Décentralisation et d'Aménagement du Territoire**, les engagements du Gouvernement pour la période 2009-2013 portaient sur (i) l'implication des populations à la gestion des Collectivités; (ii) le renforcement des capacités des collectivités décentralisées et de l'administration déconcentrée ; (iii) le transfert effectif des compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées ; (iv) la réduction des disparités régionales et (v) l'intégration de la lutte contre le VIH/sida aux actions de développement de chaque collectivité.

Actions réalisées

210. En matière d'implication des populations à la gestion des Collectivités, 15 plans de développements locaux ont été élaborés par les Districts et Départements (collectivités territoriales) avec la participation effective des populations aux différents niveaux du processus de planification. En vue d'une meilleure participation des femmes au processus de décision, le réseau des femmes élues locales a bénéficié d'un renforcement organisationnel et de diverses formations (50 élues locales formées en leadership, planification locale participative, participation aux scrutins électoraux)

211. Au niveau du renforcement des capacités des Collectivités Décentralisées les efforts du Gouvernement ont permis aux collectivités de : (i) construire/réhabiliter des sièges, (ii) acquérir du matériel informatique et des mobiliers de bureau, (iii) acquérir du matériel roulant, (iv) former et mettre à disposition, du personnel qualifié pour l'animation des services des Collectivités, (v) former en Gestion Axée sur les Résultats et Approche Basée sur les Droits humains (GAR-APBDH) 30 agents des collectivités décentralisées dans la région de la Marahoué , (vi) renforcer les capacités des élus locaux en matière de planification participative et d'élaboration de plans stratégiques de développement notamment à travers la diffusion du manuel de planification local participative élaboré par le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement; (viii) participer à des rencontres et partages d'expériences au niveau régional et international (Belgique, Burkina Faso, Espagne, Italie); (ix) conduire des actions pilotes dans le cadre de la coopération décentralisée.

212. En matière de réduction des disparités régionales, le Gouvernement a conduit les actions suivantes : (i) la communalisation totale du territoire, (ii) l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un manuel de procédure relatifs aux schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ; (iii) la réalisation du SRAT district de San Pedro (ex-région du Basassandra); (iv) le renforcement des capacités des élus des Conseils Généraux en matière d'élaboration de SRAT ; (v) le renforcement des capacités des services déconcentrés du Ministère du Plan en matière d'élaboration de SRAT.

Analyse des résultats/performances.

213. Malgré les efforts réalisés en matière de développement local et d'équipement, il ressort : (i) une implication encore timide des populations à la gestion des collectivités locales qui se traduit par une faible appropriation des réalisations ; (ii) l'absence d'une politique constante de décentralisation qui entraîne parfois des difficultés en matière de pérennisation des acquis en la matière. La contrainte majeure est la faible capacité de mobilisation des ressources locales et l'insuffisance de ressources pour le financement des actions de décentralisation et d'Aménagement du Territoire.

Perspectives

214. Les principales actions à mener porteront sur : (i) l'actualisation et la finalisation du cadre institutionnel, légal et réglementaire de la décentralisation à la lumière de l'ordonnance du 28 septembre 2011 ; (ii) l'élaboration du statut des rois et chefs coutumiers; (iii) la redéfinition du statut des personnels des collectivités territoriales et ; (iv) la réalisation des études économiques dans les 30 régions de développement ; (v) le

renforcement des capacités des autorités préfectorales et des élus locaux, (vi) l'adoption de la politique nationale d'aménagement du territoire et la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ; (vii) l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire ; (viii) l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire des districts (viii) l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; (ix) la mise en place un système d'information géographique pour l'aménagement du territoire ; (x) l'élaboration d'un document de suivi des indicateurs d'analyse régionale ; (xi) la réalisation des études économiques dans les 14 districts ; (xii) la mise en œuvre de la matrice d'action de la stratégie nationale de développement de l'économie régionale ; (xiii) l'élaboration et la diffusion du manuel de coopération décentralisée ; (xiv) la création d'une agence nationale d'assistance conseil et de contrôle des opérations des collectivités territoriales ; (xv) la réalisation d'un audit technique, organisationnel et financier de la décentralisation de 2001 à 2011 et ; (xvi) la création du fonds d'appui au développement et à l'aménagement du territoire.

CHAPITRE 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT

DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE

Engagements pris sur la période

215.Dans la perspective de réalisation de l'OMD relatif à l'élimination de la faim, les engagements de l'Etat ont porté sur la réduction de la malnutrition et la réalisation d'une autosuffisance alimentaire basée sur une agriculture plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs. Il s'agissait à travers ces engagements de : (i) faire du métier d'agriculteur, une véritable profession à laquelle les exploitants seront préparés par des formations techniques appropriées diplômantes et/ou qualifiantes ; (ii) moderniser les exploitations agricoles au plan technique et leur gestion en favorisant une utilisation rationnelle des intrants et du matériel génétique sélectionné ; (iii) améliorer l'environnement des exploitations en particulier les problèmes de financement notamment la sécurisation de l'épargne, l'accès au crédit pour des investissements, les subventions, les incitations, la gestion des risques ; (iv) améliorer la valorisation et la transformation des produits et sous-produits agricoles; (v) assurer une gestion rationnelle et durable de l'espace rural par une meilleure protection et valorisation des ressources naturelles, halieutiques et forestières ainsi que par une meilleure maîtrise de l'eau ; et (vi) réaliser des investissements structurants en milieu rural comme des aménagements hydro-agricoles, des magasins de stockage, des abattoirs, etc.

216.Pour la **professionnalisation du métier d'agriculteur**, les coopératives et producteurs des différentes filières agricoles ont bénéficié d'un renforcement de capacités aux fins d'acquérir les techniques nécessaires à une gestion rationnelle de leurs exploitations. Ces formations ont porté sur l'amélioration des pratiques culturales, la gestion administrative et financière des Organisations professionnelles agricoles, la gestion comptable et l'appui conseil. Elles ont été financées par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), les Projets de développement rural et les Fonds de développement de certaines filières.

217.Ainsi, au niveau de l'hévéaculture, En 2010, L'APROMAC à travers le FDH-a aidé à la formation de 102 pépiniéristes dans les secteurs d'Abengourou, d'Anguededou, de Daoukro, de Gagnoa, de Guiglo et de San Pedro.

218.Pour la filière palmier à huile, un programme de renforcement des capacités des coopératives de producteurs en gestion comptable et en création de pépinières a été réalisé

219.En ce qui concerne la filière riz, le programme d'urgence riz a permis la redynamisation de 22 comités de gestion des aménagements (CGA) ainsi que la formation de 22 coopératives. De même, le projet Riz Centre a permis la formation de 1797 riziculteurs.

220.Quant aux cultures maraîchères, 12000 producteurs ont bénéficié de l'appui-conseil en techniques culturales.

- 221.** Au niveau de la promotion de la culture de la banane plantain, 630 producteurs ont bénéficié de formations et d'appui-conseil pour la production de rejets de banane dans six (6) départements de la zone forestière en 2010.
- 222.** Pour favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes, 366 groupements composés à majorité de femmes et de jeunes dont 76 groupements membres de la plateforme des femmes agricultrices (PFACI) ont bénéficié de formation sur les itinéraires techniques de production, les techniques post-récoltes, la gestion et la commercialisation des cultures vivrières.
- 223.** En outre, 8642 Femmes ont été formées sur les techniques culturales, la gestion simplifiée des fonds et la gestion de la vie communautaire à Odienné, Ferké, Bouaké et Bouna à l'initiative des ONG (la coordination générale de lutte contre la pauvreté (CGLP), promo femme 2000, l'association pour l'évolution de la femme artisan de Bouna et la fédération Gnompinin de Ferké) en collaboration avec le FDFP sur financement de l'UE, du PNUD, du PPMS, de la FAO, du Centre suisse et sur fonds propre. De même, 103 producteurs ont été formés sur les techniques de commercialisation des produits vivriers et maraichers par la CGLP à Bouaké sur financement UE à hauteur de 22 millions.
- 224.** La dynamique de **modernisation des exploitations agricoles** s'est faite par la distribution des intrants agricoles de qualité, du matériel végétal performant et des équipements de mécanisation agricole aux producteurs des différentes filières.
- 225.** Pour la filière hévéa, grâce au Fonds de Développement de l'Hévéaculture (FDH) gérée par l'interprofession (APROMAC), le programme de fourniture de plants de qualité pour la création de plantation a aidé 5000 planteurs à la création de 12 mille hectares dans 13 départements situés dans les zones de production. En outre, 100 petites entreprises de production de matériel végétal amélioré (PEPMV-hévéa) ont été créées. .
- 226.** Quant à la culture cotonnière, le gouvernement a équipé 5 000 producteurs en matériel de culture attelée et accordé des subventions correspondant à environ 48 000 tonnes d'engrais pour les campagnes cotonnières 2008/2009, 2009/2010 et 2011/2012. Le CNRA grâce à la reconstitution du système de production de semences de coton, a mis à la disposition des producteurs des semences de qualités (G3) pour la relance de cette culture.
- 227.** Pour ce qui est du vivrier, des actions ont été menées dans la filière riz et les autres cultures telles que le maïs, la banane plantain, l'igname et le manioc.
- 228.** Ainsi, le Gouvernement, avec l'appui de la BAD, l'Union Européenne et le Système des Nations Unies a mis à la disposition des groupements de producteurs de vivriers (i) 50 tonnes de semences de cultures vivrières (riz, maïs, soja, arachide), (ii) plus de 100 tonnes d'engrais et (iii) des équipements agricoles estimés à 203 250 582 FCFA en vue de reconstituer leur capital de production et d'améliorer leur productivité.
- 229.** De même, à travers le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), 750 000 boutures de manioc, 22,6 tonnes de semence de base de maïs, 5550 tonnes de semence commerciale de maïs et 320 000 rejets de banane plantain ont été produits pour les besoins des producteurs de vivriers.
- 230.** En outre, des actions de promotion de la qualité et du respect des normes sanitaires ont été menées pour favoriser un accès facile aux marchés internationaux des produits d'exportation comme le cacao, le café et les fruits. Cela s'est traduit par : (i) le renforcement des capacités du LANADA en matière de contrôle sur la contamination à

ochratoxine A (OTA), (ii) l'installation de chambres froides au quai fruitier d'Abidjan et (iii) la définition et la diffusion des normes des produits alimentaires par CODINORM et *codex alimentarius*. Ces actions ont également permis l'abandon de l'application des dispositions relatives à la fixation de normes pour le café et le cacao par l'UE, résultat des efforts menés par la partie ivoirienne pour la détermination des niveaux de contamination et des points critiques de l'OTA.

231. En ce qui concerne la résolution des problèmes de financement, le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a mobilisé des fonds pour l'achat d'intrants agricoles, de matériel végétal performant et d'équipements de mécanisation agricole au profit des producteurs de plusieurs filières.

232. Ainsi, pour la filière banane, grâce aux fonds STABEX, une subvention d'un montant de 1,6 milliard de FCFA a été affectée à l'équipement et à la modernisation de l'outil de production dans 14 plantations agro-industrielles sur la période 2009-2011.

233. Quant à la filière café-cacao, sur la période d'octobre 2010 à fin septembre 2011 le Gouvernement, dans le cadre du programme « Quantité, Qualité, Croissance » a utilisé 6,99 milliards de FCFA pour les traitements phytosanitaires, l'opération d'identification des producteurs de café-cacao et l'achat de la sacherie brousse. Les efforts entrepris dans le cadre de ce programme ont permis de (i) traiter 243.350 ha de plantation de 4 615 producteurs contre les mirides en 2010, (ii) produire 11 102 ha de plants de cacaoyers. Ces actions ont abouti à une amélioration du rendement moyen du cacao qui est passé de moins de 500 Kg /ha à 600 kg/ha ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des fèves de cacao exportés (75%).

234. En ce qui concerne la filière coton, sur la période 2009-2011 le Gouvernement a débloqué plus de 30,7 milliards de FCFA pour la relance de cette filière. Cette action a permis la baisse du prix des engrais dans la zone cotonnière de 25 à 37% et l'apurement des dettes de L'ex-Compagnie Cotonnière Ivoirienne (l'ex-LCCI) vis-à-vis de ses 360 coopératives de producteurs et de ses travailleurs ainsi que les diverses subventions et primes dues à la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) pour la relance de ses activités.

235. Pour ce qui est de la filière canne à sucre, Sucrivoire a bénéficié en 2011 de la convention de Crédit SIFCA-PROPARCO d'un montant de 5,2 milliards de FCFA pour la réhabilitation et la modernisation des complexes sucriers de Zuénoula et de Borotou.

236. Quant à l'hévéa, le Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHV) a financé la création de nouvelles plantations dans les nouvelles zones de production. En outre, le FDH a permis de créer en 2009, 2631 ha de plantation par 1169 planteurs et 6500 hectares en 2010 par 3000 planteurs. Pour l'année 2011, le programme a aidé à la création de 12 mille hectares avec 5000 planteurs.

237. Au niveau des cultures vivrières, pour la reconstitution du capital de production, 290 groupements composés à majorité de femmes et de jeunes ont bénéficié de kits de production de cultures maraîchères et vivrières comprenant 45 motoculteurs, 36 motopompes, des engrais et des semences.

238. Le Gouvernement avec l'appui de la BAD à travers le projet PADER LAC, a mis en place un fonds d'un montant de 170 millions de FCFA pour le financement des activités des producteurs de Yamoussoukro, Toumodi, Tiébissou et Didiévi.

- 239.**Dans le cadre **de la valorisation et la transformation des produits et sous-produits agricoles**, un accent a été mis sur la transformation de la noix de cajou. Ainsi, cinq (5) unités de transformation de noix de cajou ont été financées par le Gouvernement indien au profit de la Côte d'Ivoire et ont été installées dans la zone nord en 2009 ; une nouvelle unité de transformation de la noix de cajou vient d'être construite à Niakaramadougou en 2011.
- 240.**S'agissant du palmier à huile, la FENACOPAHCI a contribué à la construction d'une usine de première transformation d'huile de palme à Godié.
- 241.**Quant au karité, quatre cent trente cinq femmes (435) ont bénéficié de formation et d'équipements pour la transformation du karité à Korhogo et à Ferkessédougou.
- 242.**En ce qui concerne l'hévéa, les planteurs d'hévéas ont procédé le 1er avril 2009 à l'inauguration de leur première usine de transformation de caoutchouc (ITCA) à Bouboury (Dabou).
- 243.**Quant au riz, la FENACOVICI a procédé à l'installation d'une unité de traitement de riz local d'une capacité de production de 2,5 t/h en temps réel dans la localité de Tiassalé en 2010.
- 244.**S'agissant de la **maîtrise de l'eau**, 5 projets d'aménagements hydro-agricoles sont en cours de réalisation dans les départements de Boundiali et de M'Bahiakro, dans les régions du Goh (ex-Fromager), du haut Sassandra, dans le pôle Nord-Ouest et dans la vallée du fleuve N'Zi (Eholié et Atofou) dans la région du N'Zi (ex-N'Zi Comoé).
- 245.**Pour ce qui est de l'aménagement hydro-agricole de 450 ha de M'bahiakro, le taux d'exécution des travaux est de 45%. Quant à celui des 130 ha de la vallée du N'Zi, le taux d'exécution du barrage est de 95%. Les projets devraient s'achever Mars 2012 .Ces projets sont cofinancés par les fonds arabes (Fonds Koweïtien, BADEA, BID), la BOAD et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, 18 périmètres irrigués d'une superficie supérieure à 400 ha, ont été réhabilités dans les régions du Nord.
- 246.**Au niveau **de la sécurisation foncière**, les réalisations ont concerné : (i) la formation de 23 commissaires enquêteurs, 1400 comités villageois de gestion Foncière Rurale (CVGFR) et 41 comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR), (ii) la délimitation de 168 terroirs villageois, (iii) la délivrance de 79 certificats fonciers, (iv) l'ouverture de 212 enquêtes, (v) l'installation du Système informatisé de gestion foncière rural (SIF) dans cinq (5) directions régionales de l'Agriculture et (vi) l'équipement des services centraux et déconcentrés du centre du Nord et de l'Ouest en matériel informatique et technique.
- 247.**S'agissant **des investissements structurants en milieu rural**, le gouvernement a réalisé des infrastructures techniques et sociales pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des populations rurales.
- 248.**Au niveau des infrastructures techniques, treize (13) magasins de collecte et de stockage des produits vivriers ainsi que quatre (4) centres de groupage et de commercialisation de produits vivriers d'une valeur de plus de 70 millions FCFA ont été réalisés au profit de plus de sept cent soixante cinq (765) femmes dans les régions des Savanes, de la vallée du Bandama et du moyen Cavally.
- 249.**L'APROMAC à travers le FDH a fait en 2010 des travaux de réhabilitation de 31,5 Km de pistes villageoises dans le secteur de Dabou. En 2011, il a aidé au renforcement de 150 Km de pistes villageoises dans les secteurs de Bonoua, Guiglo et San Pedro.

250. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles en général et ceux de la filière de café et du cacao en particulier, le gouvernement a mis en place le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) constitué à partir des ressources de la parafiscalité sur la filière Café-Cacao. Ce fonds a investi environ 33,150 milliards FCFA dans les infrastructures sociales sur la période 2009-2011. Les travaux effectués concernent essentiellement : (i) l'entretien de 7780 km des pistes rurales, (ii) la construction de salles de classes, de bureaux et de leur équipement en mobiliers. (iii) la construction de 10 dispensaires, 26 maternités et 50 centres de santé et (iv) la construction et l'équipement de 5 brigades de gendarmerie, (v) la réhabilitation de 500 pompes villageoises et de forages, (vi) la réalisation de 546 forages.

251. Au niveau de la **gouvernance du secteur agricole**, les réformes engagées depuis 2009 ont porté sur l'adoption du Programme National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition, du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), et la mise en œuvre d'actions spécifiques relatives aux filières coton, café-cacao, sucre, anacarde, palmier à huile et hévéa.

252. En ce qui concerne la **filière café-cacao**, le Gouvernement a mis en place un Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC). En outre par décret N°2009-54 du 27 février 2009, le gouvernement a créé un comité chargé de proposer les axes d'une nouvelle réforme de la filière café-cacao à partir de la lettre de politique de développement de ladite filière. Les orientations stratégiques de la nouvelle réforme de la filière Café-Cacao ont été adoptées en conseil des ministres le 02 novembre 2011. Ces orientations annoncent le retour de l'Etat dans la gestion de la filière.

253. Dans les **filières de coton et d'anacarde**, les actions menées avec l'appui de l'Union Européenne concernent (i) la refonte du dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière coton et (ii) le renforcement des capacités technique et matériel de l'interprofession (INTERCOTON). Quant à la filière anacarde, une campagne d'assainissement du mouvement coopératif a été initiée par le Ministère de l'Agriculture..

254. Afin de mener une réforme des filières coton et anacarde, le Ministère de l'Agriculture a créé depuis le 16 août 2011 un groupe de travail dont la mission sera de redéfinir le cadre organique de la gestion de ces filières, et de proposer des mesures d'amélioration du système de commercialisation.

255. Pour ce qui est des cultures vivrières, la stratégie de relance de la filière riz a été transmise au gouvernement pour adoption.

Analyse des résultats/performance

256. En matière de réformes, pour améliorer la compétitivité des filières, des avancées sont enregistrées en ce qui concerne les filières coton et café- cacao.

257. Dans la filière coton, les mesures prises pour assurer une gestion efficiente ont favorisé la relance de la filière. En effet, la production pour la campagne 2008/2009 était de 123 864 t, elle est passée à 185 000 t en 2009 - 2010 soit un accroissement de 49%. En 2010, 60 000 producteurs ont semé 186 666 ha et en 2011, 84 000 producteurs ont semé 256 923 ha.

Tableau 3 : Présentation des données économiques de la filière coton de 2008 à 2010 en Côte d'Ivoire

ANNEES	2008	2009	2010
Production de coton graine (tonnes)	119 717	123 864	185 000
Superficie (ha)	120 000	140 000	186 666
Rendement (kg/ha)	998	885	991
Prix aux producteurs (F CFA/kg)	150	185	210
Chiffres d'affaires bord champ (F CFA)	17 957 550 000	22 914 840 000	38 850 000 000
Production de coton fibre (tonnes)	52 229	52 806	81 230
Rendement à l'égrenage (%)	43,63	42,88	43,68
Exportation de coton fibre (tonnes)	54 238	44 018	81 562
Prix FOB moyen (F CFA/kg)	660	660	726
Chiffre d'affaires moyen Production Fibre (F CFA)	34 471 140 000	34 851 960 000	58 972 980 000
Chiffre d'affaires moyen Exportation Fibre (F CFA)	35 797 080 000	29 051 880 000	59 214 012 000

Source : ARECA

258. De même, les différentes réformes de la filière café-cacao ont occasionné une gestion efficace et la relance de la production de cacao par l'utilisation de matériel végétal performant d'une part et l'application de traitement phytosanitaire du verger d'autre part. Ainsi, pour l'ensemble de la campagne 2010-2011, le cumul des achats de cacao déclarés est passé de 1 242 294 tonnes à fin septembre 2010 à 1 511 225 tonnes fin septembre 2011, soit une hausse de 21,65%. De même, les exportations progressent de 16,67% pour se situer à 1 440 610 tonnes.

259. En outre, les investissements structurants réalisés en milieu rural ont eu pour effet (i) l'écoulement rapide des produits café-cacao, (ii) la disponibilité des médicaments dans les centres de santé pour la prise en charge des malades (iii) la disponibilité d'eau potable et (iv) l'amélioration du taux de scolarisation des enfants.

Perspectives

- 260.** S'agissant de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles et le développement des filières, les interventions seront axées sur (i) l'intensification des systèmes de production agricole et animale ; (ii) la promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles ; (iii) le renforcement des services de conseil agricole, de recherche/développement ; (iv) l'amélioration de la maîtrise de l'eau et (v) la gestion durable des terres, (vi) la redynamisation des productions vivrières et (vii) le renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles.
- 261.** Dans le domaine du café cacao, il s'agira de mettre en place une structure unique de régulation et de stabilisation en charge de toutes les opérations de la filière. Ensuite, les prix aux producteurs seront stabilisés en s'appuyant sur un mécanisme de Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) en vue d'offrir un prix aux producteurs garanti d'au moins 60% du prix international. Le taux de la taxation (fiscalité et parafiscalité) est plafonné à 22% du prix CAF.
- 262.** Concernant la filière coton il s'agira de : (i) créer une structure publique investie d'une prérogative de l'Etat qui sera la seule à organiser la gestion de la filière ; (ii) fixer un prix minimum d'achat bord champ garanti sur toute l'étendue du territoire ; (iii) mettre en place un système de subvention de la culture du coton et un programme de subvention de la culture attelée.
- 263.** Pour les filières hévéa et palmier il s'agira de poursuivre et finaliser les études du 7^{ième} plan hévéa et du 3^{ième} plan palmier
- 264.** Quant à la filière anacarde, les principales actions porteront sur l'intégration de la filière dans le système de commercialisation du coton et à la mise en place d'une large série d'incitations au développement de la transformation.
- 265.** Pour ce qui est de la filière riz, les actions à mener porteront sur l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) qui se décline en : (i) développement d'un secteur semencier en vue de rendre les semences sélectionnées de riz disponibles sur l'ensemble des zones de production ; (ii) réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguées et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées qui représentent des superficies importantes ; (iii) appui à la transformation et à la mise à marché du riz local par un appui substantiel au secteur privé et la mise en place de contrats de partenariat entre les transformateurs commerçants, les producteurs du riz de consommation et les producteurs de semences ; (iv) mise en place d'un mécanisme de régulation et de sécurisation des prix tant au niveau de la production, de la transformation que de la commercialisation du riz et (v) appui à l'amélioration du cadre institutionnel et à la redynamisation des organisations de la filière riz.

RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Engagements pris sur la période

- 266.** En matière de production animale et halieutique, le Gouvernement s'est engagé à relever le niveau des revenus, notamment des éleveurs, des pêcheurs et aquaculteurs et de satisfaire également les besoins alimentaires nationaux. Ces engagements ont porté sur : (i)

la création d'un environnement favorable au développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage ; (ii) l'équipement des acteurs en matériels adéquats destinés à préserver la qualité des produits de pêche ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs afin de leur permettre de maîtriser la législation et les techniques modernes de pêche et d'élevage ; (iv) la sécurisation des eaux sous juridiction nationale afin d'éviter le pillage des ressources halieutiques ; (v) la création d'un mécanisme de financement des activités dans ce secteur ; (vi) la mise en application des programmes en vue d'éviter les pertes liées aux maladies animales et de limiter les pertes post-captures dans la pêche ; (vii) la promotion de la transformation des produits et sous-produits d'abattage et de coproduits de pêche en vue de diversifier les activités génératrices de revenu des éleveurs et des pêcheurs ; (viii) la recapitalisation des noyaux d'élevage détruits par la guerre en vue de l'obtention des races performantes ; et (ix) la mobilisation des ressources en vue de soutenir les programmes de recherche du CNRA.

267. Pour la création **d'un environnement favorable au développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage**, le Plan Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture a été élaboré avec l'appui de la FAO et est en cours d'adoption. Les projets de loi sur la pêche et l'aquaculture et la loi sur la transhumance sont en cours de révision. Quant au Plan Sectoriel Elevage (PSE), document actuel d'orientation et de mise en œuvre de la politique de développement de l'élevage en Côte d'Ivoire, une requête a été introduite au niveau de la FAO pour sa révision. Plusieurs programmes et projets ont été élaborés et sont en cours d'exécution ; il s'agit du projet d'appui à la santé animale et à l'hygiène publique vétérinaire (PASA-HPV), du projet d'appui au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire (PADECI) et du projet d'appui à la gestion intégrée des ranchs et stations d'élevage (PROGIRS).

268. Le Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture moderne (PSRA) 2012-2021, a été actualisé. Une communication en conseil des ministres a été élaborée.

269. Pour ce qui est de **la gestion rationnelle des ressources animales et halieutiques**, des agréments ont été délivrés à des entreprises ou opérateurs ; il s'agit de : (i) 130 sociétés d'importation ou d'exportation de viandes et de produits de pêche (ii) 50 professionnels des domaines de la pêche et de la santé animale, (iii) 65 Autorisations Préalables d'Importation (API) de produits vétérinaires aux pharmaciens et aux vétérinaires.

270. S'agissant de **l'équipement des acteurs en matériels adéquats** destinés à préserver la qualité des produits de pêche, la Direction en charge de cette politique a reçu 5 ordinateurs. Les stations d'alevinages de Jacquville et de Mopoyem ont été réhabilitées et des balises pour la surveillance des navires de pêche ont été acquises. Le coût de ces actions est de 1,26 milliard de FCFA.

271. En matière de **renforcement des capacités des acteurs**, afin de leur permettre de maîtriser la législation et les techniques modernes de pêche et d'élevage les actions menées sont : (i) formation de vingt-cinq (25) agents des pêches sur le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) et sur la Pêche Illicite Non Règlementée (PINR), (ii) formation de trente-neuf (39) marins pêcheurs au métiers d'observateurs sur les bateaux (iii) Formation de 350 éleveurs et auxiliaires d'élevage dans le cadre de la lutte contre les tiques, vecteurs de graves maladies du bétail (cowdriose, etc.).

272.Dans le domaine de la filière avicole, le FIRCA a financé une formation en gestion technico économique au profit de 40 éleveurs de volailles, membres de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) et de l'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI). L'ANADER a quant à elle formé 363 éleveurs de poulets de chairs et 137 éleveurs de pondeuses en 2010.

273.En vue d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur, les actions menées sont les suivantes : (i) exonération de 9 entreprises de la taxe à l'importation de 7,5% sur les matières premières provendières dans le domaine de l'alimentation animale, soit au total un soutien de 177 657 328 F CFA; (ii) exonération de 1 500 000 litres de carburant de la taxe spécifique des produits pétroliers au profit de 2 coopératives de la pêche artisanale pour une capture de 2 000 tonnes de poissons; (iii) remboursement de la somme de 1 608 266 994 FCFA, à quatre (4) entreprises franches du secteur de la transformation des produits halieutiques représentant une partie des créances de l'Etat de 2006 à 2010 d'un montant total de 5 502 191 799 FCFA, au titre de l'abattement de 50 % sur les tarifs de base pour leurs consommation d'eau, d'électricité et de téléphone.

274.Par le mécanisme de financement des activités, 15 entreprises du secteur de la pêche, y compris les 9 citées plus haut, ont bénéficié d'exonération de taxe pour un montant total de 2 783 424 322 FCFA. Parmi ces 15, deux entreprises de pêche artisanale ont bénéficié d'exonération de la taxe spécifique des produits pétroliers quand 4 entreprises franches du secteur de la transformation des produits halieutiques bénéficiaient d'un abattement de 50% sur les tarifs de base pour leurs consommations d'eau, d'électricité, de téléphone et de produits pétroliers.

275.Quant à la mise en application des programmes en vue d'éviter les pertes liées aux maladies animales et de limiter les pertes post-captures dans la pêche, des activités relatives à la santé animale ont permis : (i) d'offrir aux Organisations Professionnelles d'Elevage et de Pêche (OPEP) 4 congélateurs de 500 litres octroyés aux groupements de producteurs, (ii) de vacciner 1 162 471 bovins et 1 056 269 petits ruminants contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) et la Peste des Petits Ruminants (PPR) (iii) de former 350 éleveurs et auxiliaires d'élevage pour la lutte contre les vecteurs de graves maladies du bétail (trypanosomiase, cowdriose, etc.); (iv) de vacciner les volailles de l'aviculture villageoise ; (v) de collecter et de transférer des informations géo-sanitaires dans la base de données WAHIS de l'OIE , (vi) d'inspecter 15 cliniques privées et (vii) d'équiper les praticiens de surveillance des maladies en kits de test rapide de l'influenza aviaire et en matériel roulant.

276.Pour la protection du consommateur, les services d'inspection sanitaire et de contrôle ont procédé à : (i) l'inspection de 113 848 tonnes de produits importés et de 8 702 tonnes de Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA) exportées; (ii) l'analyse de 19 392 échantillons pour la surveillance des maladies animales ; (iii) la saisie et la destruction de 27,2 tonnes de DAOA avariées ; et (iv) l'Inspection de 241 907 œufs à couver, 35 060 poussins parentaux et 40 800 poussins d'élevage importés.

277.Afin d'assurer la **maîtrise de l'environnement** des productions avicoles, le Gouvernement a procédé à la remise de matériel de prélèvement, de produits pour la biosécurité, de matériels de protection, de réactifs de laboratoire, de véhicules et de motos d'une valeur de 140 millions de FCFA à travers le lancement du processus d'instauration du statut de pays indemne de Grippe Aviaire Hautement Pathogène.

278. Pour ce qui est de la promotion de la transformation des produits, les efforts du Gouvernement ont permis de réhabiliter la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC). Cette remise à niveau de l'outillage a engendré une augmentation des abattages contrôlés de porcs de meilleure qualité passant de 22 000 têtes en 2008 à 24 000 têtes en 2009. Le Gouvernement a également réhabilité les locaux de l'abattoir de Port-Bouët en 2011 et finalisé le dossier portant sur le Projet de construction du Complexe Abattoir – Marché à Bétail d'Abidjan-Anyama (CAMA).

279. Quant à la recapitalisation des noyaux d'élevage, les actions d'intensification des systèmes de production ont permis : (i) l'insémination de 163 vaches dans les stations et en milieu paysan avec la semence de 2 races laitières (Montbéliarde et Holstein), l'acquisition de 16 matrices et 10 veaux pour la production de lait ; (ii) l'acquisition de 40 reproducteurs pour le développement de l'élevage Bovin ; (iii) la création de 63 ha de Pâturages et la réhabilitation d'un germoplasme de 32,5ha ; (iv) l'identification et la détermination de la filiation de 212 bovins à la station de Yamoussoukro ; (v) l'installation de 13 élevages bovins naisseurs avec 322 reproducteurs ; (vi) l'installation de 31 apiculteurs ; (vii) l'acquisition de 75 brebis et 40 chèvres pour le développement de l'élevage des petits ruminants ; (viii) l'installation par l'ANADER de 118 aulacodiculteurs ; (ix) l'installation de 97 fermes de volailles traditionnelles améliorées avec une production estimée à 77,6 tonnes de carcasse ainsi que 10 porcheries et 10 bergeries en milieu rural pour des groupements villageois par le Projet Appui Institutionnel Multisectoriel à la Sortie de Crise (PAIMSC/BAD) financé par la BAD.

280. Afin d'améliorer la productivité de la porciculture et de l'aviculture, le Gouvernement a autorisé l'importation de : (i) 30 doses de semences porcines de la race Duroc pour corriger la dégénérescence génétique du cheptel par la SIVAC ; (ii) 241 907 œufs à couvrir et (iii) 35 060 poussins parentaux et 40 800 poussins d'élevage par l'IPRAVI.

281. S'agissant de la relance de la pisciculture, le renforcement des stations piscicoles du CNRA permet un cycle de production de 100.000 alevins avec une capacité de 1.000.000 alevins par an avec le PAIMSC/BAD.

282. Les efforts du Gouvernement ont également permis de : (i) réhabiliter le Centre National d'Insémination Artificielle (CNIA) et le Laboratoire National d'Appui au Développement de l'Agriculture (LANADA) ainsi que certaines infrastructures du ranch de la Marahoué ; (ii) redémarrer les activités des stations d'élevage à Toumodi, Mankono, Yamoussoukro, Bouaké et Abidjan ; (iii) accorder des financements à 05 promoteurs pour la création de 05 fermes bovines d'élevage.

283. Dans le cadre du PAIMSC/BAD, 19 Directions Départementales, trois (03) stations piscicoles (Dompleu, Loka et Natiokobadara) et deux (02) postes d'entrée du Ministère des ressources animales et halieutiques ont été réhabilités.

284. Au niveau de la mobilisation des ressources en vue de soutenir les programmes de recherche, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) a bénéficié d'un financement pour : (i) la production d'alevins de Tilapia et (ii) la production de base de données des ressources génétiques.

285. En matière de ressources animales et halieutiques, les efforts basés sur la mise en œuvre des axes du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) permettront de

relever le niveau des revenus, notamment des éleveurs, des pêcheurs et aquaculteurs et d'améliorer la couverture nationale en protéine animale.

286. En outre, **la création d'un environnement favorable au développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage** passera par : (i) l'adoption et la promulgation des documents de politique (la loi d'orientation agricole, la loi sur la pêche et la loi sur la transhumance) et de stratégie (Plan Directeur de Développement des pêches et de l'aquaculture et le Plan sectoriel d'Elevage) ; (ii) la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture moderne (PSRA) ; (iii) le renforcement de la gestion de la transhumance et des parcours de bétail et (iv) la mise en place de structures autonomes de développement de l'élevage et des pêches.

287. Des actes portant sur la réglementation des activités relevant de la production des ressources animales et halieutiques sont en cours d'élaboration, notamment (i) la mise en place d'une plateforme d'échanges entre le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques et les opérateurs du secteur pour approvisionner le marché en viande et poisson dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie, et (ii) la mise en place de comités de concertation sur les plans d'eau pour l'application du code de bonnes pratiques de pêche.

288. S'agissant de **la gestion rationnelle des ressources animales et halieutiques**, les stratégies envisagées sont : (i) la protection et la préservation des ressources halieutiques par une gestion durable, concertée et responsable des plans d'eau, (ii) le développement de l'aquaculture, (iii) la transformation et la valorisation des produits halieutiques et (iv) le renforcement du système de production animale par la réhabilitation des ranches et stations.

289. Pour ce qui est du **renforcement des capacités des acteurs du secteur**, l'accent sera mis sur (i) la structuration des filières et l'appui aux Organisations Professionnelles d'Éleveurs et de Pêcheurs (OPEP) ; (ii) l'amélioration de la collecte et du traitement des statistiques et des systèmes d'information d'aide à la décision ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de l'administration en charge du secteur et (vi) la réhabilitation et l'équipement de l'appareil productif.

290. En ce qui concerne **la mise en application des programmes de lutte contre les pertes liées aux maladies animales et a épizooties**, les interventions concernent : (i) le renforcement du dispositif sanitaire national; (ii) la réalisation des campagnes de vaccination obligatoire et (iii) l'inspection des DAOA.

291. Quant à la **filière du sous secteur du thon**, il s'agit d'élargir (i) l'accès à la matière première bon marché (thon congelé), et (ii) la base de production et l'accès à la valeur qui est ajoutée à la distribution et à la commercialisation.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT

Engagements pris sur la période

292. En matière d'infrastructures et services de transport, le Gouvernement s'est engagé à : (i) rendre joignables par des routes carrossables en toute saison, toutes les Sous-

préfectures et villages et éventuellement les campements du pays et à les relier à un réseau performant de routes interurbaines, urbaines et internationales bitumées et (ii) développer les infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires du pays de sorte à les rendre hautement compétitives afin de faire de la Côte d'Ivoire un Hub de référence dans les échanges commerciaux au niveau de la sous-région ouest-africaine voire au niveau mondial.

293. De façon spécifique, il s'agissait de : (i) améliorer la gouvernance du secteur des infrastructures et des services de transports ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles des institutions en charge des routes et réhabiliter, développer et assurer la maintenance des infrastructures routières ; (iii) développer les infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ; et (iv) améliorer l'accès aux services de transport.

Actions réalisées

294. Pour respecter les engagements pris en matière d'infrastructures et de services de transports sur la période 2009-2011, l'Etat de Côte d'Ivoire a mené un certain nombre d'actions avec l'appui technique et financier des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, la BADEA, la BID, le Fonds Koweïtien, la BOAD, la BIDC, le Fonds de l'OPEP, la BAD, le FMO, l'UE, la SFI, etc..

295. Pour le volet amélioration de la gouvernance du secteur des infrastructures et des services de transports, le Programme d'Ajustement et d'investissements du Secteur des Transports en Côte d'Ivoire (CI PAST) a été adopté. Grâce au CI-PAST, la restructuration du cadre institutionnel et l'adaptation du cadre législatif et réglementaire des structures telles que la DGTTC, la SONATT, l' AGETU, l' AGEROUTE, le FER, l' ANAC, la SODEXAM, l'OSER ont été réalisées. Cependant, à l'occasion du redémarrage de ce programme d'un montant résiduel de 12 milliards FCFA, les principales composantes retenues portent essentiellement sur l'entretien routier et à la sécurité routière.

296. De plus, les états généraux de la mer tenus en septembre 2011 ont permis d'adopter une nouvelle politique maritime dont les chantiers prioritaires concernent entre autres la révision du code de la marine marchande et des ports, la création de compagnies maritimes nationales et la construction d'infrastructures modernes pour la pêche dans les ports d' Abidjan et de San Pedro, à Sassandra et dans les autres villes côtières. En outre, le processus de certification de l'aéroport International Félix Houphouët-Boigny aux normes de la Federal Aviation Administration (FAA) pour la sécurité et aux normes de la Transportation Security Administration (TSA) pour la sûreté est en cours. Dans cette dynamique, l'Agence Nationale de l' Aviation Civile a été transformée en Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

297. Pour le renforcement des capacités opérationnelles des institutions en charge des routes, les actions réalisées portent sur: (i) le rééquipement en matériel roulant de l'AGEROUTE, (ii) le rééquipement en matériels informatiques, mobiliers et, matériels de transport de la Société de Développement de l'Autoroute du Sud-Est (SODASE), et (iii) l'acquisition de matériel technique pour le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP).

298. Pour le volet développement des infrastructures routières, les travaux achevés concernent essentiellement le réaménagement du tronçon Guibéroua - Kossewa (36 km), les travaux routiers de Grand-Bassam (3,2km), l'assainissement de la voirie de Yopougon Kouté (0,9 km), les travaux d'urgence du réseau routier et l'élargissement de la route du Carrefour du Zoo.

299. Au niveau des ouvrages, les travaux menés dans le cadre du Programme d'Urgence des Infrastructures Urbaines (PUIUR) ont permis de réaliser une vingtaine d'ouvrages d'art et 76 ouvrages de type dalots, avec la pose de 6000 buses en béton et 4700 buses métalliques sur le réseau routier. De même, les travaux de carénage des bacs de Bettié et de Grand Lahou sont achevés ; lesdits bacs ont été réceptionnés et mis en service.

300. De nombreux autres travaux de développement des infrastructures routières sont en cours de réalisation. Ces travaux concernent une cinquantaine d'ouvrages de franchissement et une vingtaine d'ouvrages d'art dont la passerelle Willamsville - Adjamé. En outre, les travaux de construction du 3^{ème} Pont d' Abidjan et celui de Jacquville ont redémarré en 2011. De même, l'étude d'impact environnemental et social pour la construction du pont de Bouaflé sur la Marahoué a été actualisée.

301. Pour le prolongement de l'autoroute du nord comprenant trois tronçons, l'estimation globale de réalisation des travaux à fin novembre 2010, était de 90% pour le tronçon Singrobo - Taabo (27 km), 71% pour Taabo - Toumodi (30 km) et 75% pour Toumodi - Yamoussoukro (32 km). Sur la même période, les travaux effectués pour l'aménagement des 124 km du tronçon Boundiali -Tingrela-Mali sont à un taux d'exécution global de 2%. Pour le bitumage de l'axe Bingerville - Eloka - Ebrah long de 28 km, le taux d'avancement global des travaux est de 53%. Quant à la voie d'accès Abobo - Akeikoi, les travaux de bitumage ont démarré. Au niveau des routes urbaines, 680 km de voiries nationales sont en cours de réalisation.

302. Concernant la réhabilitation et la maintenance des routes, des travaux ont été réalisés en 2009 sur les axes suivants : Arrah - Bonahouin (12,3 km) et Ebilassokro-Zarounou (5 km). De même, les travaux d'entretien de l'axe Tankessé-Transua-Koun Fao long de 88 km ont permis de désenclaver la sous-préfecture de Transua. Dans la ville d'Odienné, 33 km de route ont été reprofilées ainsi que 1,3 km de route bitumée et des ouvrages d'art construits avec l'appui de l'Union Européenne.

303. Sur la période 2010-2011, les financements du Fonds d'Entretien Routier (FER) ont permis d'achever les travaux de réparation de surfaces sur l'axe Singrobo-Yamoussoukro (environ 100 km). La réhabilitation a concerné la réparation de 45 000 m² de surface de chaussée sur 134 km de voirie à Abidjan et San Pedro, l'amélioration du niveau de service de 43 itinéraires pour un linéaire de 4000 km de voie revêtue interurbaine, 577 km de routes en terre ; le traitement des points critiques sur 3100 km de routes en terre. De même, grâce à la méthode HIMO, 1 741 Km de routes nationales revêtues ont été régulièrement entretenues par des travaux de débroussaillage et de curage des ouvrages de drainage.

304. Pour ce qui est de la réhabilitation de la signalisation horizontale et verticale à Abidjan, les travaux effectués dans le cadre du PUIUR sont achevés et les ouvrages ont fait l'objet de réception provisoire les 25 et 26 août 2010.

305. Concernant les travaux en cours pour la remise en état de l'ensemble du réseau routier, ils ont porté d'une part sur le réprofilage de l'axe routier Toulepleu-Bolequin long de 45 km, et d'autre part sur la réhabilitation de l'échangeur de la Riviera 2, de la voie d'accès à l'hôpital militaire, du tronçon CHU- Vridi - Zone portuaire, des voiries de Man, Agboville, Bouaké, Gagnoa, Korhogo, Ferkessédougou et Yamoussoukro. Quant à l'axe Akoupé-Abengourou-Agnibilékro, il connaît un début de travaux de renforcement routier. Par ailleurs, dans le département de Guibéroua, le débroussaillage a été exécuté sur trois tronçons à hauteur de 10% tandis qu'à Ferkessédougou, dans la sous préfecture de Bilimono, les travaux ont repris depuis le 2 septembre 2011 avec un taux d'exécution de 67%.

306. En ce qui concerne les études, trois (3) sont achevées à savoir l'étude relative à l'aménagement des pistes du Parc de Taï long de 370 km, l'étude sur la réhabilitation et la reconstruction des ouvrages de la côtière et celle portant sur les tronçons Bouna-Doropo-frontière Burkina et Bondoukou-frontière Ghana (105 km). L'étude relative à l'axe Tabou-Prolo (22 km) a été exécutée à 25%. Les études relatives à la faisabilité de l'aménagement de 484 km de routes nationales sont au stade d'études Avant Projet Détaillé (APD).

307. En outre, l'étude d'aménagement du tronçon Tiebissou-Didiévi-Bocanda (92 km) a été actualisée. Concernant le programme de réhabilitation des bacs, les études sont achevées mais les travaux proprement dits, programmés depuis 2009, n'ont connu qu'un taux d'exécution physique de 45%.

308. Au niveau du sous-secteur portuaire, tous les projets inscrits au programme de développement du Port d'Abidjan sont demeurés au stade des études. Il s'agit de: (i) l'étude d'Avant Projet Détaillé, l'étude de la rentabilité économique et financière et l'étude d'impact environnemental du projet d'élargissement et approfondissement de la passe d'entrée du canal de Vridi ; (ii) les études techniques de l'établissement du chenal d'accès à l'île Bouley et d'un bassin d'évitage ; (iii) l'étude de l'avant projet sommaire de la construction d'une station de déballastage au port d'Abidjan ; (iv) l'étude de réhabilitation et de modernisation du port de pêche d'Abidjan.

309. Pour le Port de San Pedro, la réparation d'urgence de la jetée ouest est achevée. Concernant les travaux de construction de l'incinérateur des déchets du programme de management environnemental, ils ont été effectués à 50%. En outre, des études de faisabilité sont en cours de réalisation. Elles concernent d'une part la construction d'un nouveau terminal à conteneurs et la viabilisation de 150ha du domaine portuaire ainsi que l'actualisation du schéma directeur du Port et d'autre part, le bitumage des tronçons Danané-N'Zerekore (Guinée), Odienné- Bougouni (Mali) ainsi que la construction d'un pont sur le fleuve Cavally afin de faciliter l'écoulement des marchandises vers les pays limitrophes.

310. Au niveau du sous-secteur aéroportuaire, les efforts du Gouvernement ont abouti à : (i) la réhabilitation du Centre Régional de Médecine Aéronautique, et (ii) la création d'un

comité de pilotage regroupant l'ensemble des structures de l'aviation civile en vue de l'ouverture de l'Académie des Métiers de l'aviation civile et de la Météorologie. En outre, le projet de création de la nouvelle compagnie aérienne a été finalisé et les avions estampillés « Air Cote d'Ivoire » devraient entamer leur vol à partir du premier trimestre 2012. De même, les APD et la recherche de financement par l'Etat de Côte d'Ivoire pour la réhabilitation et le renforcement des aéroports de l'intérieur (Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Korhogo, Man, Odienné, San Pédro, Bondoukou) sont finalisés.

311. Par ailleurs, pour renforcer la sûreté et la sécurité à l'aéroport d'Abidjan selon les normes FAA, le système de production et de distribution de nouveaux badges d'accès a été amélioré.

312. Au niveau du sous-secteur ferroviaire, les actions majeures mises en œuvre ont porté sur le redémarrage des travaux de maintenance pour la réhabilitation des voies et du patrimoine immobilier et foncier d'Abidjan.

313. En vue d'améliorer l'accès aux services de transport, les actions menées pour le sous secteur routier ont porté sur l'ouverture de centres d'opération de permis à Yamoussoukro et à Daloa. Par ailleurs, les transporteurs ont bénéficié en 2011, par l'entremise du Fonds de Développement des Transports Routiers (FDTR) de la livraison de 112 véhicules et du renforcement de capacités pour la création future de la Fédération des Entreprises de Transport de Côte d'Ivoire (FETCI).

314. Au titre du volet réhabilitation, les travaux de la gare routière de Grand-Bassam et le centre de formation de l'OSER sont achevés. De même, le guichet unique de Korhogo aménagé et équipé est désormais opérationnel. De plus, la réhabilitation de la station de la Société Ivoirienne du Contrôle Technique Automobile (SICTA) de Vridi est en cours d'achèvement.

315. Au titre du volet équipement, les capacités opérationnelles des administrations et agences d'exécution du secteur ont été renforcées par l'acquisition de mobiliers, matériels informatiques et véhicules. Dans cette dynamique, la SICTA de Yopougon et celle d'Aboisso ont été automatisées et dotées chacune d'une station mobile. Outre ces actions, des campagnes de sensibilisation et des téléthons ont été organisés à l'endroit des usagers, chauffeurs et forces de l'ordre sur les désastres causés par les accidents, la propagation du VIH-SIDA et le racket.

316. Au niveau du sous secteur maritime et fluvio lagunaire, les actions entreprises ont permis la construction d'appontement-quai pour les affaires maritimes et portuaires et la réhabilitation d'un bâtiment technique pour la Garde Côtière ivoirienne à Marcory.

317. En termes d'équipement, l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et le Centre de Santé des Gens de Mer (CSGM) ont bénéficié de biens et fournitures médicaux. En plus des matériels de surveillance satellitaires offerts par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) à la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP), cette structure a acquis des zodiacs, radars ainsi que du matériel roulant et informatique. Dans la même optique, la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un réseau de radiocommunication maritime HF/VHF et

l'opération de fourniture de vedette à la Garde Côtière ivoirienne sont en cours de réalisation.

318. Au niveau du sous-secteur ferroviaire, un business-plan a été préparé pour le démarrage dès janvier 2012 d'un nouveau service de qualité plus attractif garantissant la sécurité des passagers et visant la valorisation du trafic voyageur. Dans cette optique, la voie ferrée a été réhabilitée, 13 voitures sur un total de 21 ainsi que les gares de Bobo Dioulasso et de Treichville ont été restaurées.

Analyse des résultats / performance

319. Les interventions en matière de routes ont permis d'assurer la connexion des localités visitées au réseau de route bitumée existant et le désenclavement de quelques villages.

320. Au niveau aéroportuaire, la concession de l'aménagement et de l'exploitation de l'aéroport d'Abidjan à AERIA a permis d'avoir un trafic voyageur annuel de plus de 900 000 passagers sur la période 2009-2010 à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. De même, le fret s'est accru de 24,9% en passant de 9915 tonnes en 2009 à 12387 tonnes en 2011. Cependant, le transport aérien ivoirien ne reflète pas véritablement l'état de son potentiel. En effet, non seulement l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan n'est toujours pas certifié aux normes FAA et TSA mais aussi les autres aéroports et aérodromes du pays sont caractérisés par le mauvais état des pistes, l'insuffisance et la vétusté des équipements d'aide à la navigation, de communication et de sécurité.

321. S'agissant des services de transport, les réformes et les actions entreprises dans le secteur ont permis d'améliorer le trafic voyageurs et marchandises. Ainsi, au niveau du sous secteur routier interurbain, l'essor de plusieurs micro-gares routières, la création de sociétés de transports privés de personnes et de marchandises ainsi que le développement des transports interurbains de voyageurs par la mise en exploitation d'un parc de plus de 1 300 autocars de grande capacité ont permis de servir plus de 90 liaisons et transporter environ 25 millions de voyageurs par an. Les trafics routiers de marchandises ont, quant à eux, connu une croissance annuelle moyenne estimée à 14,5%. Ce sous-secteur est confronté aux problèmes de fluidité et de tracasseries routières qui en réduisent la productivité. Ces entraves occasionnent des pertes évaluées à plus de 100 milliards de FCFA par an pour l'économie nationale.

Perspectives

322. D'une manière générale, le secteur des infrastructures et services de transport souffre d'une insuffisance de ressources adéquates pour mettre en œuvre les différents projets. De façon spécifique, les infrastructures sont caractérisées par un manque d'entretien et de renouvellement. L'ampleur du problème nécessite une réponse urgente et globale élargie à l'ensemble du territoire national pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

323. Dans le domaine routier, afin de faciliter la circulation, il s'agira d'effectuer à court terme les réparations de surface sur le réseau existant, d'assurer la réalisation d'une capacité minimale annuelle de 1000 km de renforcement de routes bitumées, 5000 km de réprofilage lourd et 1000 unités d'ouvrages de tailles diverses pour le rétablissement des

liaisons interrompues ou la création de liaisons inexistantes. Le réseau de voirie urbaine sera développé, avec l'ambition d'atteindre 15% d'accroissement de ce réseau d'ici 2013, en vue d'assainir davantage l'environnement urbain et d'améliorer le cadre de vie des populations.

324. Au titre des services des transports routiers, il s'agira d'assurer le renforcement d'un partenariat entre les établissements financiers, les concessionnaires et les transporteurs en vue de doter ceux-ci de crédits bancaires pour l'achat de véhicules neufs et adaptés aux conditions d'exploitation en Côte d'Ivoire par catégorie de transport.

325. Dans le domaine portuaire, il s'agira d'assurer la remise à niveau et la modernisation des équipements, l'adoption de nouveaux modes d'organisation et la réalisation d'investissements lourds pour la modernisation et le développement des infrastructures portuaires. Pour le port d'Abidjan, il faudra améliorer les accès nautiques et terrestres en vue d'accroître le trafic, accroître la capacité de manutention et de stockage des marchandises et conteneurs, et augmenter les terrains industriels pour permettre l'implantation de nouvelles industries. Pour le port de San Pedro, il s'agira de créer un nouveau terminal à conteneurs, de viabiliser le domaine pour favoriser le développement d'activités industrielles et logistiques, et d'aménager des terminaux spécialisés pour les céréaliers et la pêche. Ces actions seront soutenues par l'interconnexion routière au Mali, à la Guinée et au Libéria et la construction d'un chemin de fer reliant Man à San Pedro pour favoriser l'évacuation de matières premières minérales.

326. Dans le domaine maritime, les perspectives sont la mise en œuvre des résolutions des états généraux de la mer, et la mise en œuvre de la politique de bateaux bus avec des opérateurs privés pour résoudre les problèmes de déplacements des populations dans le District.

327. Dans le domaine ferroviaire, il s'agira de réaliser le dédoublement et la modernisation du réseau actuel ainsi que l'accroissement de la flotte de wagons et de locomotives afin d'accroître le trafic voyageurs et marchandises. De même, un plan pour le développement ferroviaire devra être élaboré à l'Ouest du pays.

328. Dans le domaine de l'aviation civile, il s'agira d'aménager un véritable second aéroport international à Yamoussoukro et d'aménager l'aéroport de San Pedro en vue de renforcer son rôle de pôle économique et touristique. Au titre des services, il s'agira essentiellement de renforcer les conditions favorables à la certification FAA et TSA de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny.

MINES, ENERGIE ET HYDROCARBURES

ENERGIE

Engagements pris sur la période

329. L'objectif global du secteur de l'électricité est d'assurer de manière durable la sécurité énergétique en vue de fournir à la population une énergie de qualité accessible à tous et exportable. Pour l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement s'est engagé à : (i) accroître la production d'électricité, (ii) électrifier 200 à 300 localités rurales par an, (iii) intensifier les

extensions de réseau dans les zones périurbaines, (iv) améliorer l'accès des populations aux services énergétiques, (v) subventionner le branchement des populations défavorisées, (vi) diversifier les sources d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables et (vii) prendre une part active au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.

Actions réalisées

330. Les efforts de l'Etat et de ses partenaires ont porté sur le **renforcement du cadre de gouvernance du secteur** de l'électricité. Ainsi pour la sécurisation de l'approvisionnement en électricité, le plan d'équilibre offre/demande du système électrique a été actualisé et le plan de consommation des centrales thermiques en gaz naturel a été élaboré. Ces deux documents ont été diffusés aux différents acteurs du secteur de l'électricité et des hydrocarbures. Pour la régulation des activités liées aux sources radioactives de la Côte d'Ivoire, un projet de loi modifiant la loi N° 98/593 du 10-11-1998, portant protection contre les rayonnements ionisants et la sûreté nucléaire a été élaboré. Par ailleurs, l'étude tarifaire a été validée au cours d'un atelier tenu en Décembre 2011.

331. Les actions en cours portent sur : (i) l'achèvement de la réforme du cadre institutionnelle du secteur de l'électricité notamment par l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle entité issue de la dissolution de la SOGEPE et de la SOPIE, (ii) la validation du document de politique énergétique de la Côte d'Ivoire, (iii) l'élaboration du projet de loi portant code de l'électricité, (iv) l'examen de l'application des recommandations de l'étude tarifaire, (v) l'élaboration d'un programme national d'amélioration de l'accès à l'énergie, et (vi) la création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (ANRSN).

332. De plus, l'Etat a poursuivi ses efforts pour le **développement du potentiel hydroélectrique et des centrales thermiques à gaz**. Ainsi, les travaux de la 3^{ème} étape de la centrale thermique de CIPREL (110 MW) ont été achevés en décembre 2009 et la mise en service a été effectuée au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2010.

333. Par ailleurs, la convention pour la réalisation de la phase 3 d'AZITO portant sur la construction d'une turbine à vapeur de 150 MW a été signée en octobre 2011 et les travaux de construction devraient être achevés fin 2014. L'Etat a signé un avenant (avenant n°6) au contrat de production d'électricité avec CIPREL pour la réalisation de la 4^{ème} étape de la centrale thermique, le 20 décembre 2011, pour une production en puissance de 2x110 MW (cycle ouvert/cycle vapeur).

334. En 2010, pour remédier au déficit énergétique (crise énergétique de Février 2010 à Mai 2010) dû à une panne survenue à la centrale d'Azito et à l'arrêt pour les travaux de maintenance de la turbine de 110 MW de CIPREL, l'Etat ivoirien a importé de l'énergie du Ghana et louer des groupes électrogènes d'une puissance garantie de 70 MW pour une durée de deux ans. Des négociations sont en cours avec le groupe AGGREKO, pour porter cette puissance à 100 MW, à partir du mois août 2012 pour une période de deux ans.

335. Les efforts du Gouvernement ont également porté sur la **réhabilitation des infrastructures existantes**. Dans ce cadre, les travaux de réhabilitation du barrage de Buyo démarré en 2009 et la remise en état de la turbine n°2 de Vridi sont toujours en cours.

336. Au titre de **l'électrification rurale**, 141 nouvelles localités ont été électrifiées par système conventionnel, pour un coût de 13,405 milliards de FCFA, financés par le secteur de l'électricité.

337. Les villages de Gligbeuadji dans la Sous-Préfecture de Méagui et de N'gbandobonou dans la sous préfecture de Sakassou ont bénéficié d'un éclairage public par système solaire photovoltaïque dans le cadre d'un projet pilote. En outre, des localités à électrifier ont été identifiées dans le cadre du projet de promotion des énergies renouvelables par les mini-réseaux décentralisés en milieu rural pour le développement d'activités génératrices de revenus. Le document final du projet a été soumis au FEM pour approbation et la mobilisation du cofinancement de l'Etat est en cours.

338. En matière d'**extension de réseau** dans les localités déjà électrifiées, 87,1 km de réseau MT, 200,4 km de réseau BT et 4614 foyers EP ont été réalisés.

339. L'Etat et ses partenaires au développement ont consenti des efforts pour **la réalisation d'économies d'énergie** à travers notamment, la définition de mesures d'efficacités énergétiques applicables dans les ménages, la confection et la diffusion d'un film de sensibilisation à l'économie d'énergie. Les études préparatoires et la constitution des équipes de travail dans le cadre des solutions aux fraudes, vols, actes de vandalisme et occupations anarchiques sur le réseau électrique ont été effectuées. Dans le cadre des économies d'énergie dans les bâtiments publics, **27 batteries de condensateurs** ont été posés, en 2009, sur les 13 sites identifiés.

340. Pour l'année 2011, la fourniture et la pose de 5 batteries d'une puissance totale de 90 KVar, ont été réalisées sur 3 sites (CHU de Cocody, Préfecture de Yamoussoukro, CHR de Korhogo) pour un coût de 7,8 millions de FCFA sur financement de l'Etat. De plus, les premiers travaux d'audits des systèmes d'éclairage et de climatisation dans les bâtiments publics ont été réalisés en octobre 2010 et concernent la collecte, le traitement et l'analyse de données. De même, concernant le projet de diffusion de lampes de basse consommation, si l'enquête de référence et l'étude de définition sont achevées, la composante « diffusion de lampes », elle, est en cours.

341. En outre, **la réalisation des interconnexions des réseaux électriques** de la Côte d'Ivoire avec ceux du Mali, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée est en cours. Pour ce qui est de l'interconnexion Côte d'Ivoire (Ferké) - Mali (Zégoua), le taux d'avancement des travaux à fin décembre 2011 est de 85%. Les marchés relatifs à l'extension du poste de Laboa et la réalisation de la ligne de transport Laboa-Boundiali-Ferké ont été passés en juin 2011 et attendent d'être réalisés. Concernant l'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée, les études de faisabilités et d'impact environnemental sont disponibles.

Analyse des résultats/performances

342. Les efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire et ses partenaires ont permis d'accroître la puissance de production totale installée qui est passée de 1 200 MW en 2008 à 1 390 MW en 2010. Ainsi, la production totale d'énergie électrique qui était de 5 513 GWh en 2008 s'élève à 5 993 GWh en 2011 ce qui traduit une amélioration dans la satisfaction des besoins des consommateurs.

343. Les niveaux de réalisation des indicateurs du secteur se sont améliorés. En effet, le taux de pénétration de l'électricité ou proportion de localités électrifiées est de 33% en 2010 contre 31% en 2008. La population vivant dans une localité électrifiée représente 74% de la population totale en 2010 contre 71% en 2008. La proportion des ménages ayant accès à l'électricité s'est également améliorée passant de 20% en 2008 à 25% en 2010. Toutefois, l'électrification de 47 localités/an en moyenne sur la période 2009-2011 reste largement en deçà de l'objectif de 200 à 300 localités à électrifier/an.

344. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions du secteur sont essentiellement d'ordre financier. Les montants sollicités pour la réalisation des actions prévues sont, pour la plupart, partiellement attribués. C'est également le cas pour les projets cofinancés où l'Etat ne mobilise pas sa contribution à temps.

Perspectives

345. Les principales actions envisagées porteront sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre du code de l'électricité ; (ii) la validation du document de la politique énergétique de la Côte d'Ivoire ; (iii) l'apurement des dettes financières du secteur électrique ; (iv) la réduction des pertes non techniques (lutte contre la fraude, les vols et les actes de vandalisme) ; (v) la mise à jour des plans directeurs de production et de transport, (vi) la modernisation du système de téléconduite et de gestion des réseaux de distribution ; (vii) la sensibilisation des ménages à l'économie d'énergie; (viii) la promotion des énergies renouvelables et (ix) le passage à l'échelle de l'électrification des localités rurales par systèmes solaires photovoltaïques décentralisés.

346. Dans le cadre de la relance du projet de construction du barrage de Soubré (270 MW), les négociations avec l'entreprise chinoise SINOHYDRO pour la construction et l'exploitation de cet ouvrage se poursuivront pour la mise en œuvre effective de ce projet.

MINES

Engagements pris sur la période

347. L'objectif principal du sous- secteur des mines est d'accroître la production minière nationale par la valorisation plus accrue et durable du potentiel minier, et l'intensification de la recherche minière, en vue d'une contribution plus importante au développement économique et social.

348. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'est engagé à : (i) réviser le cadre légal et institutionnel, (ii) renforcer les capacités techniques et matérielles des structures nationales, (iii) améliorer le système d'information géologique et minier, (iv) promouvoir les investissements nationaux et étrangers dans le secteur minier, (v) renforcer l'encadrement des exploitations artisanales et semi industrielles, (vi) préparer les bases d'une industrie de transformation.

Actions réalisées

349. Au niveau de la création de conditions plus attractives pour l'investissement étranger, le Gouvernement a procédé à la revue du portefeuille des permis qui devrait aboutir au renouvellement ou l'attribution de permis à des opérateurs ayant des

capacités techniques et financières avérées. De plus, le plus important gisement d'or du pays (plus de 120 tonnes de réserve) découvert en 2009 à Tongon dans le Département de Korhogo, a été mis en exploitation. A cet important gisement, s'ajoutent ceux déjà en exploitation dans les localités d'Ity, d'Angovia et de Bonikro. Pour le manganèse, l'exploitation se déroule essentiellement dans la région de Bondoukou et la production est passée de 83 567,230 tonnes en 2009 à 40 401 tonnes en 2011.

350. Par ailleurs, pour mieux **apprécier les potentialités minières** du sous-sol ivoirien, les cartes géologiques des départements de Daloa, Gagnoa, Sassandra, Soubré et Tabou ont été réalisées en 2009. D'autres travaux d'édification de l'infrastructure géo scientifique, support des activités de recherche minière se poursuivent, notamment la cartographie à l'échelle 1/100 000, la cartographie de reconnaissance à l'échelle 1 /200 000, la synthèse géologique à l'échelle 1/500 000 et la synthèse géologique à l'échelle 1/1 000 000.

351. En outre, des travaux de prospection et d'évaluation de réserves effectués par la SODEMI sur les gisements de fer de Monogaga et de phosphate d'Eboinda sont en cours. L'appui de l'Etat, sur la période 2009-2011, pour ces travaux s'élève à 124,431 millions de FCFA.

Perspectives

352. Les principales actions porteront sur : (i) le plaidoyer de l'Etat pour la levée de l'embargo sur le diamant, (ii) l'amélioration de la procédure d'attribution des permis, (iii) la finalisation et la mise à disposition des supports de base indispensables à l'exploration minière, (iv) la révision du code minier, (v) l'élaboration et la validation d'un document de politique minière, (vi) la recherche de nouveaux investisseurs, (vii) la prospection et l'évaluation de zones propices à l'activité de la petite mine.

HYDROCARBURES

Engagements sur la période

353. Le principal défi du sous-secteur des hydrocarbures est de relever le niveau de la production en vue de couvrir les besoins de la consommation nationale et accroître les recettes de l'Etat. Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé à : (i) renforcer les investissements, (ii) renforcer les infrastructures de transport et de stockage des produits pétroliers et (iii) assurer une gestion transparente et participative des ressources générées par le secteur.

Actions réalisées

354. En vue de **promouvoir les investissements dans le secteur**, les projets de texte du code des hydrocarbures et du Contrat type de Partage de Production annexé à ce code ont été élaborés. De plus, les capacités des agents du secteur ont été renforcées, notamment en matière de négociation et suivi des contrats pétroliers, suivi et contrôle des coûts pétroliers, promotion du bassin sédimentaire, suivi de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), prévision des recettes pétrolières, en collaboration avec la Banque Mondiale, dans le cadre du Don de Gouvernance pour le Développement Institutionnel (DGDI).

355.Plusieurs études ont été réalisées. La première a porté sur l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui identifie les impacts sociaux et environnementaux des projets pétroliers. La seconde était relative à la réglementation, aux standards et normes environnementaux. L'étude sur la révision de la structure des prix des produits pétroliers est en cours. Le découpage du bassin sédimentaire en zone « ultra-deep » est en cours de réalisation.

356.En matière de **renforcement des infrastructures de transport et de stockage des produits pétroliers**, la GESTOCI a entrepris la construction à Abidjan de deux sphères de 2000 tonnes chacune pour le stockage du gaz butane. Une sphère de 4000 tonnes avec un centre emplisseur d'une capacité de production de 300 tonnes/jour est également en cours de construction par la PETROCI. Une quatrième sphère de 1500 tonnes est en cours de construction par la Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers (SAEPP). Toutes ces sphères seront livrées en 2012.

357.En ce qui concerne la filière raffinage, dans le souci de garantir la continuité des activités de la raffinerie d'Abidjan, la SIR, grâce à un prêt d'AFREXIMBANK/BAIO d'un montant de 160 milliards de FCFA, a procédé à l'installation du dispositif « Train de préchauffe » sur la principale unité de distillation. En outre, en 2010, des négociations entre l'Etat et un pool bancaire local ont permis la reprise du financement des activités de traitement de pétrole brut. Par ailleurs, un arrêté portant autorisation d'exploitation d'un dépôt de bitume à l'effet d'accroître la production et la capacité nationale de stockage de bitumes par la SMB a été signé.

358.Pour ce qui est des infrastructures de transport de produits pétroliers, les travaux de construction du pipeline Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké et de transformation d'une ligne kérosène 12 pouces en ligne butane à l'appontement SIAP sont en cours et seront achevés fin 2012.

359.La redéfinition des zones de desserte des dépôts pétroliers est réalisée. Le retour des distributeurs de produits pétroliers en zone ex CNO se fait de façon progressive.

360.Au niveau de **la gestion transparente et participative des ressources générées par le secteur**, la Côte d'Ivoire qui a adhéré à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a mis en place un comité ITIE et publie régulièrement, conformément aux engagements pris, les informations sur la gestion des ressources générées par les activités des industries extractives locales. (énumérer les rapports disponibles)

Perspectives

361.Les actions à mener porteront sur : (i) l'achèvement de la réforme du code pétrolier, (ii) la réévaluation du bassin sédimentaire, (iii) la promotion de la recherche pétrolière en eau profonde, (iv) la réactivation du Fonds d'Actions Pétrolières, (v) la création d'une bourse régionale des produits pétroliers et gaziers, (vi) l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SIR, (vii) l'amélioration de l'accessibilité des populations et industriels aux produits pétroliers et gaziers.

EMPLOI

Engagements pris sur la période

- 362.** En la matière, les objectifs du Gouvernement visent spécifiquement (i) à accroître les opportunités d'emplois à travers les Travaux à Hautes Intensités de Main d'œuvres, l'appui aux Activités Génératrices de Revenus et à l'auto-emploi (ii) une meilleure accessibilité à l'emploi pour les jeunes diplômés et autres sans qualifications et (iii) développer une capacité nationale de gouvernance de l'emploi et du marché du travail.
- 363.** Dans le cadre de la stabilité et la relance économique, les objectifs poursuivis par le Gouvernement sont entre autres (i) la négociation du renouvellement du protocole d'accord sur la trêve sociale et la révision du code de travail en vue de l'adapter aux exigences de développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Actions réalisées

- 364.** Les actions réalisées en vue **d'accroître les opportunités d'emplois à travers les Travaux à Hautes Intensités de Main d'œuvre**, ont concerné majoritairement la (i) formation professionnelle et technique (ii) la gestion d'entreprise et l'assistance à l'établissement de micro entreprise (iii) la création d'activités Génératrices de Revenus (iv) l'institution de cadre de dialogue au niveau local entre la société civile et les opérateurs économiques en vue de créer les conditions d'une intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi (v) la mise en place de fonds de garantie à l'effet de faciliter l'accès au crédit aux candidats à l'auto emploi.
- 365.** Aussi, convient-il de noter que la Côte d'Ivoire avec l'appui des partenaires a mis en œuvre sur la période 2009-2011 différents projets et programmes qui ont permis d'insérer ou de réinsérer des jeunes. Il s'agit notamment : du Projet d'Assistance Post-conflit, du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire, du Programme de Service Civique National, le Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE). Au total, ces projets et programmes ont permis de réinsérer **38 241** personnes (ex-combattants, ex-membres de groupes d'autodéfense) dans le tissu socioéconomique. De plus, **7 584** jeunes à risques formés sont en attente de réinsertion.
- 366.** En ce qui concerne l'accessibilité **à l'emploi pour les jeunes diplômés**, des efforts importants ont été consentis par le Gouvernement en dépit d'un contexte économique difficile. Sur la période, le Gouvernement a recruté 3900 diplômés dans le secteur de la santé et 4535 diplômés dans le secteur de l'éducation.
- 367.** Depuis le 07 octobre 2011, le Président de la République a fait une déclaration de Politique de l'Emploi qui est comme un sacerdoce pour affirmer une fois de plus sa détermination à offrir un emploi à chaque ivoirien. Pour ce faire, le pays a élaboré un document de Politique Nationale de l'Emploi qui est en cours de validation. De même, Le Gouvernement a obtenu la trêve sociale le 1^{er} mai 2009. Le processus de révision du code de travail est en cours.

368.S'agissant du volet de l'appui de l'Etat à l'insertion des jeunes diplômés sans qualification dans les emplois formels du privé, l'AGEPE conduit depuis 2009, un programme de développement des compétences des jeunes par la mise en stage de qualification dans les entreprises privées opérant dans les branches d'activités en croissance, notamment les télécommunications et les industries agroalimentaires. Le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) a enregistré comme acquis, la collecte de 546 postes de stages. par ailleurs, en 2011, le PAE a permis de mettre en stage 400 personnes. L'effort financier du Gouvernement dans le cadre de ce programme s'élève à 200 millions de FCFA.

369.En vue de développer une capacité nationale de gouvernance de l'emploi et du marché de travail, depuis 2009, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a redynamisé la Plate Forme des Services en lui conférant un statut juridique d'association avec Conseil d'Administration en 2010 devenant ainsi la PFS CI. La PFS CI est composée de l'AGEPE, l'AGEFOP, le FDFP et le FNS. En outre, sur la période dans le cadre de ses missions le FNS a accordé un financement de l'ordre de 980 millions de FCFA à 53 projets individuels et trois projets collectifs pour la création de 10 000 emplois directs et indirects.

Perspectives

370.Les prévisions de croissance économique de la Côte d'Ivoire annoncent des taux de croissance à deux chiffres pour les années à venir. Dans ce contexte, la création d'emplois jeunes est inscrite au cœur de l'action Gouvernementale. Ce dernier avec l'appui des partenaires au développement espère créer environ 1 million emplois au profit de cette frange de la population entre 2011 et 2015. Il s'agira de réactiver les Programmes Spéciaux d'Insertion des jeunes ruraux et des femmes PSIF/PIJR, de mettre en œuvre des projets des chômeurs dans le cadre du Projet d'Appui au Traitement Economique du Chômage (PATEC) et les programmes spéciaux de création d'emploi publics

371.Ainsi le Projet emploi jeune initié et financé par la Banque Mondiale d'un montant de 25 milliards de FCFA prévoit la création de 30 000 emplois dès l'année 2012. Les bassins d'emplois concerneront particulièrement les travaux de haute intensité de mains d'œuvre (entretiens de la voirie, des pistes de dessertes, l'assainissement des quartiers, le ramassage des ordures etc). Cet appui doit par ailleurs contribuer au développement des compétences professionnelles et fournir une première expérience de travail aux jeunes dans des secteurs de croissance économique, permettant ainsi d'améliorer leur aptitude à l'emploi et leurs possibilités d'emplois futurs rémunérés.

372.Il est également prévu sur la période, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'emploi et du travail notamment par (i) l'adoption et la vulgarisation de la Politique Nationale de l'Emploi et sa mise en œuvre (ii) la finalisation de la révision du code du travail en vue de son adaptation au code du travail de l'OHADA et, (iii) la révision de la convention collective interprofessionnelle.

SECTEUR PRIVE, INDUSTRIE ET PME

Engagements pris sur la période

- 373.** Le dynamisme du secteur privé est important pour la création de richesses et la stabilité économique. Ce secteur, du fait de la crise, a payé un lourd tribut matérialisé par la désorganisation des entreprises existantes et l'affaiblissement de leur compétitivité. Pour ce faire, l'environnement des affaires devra être assaini et soutenu par des politiques incitatives en faveur de la promotion et la diversification des investissements privés.
- 374.** De façon spécifique, les mesures porteront sur : (i) la création d'un cadre juridique et institutionnel incitatif pour l'émergence d'un secteur privé dynamique et d'un véritable tissu de PME, (ii) la prise de mesures anti-corruption, notamment la lutte contre le racket et les diverses tracasseries, la répression de la fraude et de la contrefaçon, (iii) l'apurement de la dette intérieure surtout vis-à-vis du secteur privé, (iv) le renforcement des capacités des organisations professionnelles des PME, et (v) la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles.

Actions réalisées

- 375.** Sur la période, le secteur privé a bénéficié de plusieurs actions. Au plan institutionnel, un projet de loi portant définition de la PME a été validé par l'ensemble des acteurs en 2011 et a été transmis au Gouvernement pour adoption ; un Plan National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption a été élaboré en 2009 et est en cours d'actualisation, la révision du Code des investissements de 1995 initiée en 2010 a été validé par les acteurs .
- 376.** Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité des entreprises le Gouvernement a mis un accent particulier sur les actions suivantes : une réduction substantielle du nombre de barrages routiers en 2011 qui a permis une réduction de 49 pour cent du temps passé par les usagers à chaque barrage. Depuis 2009, la Côte d'Ivoire est membre de l'Observatoire de la fluidité routière dans le cadre d'un programme de l'USAID avec pour point focal, la Chambre de Commerce et d'Industrie. Un centre de facilitation des formalités d'entreprises dont le processus de mise en place a débuté en 2010 est en cours de finalisation.
- 377.** De même, les entreprises ivoiriennes bénéficient d'un programme de restructuration et de mise à niveau de l'UEMOA (PNRM) depuis 2009. Le projet AMADE-Pro invest piloté par le CEPICI a permis le renforcement des capacités des organisations intermédiaires d'appui au secteur privé entre 2010 et 2011.
- 378.** D'autre part, plusieurs actions ont été engagées pour redynamiser le secteur privé. Il s'agit (i) du renforcement des capacités en 2011 des Centres de Gestion Agréés sur financement de l'UE ; (ii) des mesures prises dans les annexes fiscales en soutien aux entreprises en 2010 et 2012 ; (iii) 41 PME ont bénéficié du règlement de leur dette dans le cadre du Programme d'Appui à la Revitalisation des PME pour un montant global 1,474 millions FCFA ; (iv) en vue de consolider la concertation Etat/Secteur privé, une journée nationale des PME a été organisée en 2011,
- 379.** Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a été déclaré éligible au programme AGOA des USA en 2011. Le pays travaille pour l'obtention du visa douanier en vue de permettre aux produits

ivoiriens d'accéder effectivement au marché américain. En fin décembre 2011, la dette intérieure qui se chiffrait à 3570,8 milliards de FCFA a été apurée à hauteur de 2577,1 milliards FCFA, ce qui a ramené le niveau des arriérés de l'Etat envers le secteur privé à 296,8 milliards FCFA.

Perspectives

380. Pour l'avenir, les actions de l'Etat devront porter sur : (i) l'amélioration de la compétitivité des entreprises ; (ii) le financement des activités des PME/PMI notamment par la mise en place effective d'un fonds de garantie, d'investissement et de refinancement. (iii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ; (iv) la réorganisation du dispositif d'appui technique et financier au secteur privé ; (v) le Renforcement de la concertation Etat/Secteur privé.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Engagements pris sur la période

381. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent l'un des piliers majeurs de l'émergence économique souhaitée par la Côte d'Ivoire. A ce titre, l'Etat s'est engagé à favoriser leur émergence et accessibilité comme moyen de développement durable aussi bien pour les populations que pour les PME/PMI sur toute l'étendue du territoire national. De façon spécifique, il s'agit de (i) réduire les coûts des services et des équipements en vue de faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes aux services TIC, (ii) développer des infrastructures et supports de télécommunications ; (iii) de mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté aux besoins du secteur ; (iv) de renforcer les capacités des acteurs

Actions réalisées

382. En vue de favoriser l'émergence des TIC et assurer leur accessibilité aussi bien pour les populations que pour les PME/PMI sur toute l'étendue du territoire national, des réformes ont été engagées dans le secteur. Celles-ci portent sur la transposition des textes communautaires dans la législation nationale afin d'être en phase avec les dispositions juridiques de la CEDEAO et de l'UEMOA. Pour lutter efficacement contre la cybercriminalité et préserver les biens des populations et des entreprises et rassurer les investisseurs, l'Etat a créé en 2009, une cellule de lutte contre la cybercriminalité (CERT). Le Gouvernement a aussi initié en 2010 l'actualisation du nouveau code des télécommunications /TIC et pris en décembre 2011 un décret portant identification des abonnés à la téléphonie mobile et à l'Internet. Pour relancer les activités de la téléphonie mobile et favoriser l'avènement de nouveaux investisseurs, un décret a été signé en décembre 2011 pour la délivrance des licences de téléphonie mobile de 3^{ème} génération.

383. Pour réduire les coûts des télécommunications et faciliter l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux services TIC, l'Etat a maintenu la libéralisation totale du secteur intervenu en 2004 et octroyé 7 licences d'exploitation de service de téléphonie mobile. Pour atteindre les objectifs de services et d'accès universels, l'Etat a entrepris l'élaboration de la stratégie nationale de Gouvernance électronique qui a été finalisée en 2011. Ce programme permettra à terme de raccorder plusieurs zones défavorisées, enclavées et

économiquement peu viable pour les investisseurs privés au réseau national de télécommunication.

384. Au titre des actions entreprises pour développer les infrastructures et supports des télécommunications, le Gouvernement a initié en 2009 un plan de restructuration de la Poste de Côte d'Ivoire, la réouverture progressive de 6 bureaux de Poste dans les ex-zones CNO, la réhabilitation et le rééquipement de l'ex Institut Supérieur Africain des Postes et Télécommunications (ISAPT) et le lancement des activités du projet panafricain de services en ligne qui consiste à l'introduction de la télémédecine, de l'e-éducation et de la communication diplomatique. Les efforts se sont poursuivis en 2010 et 2011 par le paiement d'une partie de la dette de la Poste, l'élaboration d'un projet de décret portant création de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication en remplacement de l'ISAPT, la mutualisation des infrastructures de télécommunications/TIC et l'élaboration de la stratégie nationale de gouvernance électronique.

385. Par ailleurs, de nombreux projets sont en cours d'exécution notamment : (i) l'intranet gouvernemental ; (ii) la liaison fibre optique Abidjan-Boua partie intégrante du backbone national ; (iii) le projet panafricain de services en ligne, (iv) la stratégie nationale de la gouvernance électronique ; (v) l'actualisation du schéma directeur national des TIC et ; (vi) la stratégie nationale de l'e-éducation, de l'e-santé et de l'e-agriculture.

Analyse des résultats/performances

386. L'émergence de la téléphonie mobile a favorisé l'apparition de nouveaux services notamment les transactions électroniques (e-banking, achat de crédits, transfert d'argent, etc.). La téléphonie mobile qui domine le secteur des télécommunications/TIC avec plus de 80% du chiffre d'affaires, est exploitée en 2011 par 5 opérateurs. En juin 2011, les statistiques sur les abonnés se présentaient comme suit: (i) une pénétration effective d'environ 33% de la population, soit environ 7 millions d'utilisateurs, tenant compte du fait que ces utilisateurs disposent en moyenne de 1,5 carte SIM ; (ii) La contribution de la branche télécommunication au PIB est en constante progression et est estimée à environ 6% ces dernières années ; (iii) une couverture à 85% de la population par certains opérateurs avec une possibilité de couverture à 100% au cours des 5 prochaines années.

387. Le secteur de la téléphonie mobile a généré 2 433 emplois directs en 2009 pour un investissement de 128 Milliards de FCFA. La densité globale du secteur est de 71% pour la même année. La contribution du secteur à la formation du PIB s'est élevée à 5% en 2009.

388. L'accès à Internet est en progression, avec 9 opérateurs en activité et un taux de pénétration qui est passé de 1,8% en 2007 à 2,6% en 2010.

Perspectives

389. La télé densité liée à internet et au téléphone fixe reste très faible avec une moyenne de 3 utilisateurs pour 100 habitants. C'est pourquoi des efforts importants doivent être consentis au financement des projets de développement du secteur des TIC. En effet le développement des technologies de l'information et de la communication en Côte d'Ivoire tient à la satisfaction des défis majeurs tels que (i) la construction d'infrastructures larges bandes, (ii) l'adaptation du cadre réglementaire et législatif du secteur des TIC, (iii) le

développement des services et des contenus, et (iv) la baisse des coûts des terminaux d'accès et des coûts de communications.

390.Par ailleurs, le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication a lancé l'ouverture du marché de téléphonie mobile à la 3G, engagé la lutte contre la cybercriminalité, la construction d'une infrastructure nationale en fibre optique, la mise en œuvre de la Gouvernance électronique (l'utilisation des TIC dans l'administration, l'éducation et dans tous les domaines de l'activité économique). l'arrivée courant juin 2012 de deux nouvelles fibres optiques (ACE et WACS) pour une connectivité large bande internationale.

391.Dans cet élan, l'Etat envisage redynamiser les activités de la zone franche de la biotechnologie et des technologies de l'information (VITIB), renforcer le point d'échange Internet (CI-IPX), l'instituer un modèle de calcul de l'interconnexion.

392.Pour renforcer la sécurité des transactions électronique, des personnes et des biens, l'Etat a commencé l'identification totale des abonnés à la téléphonie mobile et Internet; veut instituer un numéro unique d'urgence et renforcer le Centre de Réponse aux Incidents Informatiques (CI-CERT).

CHAPITRE 3 : AMELIORATION DU BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS

EDUCATION

Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

Engagements pris sur la période

393.L'Etat s'est engagé sur la période 2009-2013 à faciliter l'accès à l'éducation pour tous et à améliorer la performance du système éducatif. De manière spécifique, il s'agissait d'améliorer la qualité et la performance de l'encadrement, d'accroître l'accès à l'école et d'entreprendre des réformes institutionnelles.

Actions réalisées

Au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire

394.En matière de réformes institutionnelles, le Gouvernement a entrepris de réinstaurer le port de l'uniforme à partir de la rentrée 2011-2012. Cette réforme devrait permettre de réduire les discriminations d'ordre économique et social dans le contexte post-crise et d'identifier les élèves dans un but sécuritaire. Le Gouvernement a par ailleurs réaffirmé sa volonté de poursuivre la politique de gratuité dans l'enseignement primaire public. D'autres textes et mesures ont été pris et concernent : (i) la démolition des baraques et constructions anarchiques aux alentours des établissements scolaires dans le cadre de l'assainissement de l'environnement de l'école et ; (ii) les inscriptions et réinscriptions en ligne des élèves afin de lutter contre les recrutements parallèles et contrôler efficacement les effectifs.

395.Dans le domaine de l'accroissement de l'accessibilité à l'école, les actions ont porté de façon générale sur la construction et la réhabilitation des écoles publiques. Ainsi, sur l'étendue du territoire national, 4.478 salles de classe ont été construites permettant ainsi à 223 900 élèves d'être scolarisés au cours de la période.

396.Pour ce qui est des réhabilitations, un accent particulier a été mis sur les ex zones Centre Nord et Ouest (CNO). Au total, 873 classes du primaire et 47 du préscolaire ont été réhabilitées dans le cadre de projets financés par la BAD et le gouvernement japonais et mis en œuvre par l'UNICEF.

397.Le Gouvernement a, au cours de la période scolaire 2008-2009 à 2011-2012, distribué 6 880 600 manuels de mathématique, de français et d'Education Civique et Morale (ECM) et 5 762 334 kits scolaires permettant à plus de 90% des élèves inscrits au primaire public de bénéficier de la politique de gratuité. Aussi, avec l'appui des Agences du Système des Nations Unies (SNU), a-t-il équipé 260 centres d'encadrement du Jeune Enfant (JE) en nattes et kits dans les zones urbaines et rurales de 6 régions et 75 écoles primaires en mobilier scolaire.

398.Dans le cadre de la rétention des élèves dans l'enseignement primaire, le Programme intégré de pérennisation des cantines scolaire (PIP/CS) a été développé. La mise en œuvre de ce programme a permis l'ouverture de 5046 cantines scolaires fonctionnelles avec

l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et des communautés. Ce programme a distribué 5 057,98 tonnes de vivres destinés à l'alimentation de 1 353 112 rationnaires du primaire et du secondaire général et contribué au déparasitage de 1 522 182 élèves. En outre, plus de 800 commerçants et transporteurs et 3000 femmes organisées autour des cantines scolaires en milieu rural ont été formés. L'Etat a accompagné ce processus en dégageant la somme de 2 milliards de francs CFA pour aider les coopératives de femmes à produire les aliments nécessaires à la nutrition des enfants.

399. Une évaluation a été faite au niveau des écoles confessionnelles islamiques et a permis à 22 écoles sur 43 ciblées d'intégrer le système d'enseignement officiel.

400. En vue d'améliorer la qualité et la performance de l'encadrement, (i) 272 animateurs et encadreurs de structure d'encadrement préscolaire ont été formés sur les notions de base du développement du Jeune Enfant (JE) et sur l'utilisation des kits JE et; (ii) 206 animateurs ont été formés sur la prise en charge nutritionnelle. De même, dans le cadre de l'intégration des questions de population développement dans le système éducatif, le gouvernement avec l'appui de l'UNFPA a mené en 2009-2010 des actions pour le renforcement des capacités des enseignants (ENS-CAFOP). Ainsi, deux guides pédagogiques intégrant « l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population » (EVF/EmP) ont été élaborés à la maternelle et au primaire. Pour la phase d'expérimentation des programmes réajustés selon l'approche Formation Par Compétences (FPC), 197 acteurs (encadreurs pédagogiques et enseignants) du milieu éducatif ont vu leurs capacités renforcées.

401. En outre 4067 nouveaux enseignants issus des bénévoles ont été recrutés dont 2411 instituteurs adjoints et 1142 instituteurs ordinaires. Par ailleurs, 102 chefs d'établissements ont été formés à la gestion des projets d'établissement et 60 enseignants bénévoles des écoles communautaires ont été formés sur les compétences pédagogiques de base. Pendant cette période, le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF grâce au financement de la BAD a formé 4345 enseignants volontaires du primaire.

402. La prise en charge psychosociale s'est matérialisée par des rencontres d'information, de sensibilisation et d'écoutes psychologiques à l'attention d'environ cinquante mille élèves, enseignants et personnels d'encadrement ayant subi divers traumatismes du fait de la crise postélectorale. De plus, des modules de prise en charge psychosociale ont été intégrés dans le programme des CAFOP. Dans la même dynamique, une campagne pour le retour à l'école de tous les élèves et des enseignants avec l'appui de CLUSTER EDUCATION a été entreprise.

403. Dans le sous secteur de l'alphabétisation, huit (8) centres d'alphabétisation ont été créés à Abengourou et à Agnibilékrou et six (6) écoles bénévoles à Doropo et à Bondoukou. En plus, des kits ont été distribués aux auditeurs dans certaines localités comme Abengourou, Agnibilékrou et Béttié.

Au niveau de l'enseignement secondaire

404. En ce qui concerne l'accroissement de l'accessibilité au secondaire, 32 collèges soit 96 nouvelles salles de classe ont été construits. Sept (7) établissements et 650 salles de classe ont été réhabilités à Abidjan. En outre, le Fonds National de l'Ecole (FNEC) a réalisé des réhabilitations légères et fourni des équipements aux lycées modernes d'Anyama, Port-Bouet et Bouaflé et remis du matériel informatique aux DREN de Dabou, Guiglo, Abidjan 3 et 4.

405. En vue d'améliorer la qualité et la performance de l'encadrement, 514 professeurs des lycées et collèges ont été formés. En outre, l'Etat avec l'appui du Gouvernement coréen a doté le Ministère de l'Education Nationale d'un système Intranet qui relie les différents services et quelques uns de ses détachements notamment Direction des Examens et Concours (DECO) et la Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) Abidjan 1. Ce projet d'un coût global de 1,2 milliard de FCFA a permis au ministère de bénéficier de 300 ordinateurs répartis dans les directions centrales et régionales. A terme, il s'agit de relier le niveau central à toutes les directions régionales et départementales. La réalisation de ce projet a contribué à améliorer les performances de l'administration éducative par la fluidité des communications et la circulation de l'information. De plus, les locaux de la Direction des Examens et Concours (DECO) ont été réhabilités et équipés pour un montant de 500 000 000 F CFA.

Analyse des résultats/ performances

406. L'augmentation de la capacité d'accueil des établissements scolaires de 2009 à 2011 a contribué à améliorer l'accès à l'éducation. En effet au niveau de l'enseignement primaire le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 qui était en 2009 de 73,4% avec 77,4% de garçons et 69,3% de filles est passé à 75,3% en 2011. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui était de 76,2% avec 82,6% de garçons et 69,4% de filles en 2009 est passé à 82,7% en 2011. Au secondaire général premier cycle, le TBS qui était de 35,9% avec 43,2% de garçons et 28,4% de filles est passé à 36,7%.

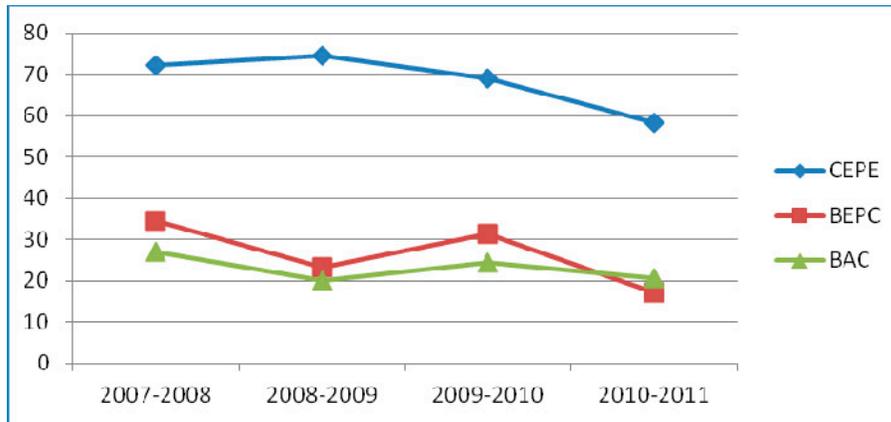
407. Ces taux demeurent faibles dans l'ensemble des deux niveaux d'enseignement. Cette faiblesse des indicateurs d'accès et de participation est non seulement due à une offre éducative encore insuffisante caractérisée par des infrastructures dégradées et inégalement réparties sur l'ensemble du territoire mais également à un faible niveau de la demande dû à la pauvreté de certains ménages.

408. Par ailleurs, les résultats de fin d'année qui permettent d'apprécier la performance du système demeurent alarmants. Les taux d'échec sont élevés et évoluent en dents de scie comme l'indique le tableau ci-dessous. Le taux d'achèvement au primaire demeure insatisfaisant en passant en 2009 de 48,5% avec 55,7% chez les garçons et 41,1% chez les filles à 56,7% en 2011. Quant au taux de redoublement, il demeure élevé en passant de 18,8% à 16,8% au primaire et de 13% à 14% au secondaire sur la même période.

Tableau 4 : Evolution des taux de réussite aux examens

Examens	Taux de réussite aux examens (en %)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CEPE	72,09	74,51	68,90	58,22
BEPC	34,58	23,38	31,4	17,09
BAC	26,87	20,12	24,51	20,59

Graphique 1: Evolution des taux de réussite aux examens de 2008 à 2011



409. Les causes de ces contre-performances enregistrées au cours des dernières années peuvent s'expliquer par des difficultés de plusieurs ordres identifiées lors des évaluations faites en 2009 et consignées dans le RESEN. Elles portent notamment sur (i) les faiblesses de l'accès et de l'encadrement, (ii) les crises récurrentes dans le secteur et (iii) les contraintes budgétaires. En plus l'on retient comme autre cause, les difficultés de mise en œuvre de la Formation par compétence (FPC) comme approche pédagogique.

410. Le principal frein à l'accès des élèves aux différents niveaux d'enseignement demeure le déficit en infrastructures scolaires. Celles qui existent sont aujourd'hui dégradées avec des équipements obsolètes. Certaines ont été détruites pendant les différentes crises survenues en Côte d'Ivoire depuis près d'une décennie et particulièrement au cours de la crise post-électorale. Ce qui se traduit par des salles de classe surchargées avec des effectifs pouvant atteindre 100 élèves dans certains établissements.

411. Au niveau des contraintes budgétaires, les politiques d'ajustement structurelles (PAS) mises en place à partir de 1980, ont eu un impact négatif sur le financement du secteur Education/Formation. Elles ont entraîné la baisse des dépenses publiques courantes de l'éducation relativement aux dépenses courantes globales, faisant passer son taux de 36,6% en 1990/1991 à 32,5% en 1999/2000 ; soit 6,9% du PIB en 1990 contre 3,9% du PIB en 2000. De 2002 à 2006, la part du budget alloué à l'éducation/formation est restée constante et se situe à 22%.

Perspectives

412. Le constat qui s'impose, au vu de ce qui précède, est que le système éducatif est peu performant et offre des capacités d'accueil insuffisantes dans l'enseignement général. Il est donc question pour les années à venir, et ce dès 2012, d'accroître l'accès et d'améliorer la qualité et l'équité du service éducatif. Les dispositions ou mesures à prendre sont les suivantes :

413. Pour l'amélioration de l'accès à l'éducation dans le primaire et le maintien des élèves dans le système éducatif, le gouvernement en collaboration avec l'ensemble des partenaires

techniques et financiers devront procéder à la réhabilitation et à la construction de nouvelles salles de classe et recruter de nouveaux enseignants. Cette politique devra être accompagnée par la poursuite de la politique de distribution gratuite de kits et manuels scolaires, la sensibilisation des parents à la scolarisation de la jeune fille, la construction et la réhabilitation des latrines, la dotation des écoles en eau potable et en électricité. Le Gouvernement devra mettre en place une politique éducative de maintien qui lui permettra de réduire le taux de déperdition constitué essentiellement par les abandons et les redoublements. De plus, il devra stimuler l'accès et le maintien à l'école par la poursuite du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires qui, pour étendre ses prestations à tous les élèves d'ici à 2015, devra faire l'objet d'un financement adéquat. En vue de faciliter la scolarisation, le Gouvernement prendra des dispositions pour le renforcement du système de l'état-civil.

- 414.** Par ailleurs, l'Etat doit rendre effective la mise en place des classes passerelles pour résoudre le problème des exclus du système officiel, accentué depuis la crise de Septembre 2002 et s'appliquer à réduire le taux d'analphabétisme. Il devra en outre œuvrer à l'intégration des enfants issus des écoles islamiques en amenant les promoteurs de ces écoles à adopter le programme d'enseignement officiel ainsi que les enfants des écoles communautaires en révisant les critères de la carte scolaire du primaire.
- 415.** Ces efforts devront en outre être soutenus par l'intensification de la lutte contre les épidémies et la pandémie du VIH/sida qui a un impact important sur les jeunes et adolescents sexuellement actifs, mais également sur les enseignants du secteur Formation/emploi.
- 416. Au niveau de l'enseignement secondaire général,** les interventions devront prendre en compte le recyclage des enseignants et du personnel administratif de même que le recrutement de nouveaux enseignants pour les premier et second cycles afin de contenir le flux des élèves d'ici à 2015. L'Etat devra veiller également à une répartition spatiale équilibrée des établissements à construire. De plus, les autorités devront s'appliquer à faciliter l'accès des titulaires du Baccalauréat et des diplômes équivalents à l'enseignement supérieur en améliorant l'offre et la qualité de ce secteur. Enfin, l'Etat devra prévoir un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement du sous secteur de l'Education Nationale.
- 417.** A l'initiative de l'Etat, des réflexions devront être organisées pour définir les conditions de réouverture ou de construction d'internats sans omettre l'implication des partenaires de l'école dont le secteur privé.
- 418. Pour ce qui concerne l'alphabétisation et l'éducation non formelle,** les actions devront être ciblées par le renforcement du cadre de mise en œuvre de la politique d'alphabétisation et l'extension du programme d'alphabétisation fonctionnelle.
- 419.** Beaucoup reste donc à faire au niveau du sous secteur pour que les objectifs énoncés en termes d'amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement général ainsi que la redynamisation de l'alphabétisation soient atteints. Pour ce faire, le Ministère de l'Education Nationale a entrepris une série de projets et programmes visant à faire respecter ses promesses ci-dessus formulées.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Engagements pris sur la période

420.Au niveau de la Recherche Scientifique, les engagements concernent : (i) la promotion de la recherche scientifique et technologique et ; (ii) la vulgarisation et la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique.

Actions réalisées

421.Au titre de la promotion de la recherche scientifique et technologique, un projet d'ordonnance portant orientation et programmation de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a été élaboré et est soumis au gouvernement pour combler le vide existant dans le secteur. De même, un projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Centre National de Recherche sur la Tradition Orale (CNRTO) est élaboré.

422.En outre, un bâtiment de recherche a été construit au CNRA. Le siège et des logements du CNRA à Zélé ont été réhabilités (Man). La ferme aquacole de Grand-Lahou/CRO a été acquise et réhabilitée. La station expérimentale de Layo/CRO a été réhabilitée. l'IPCI a été équipé en matériel biomédical.

423.Au titre de la vulgarisation et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique, sur la période 2009-2011, 2,5 tonnes de semences de base de riz sélectionné ont été produites. Un parc à bois de 2Ha, des pépinières de 30 000 plants d'hévéa et un champ-école d'hévéa de 10 ha ont été créés à Zélé. 3 variétés améliorées de manioc ont été transférées en milieu villageois à Voungoué (Man).

Perspectives

424.Il s'agira de : (i) prendre la loi d'orientation et de programmation de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ; (ii) faire l'extension des infrastructures des centres de recherche (CRO, IPCI, CRE, LAMTO) ; (iii) mener une étude pour la réalisation de trois unités d'incubateurs de recherche ; (iv) créer des observatoires en Géomagnétisme et Météorologie de l'espace et en Océanographie côtière et ; (v) développer et mettre en œuvre les programmes nationaux de recherche issus des pôles de compétences y compris les cinq programmes présidentiels d'urgence (PPU).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Engagements pris sur la période

425.En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, l'Etat s'est engagé sur la période 2009-2013 à : (i) favoriser l'accès à l'enseignement supérieur (ii) améliorer la qualité de la formation (iii) améliorer la gouvernance.

Actions réalisées

- 426. Pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur,** (i) le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été connecté à internet et a bénéficié d'équipements informatiques à travers notamment, le projet PASEF (Universités d'Abobo Adjamé, de Bouaké et de Directions Centrales), (ii) les cités universitaires/CROU-A, CROU-B et le CROU de Daloa ont été réhabilités et équipés, (iii) le schéma directeur de l'Université d'Abobo-Adjamé a été élaboré, (iv) l'université de Cocody, de Bouaké, l'ENS et l'INP-HB ont été partiellement réhabilités et équipés, (v) les URES de Daloa et de Korhogo ainsi que l'ex-ESIE ont été réhabilités et équipés, (vi) l'ENSEA a été étendu, (vii) les contributions de la Côte d'Ivoire au financement des écoles inter-états de l'enseignement supérieur (200 millions FCFA), ont été payées ; il a été procédé à l'apurement partiel d'un montant de 8,887 milliards FCFA dû aux fondateurs d'établissements privés et au paiement des arriérés de bourses des étudiants (2,5 milliards FCFA) ; et (viii) l'Etat a également contribué à la construction de l'Université Internationale de Grand-Bassam.
- 427. En vue d'améliorer la qualité dans l'enseignement supérieur,** le ministère a exécuté (i) le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH-II)-volet Enseignement supérieur ; (ii) le programme spécial de réhabilitation et d'équipement de l'enseignement supérieur/DGBF ; (iii) le programme inter-universitaire de Master en économie agricole/CIRES. (iv) des enseignants ont été recrutés par la Commission Nationale de Recrutement des Enseignants du Supérieur (CNRES).
- 428.** A cela s'ajoutent les actions entreprises dans le cadre de l'assainissement de l'enseignement supérieur privé avec la fermeture d'une vingtaine d'établissements et de filières d'enseignement supérieur privé. La mise en place d'une commission d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé. Aussi, une Commission paritaire MESRS/Secteur privé a été mise en place pour assurer une cohérence avec le privé productif (Comité de pilotage et comité d'inspection). Un manuel de procédures pour l'organisation de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) a été élaboré et est mis en œuvre.
- 429. Concernant l'amélioration de la gouvernance,** (i) plusieurs projets de texte ont été pris pour renforcer, restructurer, assainir ou organiser l'enseignement supérieur, (ii) Le décret instituant le système LMD a été signé. Les trois projets d'arrêtés portant organisation de la Licence, du Master et du Doctorat ont été adoptés (iii) d'autres projets de décrets concernant la création, attribution, organisation et fonctionnement des universités de Daloa et Korhogo en lieu et place des URES sont en cours d'examen pour adoption et signature, (iv) le projet de décrets portant création, attribution, organisation et fonctionnement du CROU de Korhogo par scission du CROU de Bouaké (v) comme secteur pilote, le CDMT du ministère a été élaboré pour améliorer le cadre de gestion selon les directives de l'UEMOA.
- 430. En ce qui concerne les actions en cours de réalisation,** dans le cadre du Programme de décentralisation des Universités, des travaux de délimitation et de levées topographiques ont été entrepris en vue de la construction d'Universités dans des pôles de développement d'Abidjan, Daloa, Bouaké, Man et San Pédro pour un total de 38 millions. Les autres actions en cours de réalisation concernent, la réhabilitation et l'équipement des cités universitaires de Bouaké CROU-A, l'élaboration du schéma directeur de l'université de Cocody, la réalisation du plan de réhabilitation de l'Université de Cocody/UCA, les réhabilitations et

équipement de l'ex ESIE/Université de Cocody, d'Abobo Adjamé/UAA, de l'université de Korhogo, de l'ENS, de l'institut Pasteur et de la rénovation de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny.

Analyse des résultats / performances

431.Toutes ces réalisations devraient permettre au MESRS de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, d'améliorer la qualité de la formation et la gouvernance. Toutefois, la crise postélectorale a annihilé tous les efforts entrepris. En outre, la réhabilitation des infrastructures et œuvres universitaires piétinent pour des raisons de trésorerie.

Perspectives

432.Il s'agit (i) d'élaborer un plan stratégique de l'enseignement supérieur avec l'appui de la banque mondiale, (ii) de disposer d'une carte universitaire de manière à obtenir un dispositif d'enseignement supérieur performant et adapté aux besoins du développement durable de la CI ; et (iii) de mener une politique de régulation des flux pour accroître les effectifs d'étudiants dans les filières scientifiques. Cette mesure passera par l'attribution de bourses à un grand nombre d'étudiants des filières scientifiques en intégrant la dimension genre.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Engagements pris sur la période

433.Les engagements pris se résument en trois points: (i) Améliorer la gouvernance du secteur de l'enseignement technique et professionnel ; (ii) Améliorer l'accessibilité de l'enseignement technique et professionnel et (iii) Renforcer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Actions réalisées

434.La volonté d'améliorer la gouvernance du secteur s'est traduite par la réalisation de nombreuses activités telles que l'élaboration du Plan Stratégique de la Réforme (PSR) de l'ETFP, la production des actes de la réforme de l'ETFP, l'adoption des textes instituant les organes de la réforme (comité paritaire Etat/Secteur privé, comité de pilotage de la réforme, cellule de développement partenariat école entreprise), l'élaboration du Cadre de Dépense à Moyen Terme du secteur pour la période 2009-2013 et l'élaboration du DSRP 2011-2014 du secteur.

435.A cela, il faut ajouter l'élaboration de la carte des formations techniques et professionnelles de l'ETFP dans ses trois différentes phases : la validation de la Carte des formations techniques et professionnelles pilote incluant la méthodologie, les critères d'implantation des structures et des établissements ; la rédaction du Projet de décret portant création, attribution et fonctionnement de la Commission de la Carte Scolaire de l'ETFP et la mise en place de la base de données de la Carte Scolaire de l'ETFP. De plus, une étude sur la structuration des branches professionnelles et répertoire métier compétences est réalisée par CODIFOR avec l'appui de la coopération française. Six autres études sont programmées.

- 436.**En ce qui concerne la volonté **d'améliorer l'accès à l'enseignement technique et professionnel**, le gouvernement avec l'appui financier de l'ONUDI a mené les activités de réhabilitation d'équipement du Centre de Formation Professionnel de Ferké 1 transformé en Lycée Professionnel. Le Ministère a également procédé à la réhabilitation du lycée professionnel de Man, la réfection des clôtures du lycée professionnel et commercial de Yopougon, du Centre de Perfectionnement aux Techniques Industrielles (CPTI) et du Centre de Perfectionnement des Métiers de l'Imprimerie de Yopougon (CPMI). De plus, les lycées professionnels de Grand Lahou et de Cocody ainsi que l'Ecole Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes (EIBMA) ont été réhabilités.
- 437.**On relève cependant que malgré le besoin, très peu de constructions ont été réalisées sur l'étendue du territoire, hormis l'ouverture des classes de BEP Secrétariat à Mankono et la construction et l'équipement d'une école de pêche à Bouaflé. Cette dernière a été pillée lors de la crise post-électorale.
- 438.**Par ailleurs, d'autres actions ont été mises en œuvre dans ce secteur. Il s'agit de : l'attribution de prises en charge à des élèves de l'enseignement technique et professionnel à Issia, de l'appui aux personnes handicapées à l'apprentissage et à l'insertion professionnelle, du suivi et contrôle du déminage effectif de certains établissements, du paiement de la totalité (passifs) des indemnités de correction des examens 2010 et des 4/5 des indemnités de correction des examens 2011, ainsi que du règlement de la totalité des bourses et pécules de 257 stagiaires de l'IPNETP, et des bourses Côte d'Ivoire de 17 782 étudiants. Enfin, l'Etat a procédé au paiement partiel des bourses hors Côte d'Ivoire de 418 étudiants.
- 439.**Afin d'atteindre **l'objectif de renforcer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle**, le Ministère a procédé au renforcement des capacités de 100 inspecteurs d'éducation et à la formation par apprentissage de 40 jeunes sur 60 aux métiers du bâtiment à l'atelier d'Application et de Production (AAP) d'Adzopé. De plus, grâce à l'appui de l'ONUDI des activités de formation des formateurs ont été menés sur la base du Don Norvégien à hauteur de 590 400 000 FCFA totalement exécuté.

Analyse des résultats / performances

- 440.**Les résultats obtenus sont encore en deçà des indicateurs et cibles définis dans le DSRP et les OMD, à l'horizon 2015.
- 441.**En matière de couverture, le taux est de 257 apprenants pour 100 000 habitants. L'ambition de ce secteur est de faire passer ce taux à 309 apprenants pour 100 000 habitants.
- 442.**En matière de qualité, le ratio est de 1 encadreur pour 08 à 12 apprenants sur les machines dans les salles spécialisées. L'objectif du secteur étant d'arriver à 1 encadreur pour 04 apprenants sur la même période ;
- 443.**En matière de rendement, le taux moyen de réussite aux examens 2011 est de 52%, le secteur vise désormais le taux de réussite avoisinant les 80%.
- 444.** Au plan financier, pour les années 2009-2010, les faibles taux (41 et 31%) de réalisation sont essentiellement dus à la lenteur constatée dans l'exécution des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO). De plus, les DAO des projets cofinancés prennent énormément de temps dans leur élaboration. Les DAO n'ont pas été élaborés et les projets cofinancés n'ont pas

été exécuté. Cet état de fait est relatif aux perturbations inhérentes à la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire.

SANTE

Engagements sur la période

445.En matière de santé, l'Etat s'est engagé sur la période 2009-2013 à: (i) améliorer l'efficacité et l'efficience du système sanitaire, (ii) améliorer l'offre et la qualité des prestations des services de santé et (iii) promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé.

Actions réalisées

446.Au niveau de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système sanitaire, l'Etat a mené des actions dans le domaine du renforcement du cadre institutionnel du système de santé. Ainsi, le document de politique nationale de santé a été élaboré en 2011. Un arrêté Ministériel pour la mise en place du Groupe technique de travail pour la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle (CARMMA) et un décret portant gratuité des soins dans les établissements sanitaires publics et communautaires ont été pris. Par ailleurs, le Plan National de Développement Sanitaire 2012-2016 et le Cadre d'Accélération de l'OMD 5 sont en cours d'élaboration.

447.Sous l'angle programmatique, l'élaboration de la cartographie des ressources humaines a été lancée. Deux enquêtes nationales sont en cours de mise en œuvre effective: l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-CI III) et l'Enquête sur la disponibilité, la qualité et l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant.

448.Dans le même élan, des actions de **Renforcement du cadre de gestion du système de santé** ont été réalisées par le Gouvernement. En effet, afin de réduire le déficit en personnels, 1653 agents ont été recrutés en 2009 dont 700 agents paramédicaux à titre exceptionnel. La décomposition des agents affectés se présente comme suit: 388 infirmiers diplômés d'Etat, 296 sages-femmes diplômées d'Etat, 128 techniciens supérieurs de la santé et 142 aides-soignants.

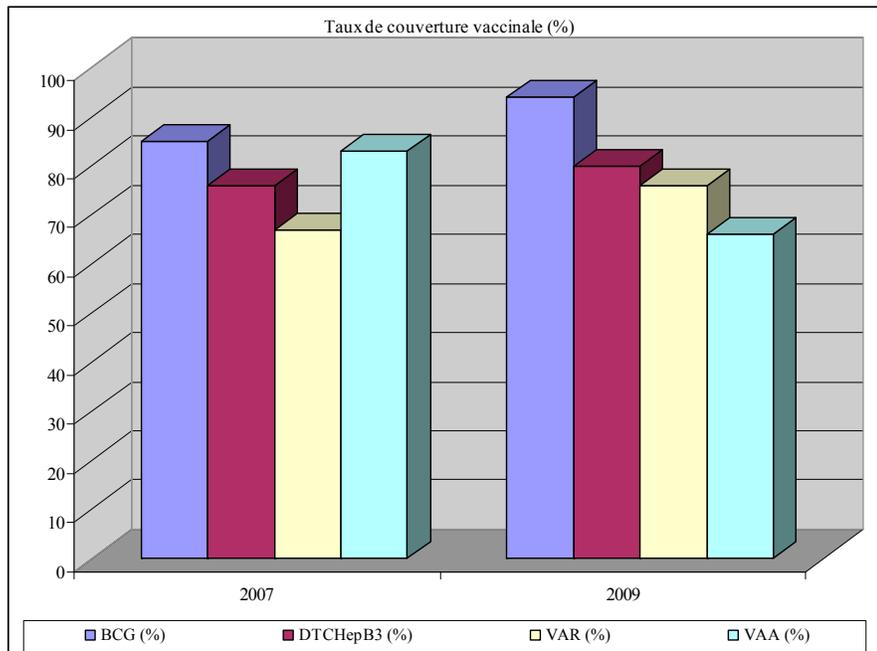
449.En ce qui concerne **l'Amélioration de l'offre et de la qualité des prestations des services de santé**, les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs ont permis de réhabiliter et de rééquiper des Centres Hospitaliers Universitaires, des Centres Hospitaliers Régionaux ainsi qu'un nombre limité d'Hôpitaux généraux et de centres de santé. Ainsi, les Centres Hospitaliers Régionaux de Gagnoa et de Yamoussoukro ont été entièrement réhabilités. De plus, une cinquantaine d'ambulances ont été achetées dont 36 en instance de livraison.

450.Ces efforts ont aussi permis la mise en œuvre de la feuille de route de Maputo pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle.

451.l'Etat s'est attelé en 2009 à réduire les arriérés de paiement de la PSP qui s'élevaient au 31 décembre 2009 à 7, 066 milliards de FCFA dont 2 833 535 436 FCFA au titre des arriérés 2008 et 4, 232 milliards FCFA au titre des arriérés 2009. Les efforts de paiement entrepris par le Trésor public ont porté sur un montant cumulé de 8 138 445 446 FCFA en 2009.

- 452.** En 2010, afin d'améliorer la gestion des médicaments et intrants, l'Etat a engagé l'édition des outils de gestion du secteur pharmaceutique, la formation du personnel de santé en gestion rationnelle des médicaments, l'amélioration du circuit d'approvisionnement en médicaments. Les partenaires ont appuyé le gouvernement pour la formation de 4 points focaux (SPSR, DC-PNSR/PF, PSP) en système de l'information en gestion logistique et CHANNEL. Une table ronde organisée avec l'appui de l'OMS sur l'accès aux médicaments essentiels a proposé des pistes de solutions pour assurer la disponibilité des médicaments dans les structures de soins.
- 453.** Depuis avril 2011, l'Etat garantit la gratuité des actes de soins dans les établissements sanitaires publics et communautaires pour un coût de 27 milliards F CFA. Ce montant a permis l'approvisionnement de la PSP en médicaments et intrants stratégiques, le paiement des salaires des personnels de santé des établissements à base communautaire et le règlement des factures des actes de soins de la totalité des établissements sanitaires publics.
- 454. Dans le domaine de la prévention, et de la lutte contre les maladies,** plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes prioritaires de santé. Ainsi, en 2010, 4 campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite dont la quatrième était limitée à 18 districts frontaliers de l'Ouest de la Côte d'Ivoire ont été menées. A ces campagnes étaient couplées les rencontres de sensibilisation pour l'audit médicale des décès maternels. En 2011, les 2ème et 3ème Journées Nationales de Vaccination ont été organisées.
- 455.** De plus, il a été procédé au renforcement de la chaîne de froid à tous les niveaux et à l'approvisionnement en vaccins. Une campagne de supplémentation en Vitamine A et de déparasitage associée aux différentes campagnes de vaccination a permis de toucher 89% des enfants de moins de 5 ans dans le pays.
- 456.** Selon les données de routine du Programme Elargi de Vaccination (PEV), les taux de couverture vaccinale en 2009 se situent à 94% pour le BCG, 80% pour le Penta 3 (DTC-HépB-Hib), 76% pour le vaccin antipoliomyélite oral (VPO3), 66% pour le vaccin antirougeoleux. Les objectifs du PEV ont été atteints pour le BCG et le Penta 3.

Graphique 2: Evolution des taux de couverture vaccinale



457.Dans le cadre de la préparation et de la riposte aux épidémies, des campagnes de vaccination contre la Rougeole et la Fièvre Jaune ont été organisées avec l'appui des partenaires, de même que des campagnes de lutte anti-vectorielle.

458.Pour la prévention du Paludisme, en 2009, plus de 800 000 moustiquaires imprégnées ont été distribuées gratuitement en routine (PEV et CPN). En 2011, une campagne nationale a permis la distribution de 8 000 000 de MILDA. De plus, une mise à niveau des prestataires de soins a été organisée au niveau de la prise en charge du paludisme dans l'ensemble des districts de santé.

459.En ce qui concerne les autres programmes de santé, la collaboration Gouvernement-Partenaires du Système des Nations Unies a permis de mener des actions importantes. En effet, le nombre de sites de prises en charge de l'Ulcère de Buruli a été porté à 420 et a permis le dépistage de 2679 cas correspondant à 67,65% de dépistage précoce. A cela s'ajoute la prise en charge chirurgicale de 615 cas. Les efforts du gouvernement ont aussi concerné la finalisation du dossier du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie médicale et de celui de la construction de l'unité de médecine nucléaire. En outre, il est à noter le rééquipement en cours du SAMU en nouveaux matériels de dialyse ainsi que la fourniture d'intrants pour la prise en charge des insuffisants rénaux.

460.Dans le domaine de la santé de la reproduction, en vue de rendre disponibles et accessibles les services intégrés de santé sexuelle et reproductive de qualité, de 2009 à 2010, avec l'appui de UNFPA, 47 maternités et 16 blocs opératoires ont été entièrement réhabilités et équipés; 178 structures sanitaires ont été équipées en matériels et produits de santé de la reproduction/planification familiale. En outre, 910 prestataires de santé ont été formés en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) ainsi que 616 sage femmes en instance d'affection; 42 prestataires ont quant à eux été formés à la prévention et à la prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein. En matière de planification familiale, un pool national de 26 formateurs en gestion logistique des produits de la SR a

été mis en place et 117 prestataires ont été formés en technologie contraceptive et en gestion logistique. En ce qui concerne la lutte contre les fistules obstétricales, deux (2) nouveaux services de prise en charge de fistules ont été créés et équipés à Bouaké et Bondoukou, portant à 4 le nombre de structures sanitaires à l'intérieur du pays, capable de procéder à des interventions chirurgicales de réparation de fistules obstétricales ; 324 personnels de santé (médecins, infirmier et sage femmes) ont été formés à la prise en charge pré, per et post opératoire des fistules obstétricales ; au total 680 femmes porteuses de fistules ont été opérées gratuitement durant ces trois (3) dernières années .

461.En 2011, le MSLS et l'UNFPA ont initié la stratégie de réorganisation des services de santé de la reproduction dans 13 DDS et 68 structures de santé. Ainsi, les capacités de 70 formateurs de la réorganisation et 50 prestataires de santé ont été renforcées respectivement en gestion, normes, procédures SR/PF et en SONU. 14 structures sanitaires rénovées et équipées sont à présent fonctionnelles. Une étude CAP DBC/PF a été réalisée dans 68 structures sanitaires. Par ailleurs, des activités spécifiques en mobilisation communautaire ont été réalisées pour la promotion de l'utilisation des services existants et offerts de SR/PF.

462.En plus, 281 cadres et agents de santé et des services ont été formés sur le Dispositif Minimum d'Urgence en Santé de la Reproduction (SR). Des kits SR ont été pré positionnés et des équipements livrés à l'office de la protection civile.

463.En ce qui concerne la demande et l'offre de services conviviaux en matière de SSR chez les adolescents et les jeunes, la formation de 75 pairs éducateurs dans les régions des Lacs, Moyen Comoé et Nzi-Comoé , a été effective en 2010. A cela s'ajoute la sensibilisation de 28 494 jeunes sur la SSRAJ.

464.**Concernant la promotion des comportements individuels et collectifs favorables à la santé,** des campagnes de promotion ont été menées dans le domaine de l'hygiène alimentaire. A ce niveau, le lavage systématique des mains, l'utilisation des caisses vitrées pour la vente des denrées alimentaires, et l'hygiène dans les maquis et restaurants ont été notamment ciblées. Dans le domaine de la lutte contre le péril fécal, la sensibilisation des populations a concerné l'hygiène corporelle et l'utilisation des latrines. Concernant l'hygiène hospitalière, les agents de santé et les usagers des hôpitaux ont été sensibilisés et formés. A cela s'ajoute l'acquisition de 10 incinérateurs à combustion pyrolytique pour 10 districts sanitaires, la construction des lave-mains et des latrines.

Analyse des résultats / performances

465.**Au niveau de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système sanitaire,** le cadre institutionnel, réglementaire et de gestion du système de santé a connu un renforcement. Le document de Politique Nationale de Santé définit les priorités de l'Etat. De plus, les nouveaux recrutements effectués ont permis de faire évoluer les ratios en personnels qui sont en 2009 de l'ordre de 1 médecin pour 5695 habitants, 1 infirmier pour 2331 habitants et 1 sage-femme pour 3717 femmes en âge de procréer.

466.**En ce qui concerne l'amélioration de l'offre et de la qualité des prestations des services de santé,** les réhabilitations, rééquipements et constructions ont permis d'améliorer la couverture nationale en établissements sanitaires. Par ailleurs, la mesure de gratuité totale a permis d'augmenter le taux de fréquentation des établissements sanitaires publics et communautaires.

467. Concernant la disponibilité des médicaments, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis de réduire le taux de rupture dans les établissements sanitaires publics sur l'étendue du territoire.

468. Malgré l'apurement de sa dette, la situation de la PSP demeure préoccupante en raison de la perte de confiance des fournisseurs étrangers qui exigent le paiement au comptant des commandes de médicaments.

469. Dans le domaine de la prévention, de la lutte contre les maladies, la mise en œuvre des programmes prioritaires de santé a été marquée par des avancées notables, notamment pour les programmes de santé prioritaires bénéficiant d'importants appuis financiers extérieurs comme le Programme Elargi de Vaccination (PEV), le Programme National de Prise en Charge des Personnes vivant avec le VIH/Sida (PNPEC), le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), le Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR) et le Programme National de Lutte contre l'Ulcère de Buruli (PNLUB), le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT).

470. De plus, les actions menées par le Gouvernement ont permis d'éviter des épidémies de rougeole, de contrôler les épidémies de fièvre jaune, de dengue et de choléra et d'améliorer la qualité de la prise en charge du paludisme. Cependant, le PEV connaît des difficultés dues aux ruptures prolongées de stocks de certains vaccins.

471. La lutte contre la tuberculose a connu des avancées en raison de l'augmentation du nombre de centres de prise en charge.

472. Dans le domaine de la santé de la reproduction, le renforcement des infrastructures et des plateaux techniques, le renforcement des capacités des prestataires, la disponibilité de produits contraceptifs au niveau de la PSP et la prise en charge des cas de fistules vésico-vaginales ont eu une incidence positive sur la mortalité maternelle et néonatale. Cette incidence positive découle également de l'augmentation du taux d'accouchement assisté qui est passé de 66,72% en 2009 à 69,22 % en 2011.

473. Concernant la promotion des comportements individuels et collectifs favorables à la santé, les différentes campagnes de sensibilisation et autres actions menées ont eu un impact sur les individus et les communautés à travers l'amélioration sensible des pratiques. Toutefois, d'énormes efforts restent à accomplir.

Perspectives

474. En matière d'amélioration de l'état de santé des populations, les principales actions à mener les prochaines années consisteront à : (i) renforcer le cadre institutionnel et le cadre de gestion du système de santé, (ii) améliorer le financement et la gestion des ressources financières du secteur de la santé, (iii) accroître l'offre des services de santé, (iv) améliorer la disponibilité et l'accessibilité à des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité, (v) améliorer la qualité des prestations des services de santé et de la sécurité des patients, (vi) renforcer les capacités du système de gestion des déchets médicaux et de lutte contre les infections nosocomiales, (vii) renforcer la lutte contre le paludisme, la tuberculose, les maladies non transmissibles et les autres pathologies (autres projets et programmes de santé), (viii) améliorer la santé maternelle néonatale et infantile ainsi que la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois et des femmes en âge de procréer.

VIH SIDA

Engagements pris sur la période

475.En ce qui concerne le VIH SIDA, le Gouvernement s'est engagé à freiner la propagation actuelle de la pandémie, inverser la tendance et réduire ses effets néfastes sur les populations, notamment les pauvres. De façon spécifique, l'engagement de l'Etat vise : (i) l'intensification de la prévention, (ii) l'amélioration de la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH et ; (iii) le renforcement du cadre national de coordination multisectorielle et décentralisée, du système national de suivi évaluation, et des capacités nationales de mise en œuvre. Un accent sera mis sur l'intégration effective du VIH et du genre dans les plans de développement local, national dans les différents domaines ou secteurs d'activités.

Actions réalisées

476.Au niveau du renforcement et de l'extension des services de prévention du VIH, en 2010, au niveau de l'accès accru aux services de prévention, des interventions ont été menées avec l'appui du SNU. Ainsi, 2 études ont été réalisées : Évaluation rapide sur l'intégration du VIH et de la SSR dans les services de santé et Évaluation des besoins en renforcement des capacités de structures VIH et Planning Familial pour une intégration VIH/Santé de la Reproduction de qualité.

477.De façon opérationnelle, 2 structures de prévention et de prise en charge du VIH ont été réhabilitées et équipées et 25 pairs éducateurs ont été formés. Plus de 10 000 jeunes ont été sensibilisés ou ont bénéficié d'une prise en charge en matière de VIH grâce aux Centres d'Écoute et de Conseil et autres Structures mises en place en faveur des jeunes. En outre, l'extension des services de PTME a été enregistrée avec un passage du nombre de sites de 48 à 112 en 2010. Concernant l'amélioration de la prévention du VIH en direction des réfugiés, 82 agents de santé communautaires ont été formés sur la Santé de la Reproduction (SR) et les Violences Basées sur le Genre (VBG) et 19 moniteurs spécialistes formés sur les IST/VIH/Sida, la SR et les VBG. De 2009 à 2011, ce sont plus de 15 millions de préservatifs dont environ 500 000 condoms féminins qui ont été distribués avec le concours de l'UNFPA.

478.S'agissant de la prévention de la transmission mère-enfant, un nombre important de femmes enceintes infectées par le VIH ont reçu des antirétroviraux. Dans le même élan, le nombre de sites offrant les services Prévention de la Transmission Mère Enfant (PTME) a connu un accroissement. Grâce à un appui du SNU, 45% des sites de Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH ont été rendus fonctionnels en 2010. Les activités de mobilisation communautaire ont contribué à l'accroissement de l'utilisation des services de PTME.

479.Concernant l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH, les actions menées ont concerné le renforcement du cadre institutionnel avec l'élaboration des Plans nationaux de Pharmacorésistance des ARV au VIH et de Pharmacovigilance des ARV au VIH; l'adoption en cours de l'Avant Projet de loi sur la protection des droits des personnes infectées ou affectées par le VIH et l'intégration du VIH dans le Plan de contingence en situation humanitaire.

480.En somme en 2010, 2035 orphelins ont été pris en charge (Éducation: 1 167, Psychosociale: 1 994, Juridique extrait de naissance: 611, Médicale: 287, Soutien économique: 31, Nutritionnelle: 125 et Apprentissage: 66).

481.Concernant le renforcement du leadership national et de la gouvernance dans la coordination des interventions liées au VIH/sida, d'importantes actions ont été réalisées en 2009. Au niveau politique, après la gratuité des ARV obtenue en 2008, une journée nationale de conseil et dépistage (JNCD) a été instaurée en 2009. La première édition organisée en juin 2009 a permis de dépister 12 693 personnes dans le District d'Abidjan.

482.En 2010, en matière de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre le VIH, 3 Cellules Techniques d'Appui aux Initiatives Locales (CTAIL) additionnelles en matière de VIH ont été installées et les capacités du Programme nationale des Populations vulnérables et de ces trois CTAIL ont été renforcées à travers l'octroi de véhicules et de matériels informatiques. Une plate forme avec les réseaux et fédérations de jeunes a été également mise en place en Santé Sexuelle et Reproductive des jeunes. De plus, un appui a été apporté à 9 régions pour l'élaboration de leurs plans régionaux. 2 importantes études ont été conduites. Il s'agit de la revue à mi-parcours du cadre stratégique élaboré depuis 2006 couvrant la période 2006-2010 et l'étude sur les Ressources et Dépenses du Sida (REDES) en Côte d'Ivoire.

483.Sur le plan programmatique, des actions ont été menées en matière d'accès aux antirétroviraux et de création de sites de prise en charge. A ces actions s'ajoutent l'élaboration, en 2010, du Plan d'Appui Conjoint 2010-2013 et le plan de travail 2010 pour l'harmonisation et une efficacité plus accrue des interventions.

Analyse des résultats/performances

484.Au niveau du renforcement et de l'extension des services de prévention du VIH, la prévention de la transmission mère-enfant occupe une place de choix. En effet, le pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent des antirétroviraux dans l'optique de réduire le risque de transmission mère-enfant est en nette progression. De 17,2% en 2007, ce chiffre est passé à 42,3% en 2008 pour atteindre 43,7% en 2009. Ces résultats traduisent un progrès notable de l'entrée des femmes enceintes dans la prévention de la transmission mère-enfant, de même que la disponibilité des services de prise en charge dans les centres PTME.

485.Concernant l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH, le nombre d'Orphelins et d'Enfants rendus vulnérables du fait du sida (OEV) pris en charge est en progression. En effet, de 50 350 en 2007, il est passé à 95 480 en 2008 et à 116 500 en 2009 (UNGASS, 2010). Cette progression traduit les efforts des acteurs nationaux et des partenaires en faveur de cette cible particulièrement vulnérable. Ces résultats, qui doivent être consolidés, ont été obtenus sur la base de la stratégie des plateformes de collaboration, cadre de partage des bonnes pratiques entre acteurs publics, privés et communautaires engagés dans les soins et soutiens aux OEV.

486.Concernant le renforcement du leadership national et de la gouvernance dans la coordination des interventions liées au VIH/sida, les actions significatives réalisées ont contribué à une meilleure promotion du dépistage auprès des populations. De plus, elles ont permis d'évaluer les outils stratégiques et d'analyser les flux financiers au niveau de la

lutte contre le sida de 2006 à 2008 ainsi que les sources de financement et leurs destinations.

487. Sur le plan programmatique, des résultats intéressants ont été enregistrés. La politique du pays en matière d'accès aux antirétroviraux est, au fil des années, encourageante au regard des résultats obtenus. En outre, le nombre de sites de prise en charge s'est accru, passant de 215 en 2008 à environ 400 en 2009.

Perspectives

488. Dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, le Gouvernement devra: (i) renforcer les interventions de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; (ii) mettre sous traitement ARV au moins 80% des PVVIH (adultes et enfants) éligibles et ; (iii) assurer le traitement des autres infections et les examens biologiques aux Personnes infectées par le VIH. En outre, le Gouvernement s'attèlera à : (i) renforcer la lutte contre le VIH Sida chez les jeunes et en milieu scolaire ; (ii) mettre en œuvre les interventions de prévention en direction de la population générale et des populations hautement vulnérables (PS, HSH, UDI, Personnes en uniforme, Détenus) ; (iii) approvisionner les centres de santé en Kits IST, kits AES, en intrants pour le dépistage en préservatif (masculin et féminin) et en matériels pour la CCC, (v) apporter un soutien scolaire, nutritionnel, médical et juridique aux OEV et ; (vi) renforcer le système national de suivi-évaluation de l'infection à VIH et la prise en charge des PVVIH.

NUTRITION

Engagements pris sur la période

489. L'Etat s'est engagé sur la période 2009-2013 à améliorer l'état nutritionnel de la population, en particulier des groupes les plus vulnérables.

Actions réalisées

490. Au niveau stratégique, en 2009, les documents de base et des outils de gestion pour le PNN ont été élaborés. De même, il a été procédé à la validation des documents de réflexion sur la mise en place du programme national de sécurité alimentaire et de nutrition et d'experts sur sécurité alimentaire et de nutrition (PNSAN) situé à un niveau élevé (primature). A cela s'ajoute la mise en place de l'agence Ivoirienne de sécurité sanitaire des aliments. Une riposte de la situation alarmante dans le nord de la Côte d'Ivoire (malnutrition aigue sévère) a aussi été mise en place.

491. Par ailleurs, La semaine d'intensification des activités de nutrition (SIAN) a été organisée et institutionnalisée. La Côte d'Ivoire a organisé le 12ème Forum de nutrition de l'OOAS du 20 au 24 septembre 2010.

492. L'évaluation de la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire a été réalisée à travers le Landscape Analysis, de même que l'évaluation de la politique, des programmes et des pratiques de l'alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE).

493. De façon opérationnelle, la prise en charge nutritionnelle des enfants nés de Mères séropositives a été assurée. Dans le même élan, le soutien et la prise en charge

nutritionnelle des PIAVIH a été faite. La gratuité des soins dans la prise en charge des enfants malnutris a été assurée.

494. Ainsi, afin de contribuer à la prise en charge nutritionnelle des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) et des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), 733 tonnes de rations alimentaires ont été distribuées à 5 098 OEV inscrits dans les Programmes de soutien psychosocial (soit 24 490 bénéficiaires) et 897 tonnes de rations alimentaires distribuées à 5 989 PVVIH et femmes enceintes et allaitantes inscrites dans les Programmes de traitement ARV (soit 29 945 bénéficiaires) en 2010.

495. En 2011, la prise en charge de malnutris a été réalisée avec notamment la mise à disposition des PIAVIH de 5000 Kits alimentaires.

Analyse des résultats /des performances

496. Les actions menées en matière de nutrition, notamment par le Programme National de Nutrition ont contribué à la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile par la prise en charge de la malnutrition et à l'amélioration de la prise en charge nutritionnel des PIAVIH. De façon générale, ces actions ont contribué à l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants.

Perspectives

497. Dans le cadre du renforcement de la lutte contre la malnutrition, l'Etat prévoit urgemment : (i) mettre en place 1600 Unités Nutritionnelles au sein des structures de santé et des centres sociaux, (ii) organiser 2 fois/an la supplémentation en vit A, en fer et le déparasitage, (iii) former/ recycler 30000 ASC au dépistage et à la prise en charge communautaire de la malnutrition, (iv) équiper les FARN structures de PEC de la malnutrition en kit de démonstration culinaires, en matériels anthropométriques y compris IMC, tableaux communautaires, et (v) renforcer la nutrition et la sécurité nutritionnelle.

PROMOTION DE L'EGALITE DU GENRE

Engagements pris sur la période

498. Les engagements ont porté sur la création d'un environnement national propice à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée. Ces engagements s'expriment en termes de : (i) appui institutionnel à la promotion de l'égalité de genre, (ii) renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en genre et développement, (iii) renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, (iv) appui à l'autonomisation des femmes, et (v) renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision au plan politique.

Actions réalisées

499. Concernant l'appui institutionnel à la promotion de l'égalité de genre, le document de Politique Nationale de l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre (PNEEG) a été adopté et vulgarisé en 2009 à travers la distribution de 1 000 exemplaires; la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) est en cours de finalisation et le Code des personnes et de la Famille est toujours en attente d'adoption par le Gouvernement. En outre, les activités ont consacré le renforcement du processus institutionnel de 14 cellules

sectorielles du genre et le renforcement de la lutte contre les violences sexuelles, à travers notamment la traduction, la vulgarisation et l'édition de 500 exemplaires du Plan National pour la mise en œuvre de la résolution 1325.

500. Concernant la R1325, l'évaluation de son plan d'action de mise en œuvre est en cours. De plus, un cadre de travail fructueux a été mis en place avec l'ARSIP (Alliance des Religieux engagés dans la lutte contre le Sida et les autres pandémies) dans la lutte contre les VBG. En 2010, le cadre de fonctionnement des Instituts de Formation et d'éducation Féminine (IFEFF) a été renforcé par la prise d'un arrêté et la révision des curricula de formation des auditrices des IFEFF pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Le Protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes africaines a été ratifié en septembre 2011, le Protocole facultatif de la CEDEF a été ratifié en octobre 2011, le Protocole de Maputo a également été ratifié. Le rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la CEDEF a été finalisé et présenté. En plus, un avant projet de loi portant révision du Code Pénal et du Code de procédure pénal a été élaboré. Depuis 2010 le Ministère de l'économie a enclenché le processus de budgétisation sensible au Genre.

501. Pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en genre et développement, plus de 9 705 personnes (dont 4 401 femmes et 5 304 hommes) ont été sensibilisées et formées sur les violences basées sur le genre. De plus, 251 668 personnes dans plus de 268 localités et 169 000 élèves ont été sensibilisés sur la prévention et la protection contre les violences basées sur le genre (VBG). Par ailleurs, dix-huit (18) plateformes de lutte contre les VBG ont été mises en place et 360 acteurs formés. En collaboration avec la coordination humanitaire sur la prévention et la réponse à la VBG, le manuel sur les procédures opérationnelles standard du système de référence et de contre-référence des VBG a été élaboré et divulgué par les plateformes ainsi que par les acteurs humanitaires. Un Guide de sensibilisation sur religion et genre a été élaboré ; 25 leaders religieux. 61 030 personnes ont été sensibilisées sur les VBG ; 58 comités de veille sur les VBG ont été mis en place et animés par 234 personnes dont 54% de femmes ; 30 journalistes (16 femmes et 14 hommes) de 10 radios ont été formés au traitement de l'information sur les VBG. Le Ministère de l'économie et des finances a formé en 2010 et 2011 80 cadres des directions de conception et d'exécution du budget de l'Etat à la budgétisation sensible au Genre.

502. Concernant l'appui institutionnel et juridique de la lutte contre les violences faites aux enfants, la Côte d'Ivoire en 2011 a ratifié plusieurs protocoles relatifs à la protection des enfants. Il s'agit du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'Enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies relatives au Droits de l'Enfant, à la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants, du Protocole de Palerme relatif à la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants et du protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes. En outre, il a été créé une Coordination Nationale de la Protection de l'Enfance (CNPE) par arrêté n°330 du 10 août 2011. Par ailleurs, l'élaboration de la politique nationale de protection de l'Enfant est en cours, et la mise en place d'un numéro vert « Enfants en détresse », le 116 est en cours de finalisation. Enfin, la 4ème rencontre de suivi de l'Accord de coopération entre la CI et Mali en matière de lutte contre la traite des enfants a été organisée à Abidjan en octobre 2011.

503.Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants, 26 coordonnateurs de la Direction de la Vie Scolaire (DVS) et 686 enseignants/éducateurs ont été formés à l'utilisation de l'outil SARA et 169 000 élèves de 343 écoles primaires et secondaires ont été sensibilisés sur les risques de violences faites aux enfants (F/G) en milieu scolaire et sur les mesures correctrices. De plus, 14 246 personnes ont été informées et sensibilisées sur les VBG.

504.Au niveau du renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, un centre de Prévention et d'Assistance aux Victimes de Violences Sexuelles (PAVVIOS) a été construit et équipé à Attécoubé en 2009. En outre, 8 comités de veille pour la lutte contre les violences sexuelles ont été créés à Attécoubé. Grâce au financement de la BAD, l'UNFPA a en 2009-2011, appuyé la réhabilitation et l'équipement de 10 centres sociaux; pris en charge 206 survivantes de viol au plan médical dont 111 (54%) dans les 72h de l'incident ; pris en charge 249 survivantes de viol et 120 survivantes de MGF au plan psychosocial. En outre, 83 survivantes de viol ont porté plainte. Afin d'améliorer la réponse, 73 cadres nationaux de la santé et 25 prestataires de services sociaux ont été formés à la PEC holistique et 272 acteurs de 10 plates-formes sur les directives, les principes d'éthique, les POS (Procédure Opérationnelles standards) la coordination et la collecte des données.

Tableau 5 : Actions en faveur de la lutte contre les VBG en 2011

ACTIVITES (2011 MFFE)	2ème TRIM	3ème TRIM	4ème TRIM	TOTAL
Identification des victimes de violences liées à la crise postélectorale	11231	7932	1612	20775
Identification des structures de prise en charge des victimes de violences liées à la crise postélectorale	52	6	9	67
Ecoute, entretien, conseil, soutien psychosocial	6054	445	124	6633
Visite à domicile/enquêtes sociales	35	30	12	77
Accompagnement (juridique et judiciaire)	10	09	12	31
Accompagnement médical	16	114	11	244
Référence et contre référence	58	87	101	246
Distribution de kits	-	03	10	13
Renforcement des capacités des intervenants	90	138	140	368
Installation des relais communautaires (volontaires)	26	55	52	133
Orientation des victimes pour la prise en charge psychologique	33	50	114	197
Atelier et représentation	4	7	11	22
Séances de sensibilisation /animation de stands	5	3	9	17

Tableau 6: Nombre de Personnes prises en charge au centre PAVVIOS

	2008	2009	2010	2011
Nombre de cas	20	17	09	07
Age	Fille 7-14 ans Adulte 24-27 ans	Fille 11-17 ans	Fille 10-19 ans	Fille 04-16 ans
Contamination VIH	1	0	0	0
Décès	0	0	0	0
Condamnation auteur	3	2	2	1

505. En matière d'appui à l'autonomisation des femmes, 12 broyeuses de manioc ont été octroyées aux coopératives de Bouaké, Sakassou, Grand-Lahou, et Diakro. De même, 101 demandes d'aide ont été satisfaites pour un montant global de 80 911 550 FCFA, dont 18 000 000 FCFA pour les activités génératrices de revenus et les secours scolaires et 62 911 550 FCFA pour les aides médicales. Dans le cadre du projet BAD et Japon, 229 groupements féminins comprenant 19 641 femmes ont été appuyés. Aussi dans le cadre du Projet Fonds Femmes et Développement, 300 000 000 FCFA sont mis à la disposition de 6 Institutions de Micro Finance (IMF) par le Gouvernement pour faire des prêts à taux très réduit aux coopératives féminines.

506. En 2011, en vue d'améliorer la coordination des activités de lutte contre les VBG, 22 promoteurs de capacités nationaux de lutte contre les VBG ont été formés à travers le projet conjoint ECHO (UNFPA, UNICEF et UNHCR). En plus, 40 officiers et 82 sous-officiers FRCI en Droits Humanitaires International, VIH/SIDA et aux principes directeurs sur les VBG. Les capacités des femmes à gérer des AGR (Activités Génératrices de Revenus) ont été renforcées ; à ce sujet, 24 femmes issues de 5 groupements et 4 agents du MFFE ont été formés aux techniques de gestion de micro projets en 2011. De plus, 25 anciennes auditrices des IFEF ont été formées et sont opérationnelles en maintenance et réparation de la machine à coudre et en gestion de coopérative/comptabilité simplifiée, et 40 autres ont été installées dans 5 ateliers de couture dans le cadre du programme jeune initié par le PNUD. Des constructions, réhabilitations et équipements des IFEF ont également été réalisés; ainsi 2 IFEF ont été réhabilités à Man et Sassandra, 2 sont en cours de construction à Aboisso et San pédro, 2 ont été équipées à Sassandra et Tabou, et une est en cours d'équipement à Soubré.

507. Au titre du renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision au plan politique, le dernier gouvernement de 2010 ne comptait que 5 femmes ministres sur un gouvernement de 36 membres (21%) et celui de 2011, 5 femmes sur 36 membres (14%). Pour les élections législatives de 2011, 105 femmes étaient candidates soit environ 11 % contre 3% pour les législatives de 2001. Au niveau des institutions de la République, une femme a été nommée à la tête de la Grande Chancellerie en 2011. En outre, le Gouvernement a octroyé 105 000 000 FCFA aux femmes candidates aux législatives de décembre 2011.

508. Par ailleurs, il a été mis en place un compendium de compétences féminines, outils d'aide à la prise de décisions qui a déjà enregistré plus de 2000 inscriptions.

Analyse des résultats /performances

- 509.**Trois indicateurs sont retenus en vue d'apprécier les progrès réalisés en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Il s'agit de l'indice de parité fille-garçon dans l'enseignement secondaire, le pourcentage de femmes au gouvernement et le pourcentage de femmes salariées non agricoles.
- 510.**L'indice de parité est passé de 0,81 en 2009 à 0,83 en 2011. En matière d'Enseignement supérieur, le taux d'inscrits était de 35% de filles contre 65% de garçons soit un ratio sexe de 0,54.
- 511.**Quant au pourcentage de femmes au gouvernement, il a connu une baisse de 7 points. Enfin, le pourcentage de femmes salariées non agricoles n'est pas renseigné à ce jour faute de données. Toutefois, en 2005 seulement 12,71% des emplois modernes étaient occupés par les femmes.
- 512.**Malgré l'accroissement de la participation des femmes à la vie publique, les efforts en faveur du genre et de la parité restent encore loin de la cible de 30% de représentativité. De ce qui précède, la promotion de l'égalité de genre reste encore confrontée à la persistance des inégalités entre hommes et femmes dans la société.

Perspectives

- 513.**L'Etat entrevoit d'intervenir principalement en matière de Genre et de Promotion de l'Egalité en faveur de (i) la formation des acteurs nationaux à la question du genre, (ii) du renforcement des capacités techniques, opérationnelle et l'autonomisation économique des femmes pour leur participation à la vie publique et aux instances de décision et (iii) du renforcement de la prise en charge psychosociale, médicale et économique de victimes des VBG, (iv) renforcer les actions de promotion des droits des enfants et des femmes.

EAU POTABLE

Engagements pris sur la période

- 514.**En matière d'accès à l'eau potable, le Gouvernement s'est engagé à garantir l'accès des populations à une eau salubre et à porter la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de 64,8% en 2008 à 82,5% en 2015. Ces engagements concernent la poursuite de la politique sociale de l'eau potable, la gestion optimale du secteur et la satisfaction des besoins des populations en eau potable en milieu urbain, rural et périurbain.

Actions réalisées

- 515.**Dans le cadre de la **gestion optimale du secteur**, le Gouvernement a organisé en 2009 les Etats Généraux de l'Eau Potable (EGEP) dont l'une des principales conclusions portent sur la prise au plan institutionnel et réglementaire des décrets d'application des lois portant code de l'eau et de l'environnement pour, entre autres, situer les responsabilités des principaux acteurs du secteur et créer dans les meilleurs délais une autorité autonome de régulation. En outre, un cadre juridique et institutionnel de la professionnalisation de la gestion de l'hydraulique rurale et périurbaine a été mis en place en vue d'assurer la pérennité des installations et la continuité du service public d'eau potable en milieu rural et périurbain. La professionnalisation de la gestion et l'exploitation des ouvrages

d'hydraulique rurale (HV et HVA) a entamé sa phase active et opérationnelle à partir de 2009. Ainsi, sur la période 2009-2011, 07 opérateurs économiques ont été installés dans les Départements de Boundiali, Ferké, Odienné, Man, Tiassalé, Jacqueville et Aboisso dans le cadre du Projet AEP KfW VIII-HVA et 05 autres opérateurs économiques ont été sélectionnés et sont en cours d'installation dans les Régions du Bafing, du Denguélé, du Worodougou et du Bas-Sassandra dans le cadre du PUR 4 financé par l'UE.

516. Aussi, sur la base de l'Arrêté N° 0025/MIE-CAB du 08 mars 2007 portant organisation de l'alimentation en eau potable des populations par bornes fontaines, , l'ONEP a mis en place un schéma tarifaire relatif à la Professionnalisation en vue d'assurer un approvisionnement en eau potable en faveur des populations défavorisées au regard de leurs conditions de vie et de leur pouvoir d'achat. Ce nouveau schéma tarifaire, soutenu par des actions de sensibilisation et de communication, a permis de professionnaliser la gestion de 28 bornes fontaines à Bouaké, avec l'installation d'opérateurs économiques ou groupes-cibles et l'ouverture d'un compte bancaire en vue de la centralisation et de la sécurisation des fonds issus de la vente d'eau. En outre, le Contrat-Plan entre l'Etat et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ainsi que l'étude de délimitation des périmètres de protection autour des retenues d'eau de surface destinées à l'AEP des villes de Daloa, Gagnoa et Adzopé sont en cours de finalisation. Il en est de même pour les études diagnostiques des réseaux d'eau potable de la ville d'Abidjan, Bouaké, Korhogo et l'état des lieux des champs captants de Banco zone Ouest, Niangon Nord, Nord Riviera et Anonkoua-kouté. En 2011, la Cellule Nationale de Gestion des Points d'Eau Villageois (CNGPEV) a été créée pour assister les communautés rurales dans la gestion des ouvrages d'hydraulique avec une plus grande responsabilisation des femmes.

517. En ce qui concerne la poursuite de la politique sociale de l'eau potable, l'ONEP a introduit en 2010 la Professionnalisation en milieu périurbain afin d'apporter au profit des populations défavorisées, une solution efficace aux problèmes d'approvisionnement en eau potable dans leurs milieu de vie. Ainsi, entre 2009 et 2011, 114 nouvelles bornes fontaines ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national dont 61 bornes fontaines dans la ville d'Abidjan et 44 autres dans les Régions du Bas-Sassandra, des Lacs, du Denguélé, du Bafing, de la Vallée du Bandama, des Savanes et du Worodougou. Ces réalisations ont porté le nombre d'ouvrages de 39 en 2008 à 144 en 2011 soit une augmentation de 270%. De même, 30 bornes fontaines ont été activées et sont fonctionnelles à Bouaké et vont permettre l'approvisionnement de 6 300 personnes réparties dans neuf (9) quartiers de la commune de Bouaké et dans un quartier de la commune de Djébonoua. Par ailleurs, plusieurs branchements sociaux ont été réalisés au profit de plus de 30000 habitants du bidonville Bardot de San Pedro grâce à un financement de l'Union Européenne. De même, 58 Centres de santé ont été raccordés au réseau de distribution d'eau potable. En vue de lutter contre les maladies hydriques, 2000 kits de tests rapides de la qualité de l'eau ont été distribués.

518. Dans la même dynamique, l'ONG IRC a fourni une assistance en eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 20 villages de Biankouma, 20 de Mankono, 20 de Séguéla et dans 30 villages de Bangolo, et a procédé à la chloration de 2 puits et à la distribution de 7 270 comprimés de purification de 36350 litres d'eau dans le camp de populations déplacées internes de Nahibly en 2011. En outre, l'ONG OXFAM a distribué des kits WASH à 6125 ménages dans le département de Bloléquin sur la période 2009-2011.

519.En vue de satisfaire les besoins des populations en eau potable en milieu urbain, périurbain et rural, le secteur a bénéficié de ses fonds propres (FNE, FDE) ainsi que de l'appui du Trésor public et des Partenaires au développement.

520.Ainsi en milieu rural, entre 2009 et 2010, 1112 forages équipés de PMH ont été réalisés sur une prévision de 4500, 577 PMH ont été réhabilités sur 4500 PMH en panne, 42 systèmes HVA ont été réalisés et mis en service dont 30 en zone ex-CNO et 10 systèmes HVA ont été réhabilités. En 2011 et suite à la crise post-électorale ayant accentué la dégradation des infrastructures, le Gouvernement a initié le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) dont la première phase a permis au 31 décembre 2011, de réhabiliter 1732 PMH sur 2500 prévues et 01 système HVA sur 07. Dans ce même cadre, les installations de production, de traitement et de distribution d'eau sont en cours de renforcement dans 43 localités. En outre, l'UNICEF et ses partenaires pour le projet eau, assainissement, hygiène (WASH) CERF 2 (Conseil Danois pour les Réfugiés, SOLIDARITES, CARITAS, Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine) ont réalisé le diagnostic de panne de 200 pompes manuelles et la redynamisation de 100 comités de gestion des points d'eau pour l'approvisionnement en eau de 102.000 personnes retournées dans la région du Moyen Cavally. Par ailleurs, 200 autres PMH en panne ont été réhabilités dans la région du Zanzan par le PNUD.

Tableau 7: Répartition géographique des infrastructures d'hydrauliques réalisées ou réhabilitées sur la période 2009-2011

Régions	Construction			Réhabilitation	
	HV	HVA	Bornes fontaines	HV	HVA
AGNEBY			-	51	
BAFING	30	1		47	
BAS-SASSANDRA	110	6	3	82	
DENGUELE	39	9	3	53	
FROMAGER				39	
HAUT SASSANDRA	2			130	1
LACS	30		7	203	1
LAGUNES	42		70		2
MARAHOUÉ				102	
MONTAGNES	208			161	
MOYEN CAVALLY	23			76	
MOYEN COMOÉ	7	3		102	1
N'ZI COMOÉ	109	1		181	1
SAVANES	312	12	10	379	
SUD BANDAMA				51	
SUD COMOÉ	10			39	1
VALLEE DU BANDAMA	105	7	46	358	3
WORODOUGOU	55	3	5	174	1
ZANZAN	30			281	
TOTAL	1112	42	144	2509	11

Source : ONEP 2011

521.En milieu urbain, les réalisations du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement concernent la réhabilitation de 10 stations de traitement d'eau à Abidjan et dans 10 grandes villes de l'intérieur, l'extension des réseaux de canalisations sur plus de 15 km et d'approvisionnement en eau potable (AEP) de Yamoussoukro, Ferké, Gagnoa, Abatta,, Boudépé et Bayota ainsi que l'achèvement du projet de la DJIBI et la réalisation de 02 forages à Cocody et Yopougon pour une production de 30 000 m³/jour sur un besoin de 150 000 m³/jour . En outre, la réalisation d'équipements d'AEP notamment 5 châteaux d'eau de 30 à 50 m³ des ouvrages de stockage et de captage (forages) sont en cours de réalisation dans 4 localités semi-urbaines des départements de Bouaflé, Odienné, Ferké et Tengréla. Par ailleurs, 18 projets de renforcement de l'alimentation en eau potable et le projet de la nappe du sud-comoé pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan sont en cours de réalisation.

Analyse des résultats / performance

522.En matière de construction et réhabilitation de forages équipés de pompes à motricité humaine, les actions ont été menées en faveur d'environ 780 000 personnes.

523.Ces actions ont permis de faire évoluer le taux de couverture des PMH de 73% en 2008 à 77% en 2011 avec 16 665 points d'eau exploités et de réduire le taux de panne de 54% à environ 39% en fin 2011.

524. En ce qui concerne les HVA, les nouvelles réalisations sur la période 2009-2011 s'élèvent à 42 sur une prévision 390 soit 9,5% seulement d'exécution. Toutefois, elles ont permis d'augmenter le nombre de systèmes de 201 en 2008 à 243 en 2011 alimentant au total près de 255 localités correspondant à 13% de couverture nationale.

525. Le raccordement au réseau de distribution d'eau potable a concerné 58 centres de santé sur 300 centres de santé programmés sur la période.

526.L'ensemble des actions menées a permis de porter le taux de desserte en eau potable de 61% en 2008 à environ 65,9% en 2011 au niveau national (avec 79% en milieu urbain et 53,1% en milieu rural) contre 74,2% escompté pour l'atteinte des OMD en 2015.

Perspectives

527.Le secteur de l'eau potable connaît encore d'énormes difficultés malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires. Pour ce faire, les interventions publiques pour l'année 2012 seront axées sur la prise des textes réglementaires relatifs à l'organisation et au partage des rôles des acteurs étatiques du secteur et le renforcement des capacités humaines, techniques et financières de ces acteurs, d'une part et d'autre part, sur la sécurisation et la préservation des ressources en eau, la continuité du service d'eau ainsi que le développement du patrimoine.

528. La sécurisation et la préservation des ressources en eau concernent (i) le renforcement du réseau de suivi des nappes du continental terminal (Abidjan) et du Sud-Comoé (Bonoua), (ii) l'installation de stations d'observation au niveau des retenues d'eau (barrages), (iii) l'évaluation du niveau de pollution des ressources en eau des villes d'Abidjan, Bouaké, Korhogo et Daloa et (iv) la mise en route d'études prospectives sur le transfert d'eau au profit des zones déficitaires.

529.Les actions de continuité du service d'eau concernent (i) le renforcement de la production et des réseaux de distribution dans 20 centres déficitaires, (ii) la remise en état de fonctionnement des installations défectueuses dont 40 centres de production, 17 systèmes HVA, 11 bornes fontaines périurbaines et environ 1000 PMH et (iii) l'achèvement des travaux de réhabilitation de 601 PMH, 06 systèmes HVA et des ouvrages de 43 localités urbaines.

530.Dans le cadre du développement du patrimoine, il s'agira de (i) construire des stations de traitement à Abidjan, Jacquville, Dabou, Aboisso et Ayamé et ; (ii) réaliser 58 forages équipés de PMH et 15 nouveaux systèmes HVA. En outre, la seconde phase du PPU permettra le renforcement de 11 centres de production, la réhabilitation de 15 autres systèmes HVA et de 4000 PMH ainsi que la construction de 74 bornes fontaines dans les quartiers précaires et périurbains des villes.

531.En outre, 30 000 branchements subventionnés et 350 bornes fontaines seront réalisés pour les ménages à faibles revenus, 100 centres de santé et 100 établissements scolaires seront raccordés au réseau de distribution d'eau potable.

532.Toutes ces actions programmées pour l'année 2012, pourraient améliorer le taux de desserte à environ 67,5% (avec 81% pour le milieu urbain et 54% pour le milieu rural) contre 74,2% escompté pour l'atteinte des OMD, d'une part, et permettre de réduire considérablement le taux de panne des PMH de 39% à 9%.

ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT

Engagements pris sur la période

533.L'objectif du secteur est d'améliorer les conditions environnementales et préserver les ressources naturelles. Dans cette optique, le gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités du secteur forestier, assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, garantir la gestion durable des déchets domestiques et industriels, préserver la biodiversité et déployer un système de veille environnementale permettant le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Actions réalisées

534.Les efforts du gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, ont porté sur la gestion durable des forêts et de la faune, la gestion rationnelle des ressources en eau, la gestion durable des déchets domestiques et industriels, la préservation de la biodiversité et le déploiement d'un système de veille environnementale qui devra permettre le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

535.En vue d'une gestion durable des ressources forestières et de la faune, le cadre légal, réglementaire et les outils de gestion des ressources forestières et fauniques ont été renforcés. Ainsi, le document de politique forestière, le canevas du plan type d'aménagement des forêts classées, le manuel des Principes, Critères, et Indicateurs (PCI) des forêts classées, le plan d'aménagement simplifié des périmètres d'exploitation forestière et le projet d'arrêté interministériel portant identification et traçabilité de l'origine légale des produits forestiers distribués sur le territoire national ont été élaborés.

De même, l'étude sur le renforcement des capacités des acteurs ruraux du reboisement et l'avant projet de loi portant code forestier et abrogeant la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 ont été réalisées.

- 536.** En outre, il faut noter la réalisation de l'étude diagnostique sur le développement durable et la stratégie nationale y afférente, le document de politique nationale de l'Environnement et du Développement Durable, et de son plan d'actions stratégique de la mise en œuvre, la stratégie nationale de gestion des risques et de réduction des catastrophes (RRC) et de son plan d'actions stratégiques de mise en œuvre. Un projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de la plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes a été pris. De même un guide de sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophes a été élaboré.
- 537.** L'étude sur la création du Fonds de Développement Forestier a été réalisée. Toutefois, une étude complémentaire sur la révision de la fiscalité forestière, l'étude sur la mise en place de l'Agence Nationale de Développement des Forêts dans le domaine rural (ANDEFOR), sont en cours d'élaboration.
- 538.** Les interventions pour la gestion durable des forêts ont également porté sur le reboisement de 14 209 hectares dont 4 052 ha dans le domaine rural et 10 157 ha en forêts classées. Cette superficie représente seulement 0,73% des 1 934 780 ha à reboiser pour l'atteinte des OMD en 2015. Par ailleurs l'entretien de 5649 ha de reboisements a été réalisé et 1369 ha de Teck arrivés à maturité ont été mis en coupe. De plus, 1 154 000 plants forestiers ont été produits en prévision des besoins en plants pour la réalisation des reboisements dans le cadre des Journées de l'Arbre et pour l'exercice 2012. En outre, 70 comités villageois composés de populations riveraines ont été installés pour participer à la gestion des forêts classées et des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des communautés riveraines du parc national de Tai ont été financées. La réhabilitation des infrastructures touristiques mise en œuvre dans le cadre du programme financé par le PNUD avec l'appui de l'OIPR, du Centre suisse et WCF a contribué à la consolidation du processus de protection de ce parc avec une réduction de 7% de l'indice d'activités humaines illégales. 519 patrouilles de surveillance et de contrôle contre les défrichements et tout autre acte délictueux ont eu lieu aussi bien dans les forêts classées que dans les parcs et réserves.
- 539.** Des campagnes de sensibilisation pour un environnement sain et le développement d'un réflexe éco-citoyen sur la lutte contre les feux de brousse ont également été menées en faveur des populations du Centre-Ouest, du Nord-Ouest, du Centre-Est et du Sud et une cinquantaine d'acteurs nationaux de la plate forme de gestion des risques et catastrophes ont été formés.
- 540.** Par ailleurs, pour rendre plus compétitif les produits forestiers ivoiriens sur le marché international, une campagne de sensibilisation de 492 acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts a été menée à Abidjan, Bondoukou, Bouaké et Korhogo dans le cadre du projet ACP-FLEGT-FAO, relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux. L'adhésion de la Côte d'Ivoire à ce processus est en cours. Les parcs nationaux de Taï, de la Marahoué et de la Comoé ont été identifiés comme sites pilotes des activités du programme Monitoring Illegal Killing of Elephant. en Côte d'Ivoire.

541.Dans le domaine des ressources en eau, des documents et des études ont été réalisés. Ainsi, la politique nationale de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été élaborée et trois études relatives aux aires marines, au cadre institutionnel consensuel et cohérent de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et au mécanisme de financement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ont été réalisées.

542.De plus, au regard des résultats satisfaisants de la phase 1 du projet Niger-HYCOS, l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ont signé en juillet 2011, une convention pour l'exécution de la phase 2. Ce projet dont l'objectif est de collecter des données sur la hauteur et le débit des eaux dans le bassin du Niger a permis dans sa première phase l'installation de deux plateformes de collecte de données à Kouto et à Samatiguila et l'acquisition d'équipements techniques.

543.En outre, des travaux d'analyse de la lagune Ebrié et des nappes phréatiques des localités d'Abobo, de Duékoué, de Yopougon, de Toulepleu et de Bolequin qui constituaient des zones de combats pendant la crise post-électorale, ont été réalisés en vue de prévenir les populations des risques de pollution. L'actualisation du plan de dépollution de la baie de Cocody a été adoptée par le comité interministériel ; les végétaux aquatiques de la baie du Banco et du lac de Grand Bassam ont été nettoyés.

544.Dans le cadre de la gestion durable des déchets domestiques et industriels, un Plan National de Salubrité Urbaine et un document de Politique Nationale de lutte contre les nuisances ont été élaborés. De même, un plan national de gestion des déchets dangereux a été validé et une évaluation des capacités du Port Autonome d'Abidjan en matière de prise en charge de déchets dangereux a été réalisée. L'étude de caractérisation et de valorisation des déchets est partiellement achevée, ainsi que l'élaboration et la validation du guide de gestion des déchets ménagers et assimilés des communes de moins de 50.000 habitants, devant permettre une prise en charge communautaire, participative, normative et optimale de ces déchets. En matière de collecte des ordures et d'embellissement du cadre de vie, plusieurs projets ont été réalisés par l'Etat avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du Programme d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR). Ainsi, l'opération « ville propre » a permis d'aménager les espaces destinés au groupage des ordures ménagères et de débarrasser le District d'Abidjan des dépôts sauvages d'ordures estimés à 504.000 tonnes en 2009. De même, l'opération « Pays Propre » initiée dès la fin de la crise post-électorale a permis d'éliminer les principaux dépôts sauvages des Districts d'Abidjan, de Yamoussoukro et des localités comme Grand-Bassam, Toumodi, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Daoukro, Daloa et Man. Cette opération a également permis de curer les caniveaux, ravalier certains édifices publics, embellir des voies principales et des espaces publics, offrir des kits de salubrité à 37 communes pour les opérations de collecte des ordures ménagères. Toutes ces activités ont été soutenues par la sensibilisation des populations pour le changement de comportement à travers des campagnes de communication.

545.La deuxième phase de l'opération «Pays Propre» lancée depuis août 2011 comprend une composante « villes propres » qui concerne 126 communes de l'intérieur du pays, l'extension des opérations de déguerpissement des populations occupant les espaces publics à tous les quartiers du District d'Abidjan et le renforcement de l'embellissement des espaces publics.

- 546.** Pour pérenniser la propreté des villes et lutter contre les occupations anarchiques, la réinstallation des populations déguerpies et les nuisances, les activités de la Brigade de Salubrité Urbaine ont été relancées afin d'inculquer aux populations un comportement éco citoyen.
- 547.** Par ailleurs, le dossier d'appel d'offres pour la réhabilitation de la décharge d'Akouédo dont les travaux doivent démarrer au premier trimestre 2013 est en cours. Le processus d'appel d'offres pour la concession, à partir de Janvier 2012 du service public de pré-collecte, collecte, valorisation des déchets solides et l'enfouissement des déchets ultimes du District d'Abidjan est en cours.
- 548.** Pour protéger les populations contre les risques de dégradation **de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et préserver de la biodiversité**, 7 guides sectoriels d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) couvrant les secteurs de l'Agriculture, de l'Energie, des Mines et Carrières, de l'Adduction d'eau et de l'Assainissement, des Routes, de l'Industrie et du Transport sont disponibles pour orienter les promoteurs et les bureaux d'études. De plus, les entreprises de la zone industrielle de Koumassi ont été sensibilisées sur la législation environnementale en vigueur et les transporteurs ont été formés en vue de la formulation d'un programme destiné à assurer la fluidité routière et la réduction de la pollution issue des véhicules et engins motorisés. De même, des agents du domaine du froid, des douanes ivoiriennes et du ministère du commerce ont été formés et équipés dans le cadre d'élimination des Chlorofluorocarbones (CFC) pour la protection de la couche d'Ozone. Les partenaires et parties prenantes du Mécanisme de Développement Propre (MDP) ont été sensibilisés et formés à l'utilisation des marchés carbonés en tant que plates-formes d'échanges pour attirer des investisseurs et réduire les pollutions atmosphériques.
- 549.** En outre, les efforts combinés de l'Etat et de ses partenaires ont contribué à faciliter une meilleure appropriation par le gouvernement, la société civile et les communautés locales de la problématique des biotechnologies, des changements climatiques et les risques naturels. Ainsi, une centaine de parlementaires ont été formés pour une meilleure appréhension de l'impact des changements climatiques et la prise en compte de cette problématique dans les politiques et textes réglementaires, et les capacités des Organisations de la Société Civile et du Secteur Privé ont été renforcées sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité, l'agriculture, les ressources en eau, l'érosion côtière, le développement socio-économique et humain. Par ailleurs, le rapport diagnostic des impacts des changements climatiques sur le développement durable à Grand-Lahou et des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques a été élaboré. Les acteurs nationaux ont été sensibilisés sur les dangers de l'utilisation des sachets plastiques et les menaces de dégradation de la biodiversité.
- 550.** Pour mener à bien les missions à eux assignées, **le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs nationaux en charge des secteurs de l'environnement et des eaux et forêts** a été une priorité du Gouvernement et de ses partenaires au développement. Ainsi, 60 agents du ministère de l'environnement et des eaux et forêts ont été formés sur (i) le processus de planification, programmation et budgétisation, (ii) la certification, la traçabilité et la gestion durable, et (iii) le suivi-évaluation axé sur les résultats. De plus, le ministère a acquis 4 micro-ordinateurs, 3 imprimantes, 1 vidéo projecteur, 1 scanner, 1 véhicule de type 4x4 et le laboratoire du CIAPOL a été équipé en matériels adéquats répondant aux normes internationales. En outre, le bâtiment de la

Direction Régionale des eaux et forêts de Man a été réhabilité et ceux des directions régionales de Bouaké, Odienné et Korhogo sont en cours de réhabilitation. Enfin, des cadres du ministère de l'environnement et du développement durable et du ministère de la santé et de la lutte contre le SIDA ont participé à Luanda en novembre 2010 à la 2ème conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique.

Analyse des résultats/performances

551.L'impact des activités et projets réalisés dans le secteur de l'environnement et des eaux et forêts sur les populations ne se perçoit généralement que sur le long terme. De plus, l'absence de données statistiques récentes ne permet pas de faire une analyse plus fine des changements positifs générés par les actions entreprises. Toutefois, l'observation de quelques indicateurs permet d'affirmer que les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires ont contribué à améliorer les conditions environnementales et préserver ces ressources naturelles. Ainsi, bien que les données sur la proportion des zones forestières ne soient pas disponibles, les résultats de la poursuite des activités de reboisement (14 209 ha de forêt reboisé de 2009 à 2011) restent très infime au regard de la cible de 1 934 780 ha (6%) de couvert forestier en 2015. Ce faible taux de réalisation est dû à l'insuffisance de financements pour les activités de reboisement d'une part et aux difficultés d'acquisition de terres à reboiser auprès des populations d'autre part. Pour la préservation de la biodiversité, les Parcs Nationaux et Réserves et les séries d'aménagement des forêts classées ont été dédiés à la protection des écosystèmes fragiles, des espèces menacées d'extinction, etc. Ainsi, la proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité est de 7,69% en 2010 soit 2 482 192 ha. Le renforcement des patrouilles de surveillance et de contrôle ont contribué à réduire les intrusions.

552.En ce qui concerne **la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone**, la consommation des CFC a été réduite de 87% en 2010 et leur élimination en 2015 sera probablement atteinte.

Perspectives

553.Pour l'année 2012, les efforts du Gouvernement et les appuis attendus des partenaires au développement se focaliseront principalement sur la poursuite des actions en cours, notamment (i) la création du Fonds de Développement Forestier (FDF) pour assurer le financement durable des activités du secteur et (ii) la création de l'ANDEFOR, structure de gestion des forêts du domaine rural qui devra susciter l'intérêt des populations pour le reboisement et la protection des forêts. Aussi, les capacités humaines, techniques, matérielles et financières des structures en charge de la gestion de l'environnement devront-elles être renforcées.

554.De plus, les ressources forestières et les milieux aquatiques seront restaurés notamment, à travers l'aménagement, la protection et la promotion des parcs nationaux et réserves. De même, la gestion intégrée des ressources en eau sera assurée. Les études de dépollution des eaux lagunaires d'Abidjan et le réaménagement de l'espace du littoral seront également réalisés.

555.La mise en œuvre des mesures d'adaptation et des plans d'atténuation des effets des changements climatiques dans la région de Grand-Lahou sera menée.

- 556.** Couplée avec la campagne « **Ne salis pas ma ville** », la reprise de la deuxième phase de l'opération "**pays propre**" concernera les communes suivantes du District d'Abidjan : Abobo, Adjamé, Plateau, Yopougon et Cocody. De plus, le service public de pré-collecte, collecte, valorisation des déchets solides et l'enfouissement des déchets ultimes du District d'Abidjan sera mis en œuvre en 2012.
- 557.** En outre, la veille environnementale sera assurée à travers des prélèvements réguliers et l'analyse de la qualité de l'air, des eaux et du sol. Les populations seront également informées et formées pour la sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement durable.
- 558.** Un guide sectoriel d'Etude d'Impact Environnemental et Social sur la santé doit être élaboré. La déclaration de Libreville et l'engagement de Luanda doivent être mis en œuvre.
- 559.** Pour renforcer les acquis des actions entreprises par le Gouvernement et satisfaire aux exigences de développement durable, il apparaît important dans le cadre du processus du DSRP d'appuyer les réformes engagées dans ce secteur à travers : (i) une évaluation des impacts environnementaux des 11 années de crise sur les principaux écosystèmes du pays y compris la réalisation d'un état des lieux sur la question des changements climatiques ; (ii) le renforcement des capacités des organisations nationales, de la société civile et des communautés à la base et du secteur privé sur les questions de développement durable ; (iii) l'Appui à la révision/l'élaboration/la mise en œuvre des politiques/programmes et instruments permettant la gestion durable des ressources naturelles notamment la révision du code forestier, la politique nationale de développement durable et le plan national de lutte contre la dégradation des terres, la préparation d'un rapport national sur l'économie verte et les opportunités de création d'emplois verts ; (iv) l'Appui à la mise en place d'un cadre de concertation entre les populations, l'Etat et le secteur privé pour le renforcement du partenariat public-privé en vue d'une gestion durable de l'environnement ; (v) l'Appui à la sensibilisation/l'éducation de la population sur les changements climatiques ; (vi) la revitalisation et la mise en œuvre du plan de gestion du littoral ivoirien ; (vii) l'appui à la réforme du mode de fonctionnement du Fonds National de l'Environnement et la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement de la gestion de l'environnement , (viii) le renforcement des capacités des acteurs en matière de réduction des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) , (ix) l'élaboration d'un projet de réhabilitation et de restauration des parcs nationaux et autres aires protégées affectés par la crise y compris l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'écotourisme en vue de réduire la pauvreté ; (x) l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les feux de brousse

ASSAINISSEMENT

Engagements pris sur la période

- 560.** Concernant le secteur de l'assainissement, l'Etat s'est engagé à : (i) renforcer le système d'assainissement de la ville d'Abidjan et (ii) améliorer l'accès à l'assainissement durable en milieux urbain et rural.

Actions réalisées

- 561. En ce qui concerne le cadre institutionnel**, la nouvelle politique du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme qui s'articule autour du renforcement du cadre légal et institutionnel de l'assainissement et du drainage, de la mise en place des plans et schémas directeurs d'assainissement et de drainage, de l'amélioration des capacités de fonctionnement des installations d'assainissement et de drainage en Côte d'Ivoire et de la promotion de l'assainissement individuel dans les villes, villages, écoles et centres de santé est en cours de validation. En outre, deux décrets portant respectivement création et organisation de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) et création du Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD) ont été signés le 28 décembre 2011. Aussi, l'avant-projet de Code domanial du foncier, de l'urbanisme et de l'habitat est-il en attente de validation.
- 562. S'agissant du système d'assainissement de la ville d'Abidjan**, les actions menées ont porté sur des études et des aménagements. Les études ont concerné l'aménagement des bassins d'orage d'Abobo et du thalweg de Williamsville. Quant aux aménagements, ils ont consisté au bétonnage et à la réhabilitation des canaux du Gourou, au remplacement de conduites en amiante ciment en PVC ainsi qu'à l'extension de réseau à Adjamé Latin, à Abobo 4 étages et au quartier du palais des sports de Treichville. De plus, le Programme d'Urgence de Réhabilitation Post-Crise n° 4 (PUR 4,) financé par l'Union Européenne et le Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR), financé par la Banque Mondiale ont permis de réhabiliter 34 stations de pompage et de relevage, et une cheminée d'équilibre, de construire 7 nouvelles stations de refoulement des eaux usées dans le collecteur de base, poser 1 600 ml de conduite gravitaires et de refoulement des eaux usées, 800 ml de canaux de drainage, à Abobo, Cocody, Koumassi, Port-Bouet et Yopougon. Les autres actions menées ont abouti à la réalisation de la voie d'accès d'Adjamé Garden center.
- 563.** En ce qui concerne les actions en cours, elles portent sur (i) les études d'actualisation du plan Directeur d'Assainissement d'Abidjan, d'hydraulique et géotechniques du carrefour de l'indénié et de la baie de Cocody ainsi que de l'aménagement du bassin versant de Cocody Bonoumin, (ii) la réception des travaux de réhabilitation de 13 stations et d'une cheminée d'équilibre, (iii) de la réception des travaux de construction de 05 stations et de la pose de conduites gravitaires et de refoulement, (iv) le raccordement des quartiers Aboboté, Belleville et Palais des sports au collecteur de base, (v) la délimitation d'espace d'utilité publique le long des thalwegs, (vi) la sensibilisation de la population pour la bonne utilisation des ouvrages d'assainissement et de drainage.
- 564. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain (hors Abidjan) et rural**, des approches communautaires innovatrices en milieu rural, telle que l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) ont été initiées et ont permis de certifier 35 villages « Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) » sur 127 par le Ministère en charge de l'assainissement avec l'appui de l'UNICEF. En outre, 6000 latrines ont été construites dans 237 villages. De même, les ONG Action Contre la Faim (ACF) et le Comité International de la Croix Rouge (CICR) ont entamé une réhabilitation partielle (rebouchage et décontamination) des latrines du site d'accueil des populations déplacées internes de la Mission catholique de Duékoué.
- 565.** Dans le cadre de la sensibilisation des populations, des protocoles de collaboration ont été signés et s'exécutent avec des radios de proximité dans 7 localités du pays pour la

production et la diffusion de microprogrammes et messages sur l'utilisation des latrines et les pratiques d'hygiène. De même, 10 000 affiches et 17 000 dépliants de sensibilisation à l'hygiène ont été confectionnés et distribués.

566. Par ailleurs, les études d'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des villes de Bouaké, Daloa et San Pédro sont en cours.

Analyse des résultats / performance

567. Les actions menées ont permis de mettre en conformité le réseau d'assainissement et de réduire les rejets d'eaux usées en lagune à Abidjan, d'amener les populations de 127 villages sur 237 à mettre fin à la défécation à l'air libre et à pratiquer le lavage des mains après défécation. Cependant, ces résultats seraient encore meilleurs n'eût été : (i) l'inexistence de financements publics nationaux dans le domaine de l'assainissement en milieu rural, (ii) la faiblesse des financements extérieurs, (iii) la perturbation par la crise post électorale du déroulement des études et travaux initiés, (iv) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles.

Perspectives

568. Les actions du Gouvernement porteront sur : (i) la mise en œuvre des plans et schémas directeurs d'assainissement actualisés des districts d'Abidjan et de Yamoussoukro ainsi que des villes de San Pédro, Bouaké, Daloa (ii) la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement et de drainage du District d'Abidjan, (iii) l'interconnexion des réseaux d'assainissement collectif dans le District d'Abidjan, (iv) la réalisation d'un programme de latrinitisation en milieu rural, scolaire et dans les centres de santé, (v) le développement des programmes à grande échelle en suscitant la demande en assainissement et l'hygiène (ex. ATPC).

HABITAT ET CADRE DE VIE

Engagements pris sur la période

569. L'engagement du Gouvernement porte sur l'amélioration du cadre de vie des populations et des conditions d'accès à un logement décent. Il s'agissait de façon spécifique de : (i) élaborer et mettre en œuvre de nouvelles dispositions en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat et ; (ii) mettre en place des mécanismes fiables et durables de financement de l'habitat, en vue d'augmenter la capacité de production de logements décents.

Actions réalisées

570. En ce qui concerne les nouvelles dispositions en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat, les réalisations portent sur : (i) l'élaboration et la validation d'un document de stratégie de la promotion du logement, (ii) la constitution de réserves foncières viabilisées pour la réalisation de logements sociaux, (iii) la conduite d'étude et de travaux de mise à niveau des quartiers lotis sous équipés en VRD à Abidjan. Par ailleurs, deux projets de décrets relatifs au renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de production et d'accès aux logements ainsi qu'un plan d'appui aux programmes immobiliers en difficulté sont en cours d'élaboration.

571. Au niveau de la mise en place des mécanismes fiables et durables de financement de l'habitat, le Compte De Mobilisation de l'Habitat (CDMH), le Fonds de Soutien de l'Habitat et le Compte des Terrains Urbains ont été révisés afin d'augmenter la capacité de production de logements décentes et favoriser l'accès à la propriété des ménages à revenu modeste. Ainsi, la SICOI a bénéficié d'un appui pour la reprise des opérations immobilières « Espérance » à Cocody, de « Jules Ferry » à San Pedro et de « Concorde » à Abobo. En outre, 4 800 logements sont en cours de construction dans le cadre de 03 projets.

Analyse des résultats / performance

572. Les principales contraintes et difficultés dans la mise en œuvre des actions portent sur : (i) le manque de moyens financiers pour la constitution des réserves foncières et la poursuite des projets, (ii) l'insuffisance de locaux, de ressources humaines et de matériels roulants, (iv) les difficultés de collaboration avec le Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme.

Perspectives

573. En matière d'habitat, les interventions concerneront : (i) l'élaboration d'un code domanial, du foncier, de l'urbanisme et de l'Habitat ; (ii) l'actualisation des schémas directeurs d'urbanisme d'Abidjan et de Yamoussoukro ; (iii) l'élaboration des plans d'urbanisme de détails d'Abidjan et de Yamoussoukro ; (iv) la mobilisation des réserves foncières pour la réalisation des grands projets de l'Etat ; (v) la restructuration des quartiers d'habitats précaires construits sur des sites habitables ; (vi) le recasement des populations des quartiers construits dans des zones non habitables ; (vii) la mobilisation de réserves foncières pour la réalisation des logements ; (viii) le montage de programmes immobiliers et ; (ix) la redynamisation de la commission nationale de l'Habitat.

PROTECTION SOCIALE

Engagements pris sur la période

574. Sur la période concernée, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables, et en faveur des communautés en détresse à coordonner, promouvoir, mettre en œuvre et évaluer les actions de solidarité et de cohésion.

575. Pour ce faire, ses interventions se sont articulées autour de : (i) la mise en place d'un dispositif de sécurité sociale efficace ; (ii) l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ; (iii) la prise en charge et le soutien aux personnes âgées ; (iv) le renforcement du dispositif de mise en œuvre des actions de protection / promotion en matière d'affaires sociales ; (v) l'amélioration de la qualité de la prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables lié au VIH/SIDA ; (vi) l'amélioration de la qualité de l'offre de services au profit des populations vulnérables ; (vii) la protection et la réintégration des enfants vulnérables ; (viii) la lutte contre tous les fléaux et comportements qui minent la vie des enfants et entravent leur épanouissement (ix) la mise en place d'un système de production de l'information statistiques ; (x) la réintégration des personnes déplacées internes dans

leurs zones d'avant la crise et; (xi) l'assistance humanitaire aux populations affectées par la crise post-électorale.

Actions réalisées

576.Au titre de la **mise en place d'un dispositif de sécurité sociale efficace**, des réformes portent sur la redéfinition du cadre juridique et institutionnel de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des fonctionnaires et Agents de l'Etat (CGRAE) ainsi que sur la mise en place d'un système national de Couverture Médicale Universelle (CMU). Les textes de réforme de la branche retraite gérée par la CNPS et ceux relatifs à la réforme de la CGRAE ont été élaborés et soumis à l'examen et à l'adoption du Gouvernement. Pour ce qui est de la mise en place de la CMU, les travaux de réflexion sont en cours et un document de stratégie a été élaboré et est en attente d'examen par le Gouvernement. En outre, en attendant sa mise en œuvre, l'accès aux services de santé a été rendu temporairement gratuit depuis Avril 2011.

577.Au titre des **actions en direction des personnes handicapées**, plusieurs initiatives ont été développées et concernent *l'insertion des personnes handicapées dans le tissu socioprofessionnel* à travers le recrutement dérogatoire de 300 personnes handicapées par la Fonction Publique en 2008/2009. Concernant le *fonds d'assistance aux personnes handicapées dans le cadre de la commission de secours sociaux*, sur 1152 demandes adressées, ce sont 180 demandes d'aide financière, 11 demandes d'appareillage et 29 demandes d'aide médicale soit 220 demandes qui ont été satisfaites pour un montant de 73 921 680 FCFA. Dans le cadre du *processus de création d'une faïtière de tous les types de handicap*, 5 fédérations par type d'handicaps (sourds, bègues, aveugles, albinos, moteurs) ont été créées. En outre, 300 enfants des institutions spécialisées publique ont participé à la *commémoration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées le 3 décembre 2011*. Concernant la *rentrée scolaire 2011-2012* dans les institutions spécialisées, 48 enfants ont été retenus par la commission d'admission : 20 enfants pour l'Eclis et 28 pour l'INIPA. Par ailleurs, le PNRRC a également avec l'appui du PNUD exécuté un projet de prise en charge psycho-médicale et économique de 57 ex-combattants démobilisés handicapés ou mutilés de guerre dans la région de Gbêke.

578.En ce qui concerne la prise en charge et le soutien aux personnes âgées, un répertoire de 36 Associations et organisations de personnes âgées et de retraitées des associations ou ONGs qui se consacrent à leur prise en charge a été élaboré. Le projet d'arrêté portant sur le cadre juridique de subvention au fonctionnement des associations de / pour personnes âgées est en cours d'élaboration.

579.Concernant **l'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants et adolescents vulnérables**, les actions ont permis d'apporter une assistance directe à 15 000 OEV dans le domaine alimentaire, psycho-social et vestimentaire et de renforcer les capacités de 105 intervenants sociaux de prise en charge nutritionnelle des OEV et 25 travailleurs sociaux en matière de compétences méthodologiques et de techniques en animation communautaire. Une plateforme des acteurs du domaine a été mise en place. 7 centres Sociaux ont reçu du matériel de démonstration diététique et le personnel formé en nutrition. Le centre Social d'Abobo et celui de Duékoué ont été rééquipés en matériel informatique complet (Base de données OEV installée et outils de collecte de données OEV) avec l'appui de l'UNICEF et

de PATH. 7 ONG ont reçu une subvention avec l'appui de l'UNICEF pour la prise en charge de 5500 OEV.

580.En matière de **protection et de réintégration des enfants vulnérables notamment dans le cadre de la lutte contre la traite et des pires formes de travail**, 2 campagnes de sensibilisation et un débat télévisé ont été organisés sur les effets néfastes du travail des enfants à l'endroit des producteurs de café et cacao dans les départements de Daloa et de Gagnoa. En outre, la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants a été diffusée. Deux séminaires de formation ont été organisés l'un au profit des travailleurs sociaux à Divo et l'autre sur la protection des droits de l'enfant à Grand-Bassam. Ensuite, l'appui de la CEDEAO a permis la formation de 90 leaders communautaires sur la lutte contre la traite des enfants dans le pôle Nord-Est (Bondoukou) en 2009. De même, 200 agents de santé, 100 agents sociaux, 150 officiers de police judiciaire, 40 agents de justice, 176 leaders communautaires et 100 membres d'ONGs ont bénéficié de formation sur la prise en charge médicale, psychosociale et juridique des victimes de violence. En outre, 2 Comités régionaux de lutte contre la traite des enfants ont été installés à Bondoukou et à Daloa. Deux décrets ont été signés, l'un portant sur la création d'un comité interministériel et l'autre se rapportant à la mise en place d'un comité de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, la mise en place d'un Système de Suivi des interventions en matière de Travail des Enfants (SSTE).

581.Dans le cadre de la **promotion des droits de l'enfant en lui offrant un cadre de vie qui concoure à son épanouissement**, 110 enfants ont été placés dans des familles d'accueil en vue de leur adoption. Par ailleurs, 139 enfants ont été inscrits dans le centre éducatif de la Zone 4C et dans les orphelinats. 18 substituts maternels de la pouponnière Marie-Thérèse HOUPOUET-BOIGNY d'Adjamé 220 Logements ont bénéficié d'une formation à la prise en charge psychosociale des enfants âgés de 0 à 5 ans.

582.Concernant le **cadre politique et normatif /système de protection de l'enfant** : la cartographie et l'analyse du système national de protection de l'enfant est disponible ; le document concept du système de protection de l'enfant est élaboré ; le processus de réformes du système de protection de l'enfant est engagé.

583.En matière de **production de données statistiques, le système de collecte et de gestion de données statistiques** en matière d'affaires sociales est opérationnel. Deux ateliers de formation des animateurs des structures sur les outils de collecte de données dans quatre Directions Régionales (Direction Régionale Abidjan I ; Direction Régionale Abidjan II, Direction Régionale du Worodougou , Direction Régionale des 18 Montagnes) ont été organisés. S'agissant de **la surveillance**, 379 localités dans 20 départements sont couvertes par 20 réseaux de surveillance et de protection de l'enfant/VBG.

584.Concernant **l'accès des services spécialisés de protection de l'enfant, y compris ceux en situation d'urgence**, 1436 enfants privés de soins parentaux (dont 649 enfants séparés/enfants non accompagnés) ont bénéficié d'une prise en charge, 1762 enfants victimes de violence et femmes victimes de VBG, dont 793 victimes de violences sexuelles ont bénéficié d'une prise en charge, 17 340 enfants affectés de violence par la crise ont accédé à une prise en charge psychosociale via 58 espaces amis des enfants/récréatifs dont 51 dans l'Ouest et 26 points d'écoute dont 18 à l'Ouest, 129 enfants victimes de traite ont bénéficié d'une prise en charge temporaire et ont été réintégrés en famille.

585.En matière d'**enregistrement des naissances**, au moins 400 000 enfants ont un accès renforcé aux services d'Etat Civil à travers : (i) des mécanismes communautaires d'enregistrement des naissances ; (ii) la mobilisation et la sensibilisation communautaire effectuées dans 800 localités ; (iii) 2 339 jugements supplétifs délivrés pour des enfants hors délai ; et (iv) la révision du carnet de santé mère/enfant intégrant un feuillet d'information et du suivi en enregistrement des naissances.

586.Sur la question de la **lutte contre les abus et violences faites aux enfants/VBG**, 379 localités de 19 départements sont couvertes par des réseaux de protection de l'enfant ; 232 000 élèves sont sensibilisés sur les risques d'abus et de violence à l'école ; 686 enseignants et éducateurs sont formés à la prise en charge et à l'outil SARA dans 346 établissements scolaires des 26 DREN ; 407 villages sont engagés contre les MGF (incluant 139 abandons collectifs officiels) dans les 5 régions les plus touchées.

587.Pour ce qui est du **renforcement des structures sociales de base**, dans le cadre du « Projet d'Appui Institutionnel et Multisectoriel à la Sortie de Crise » financé par la BAD, 7 centres sociales (CS) ont connu des travaux de réhabilitation et d'équipement (Bouaké, Dabakala, Man, Guiglo, Korhogo, Odienné, Sakassou), 4 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) (Bouaké, Korhogo, Dabakala, Guiglo). A ces actions s'ajoutent, l'équipement du Centre Social de Man et la création et la mutation de 2 Centres d'Excellence (Bouaké, Korhogo) en Centre Intégré d'excellence depuis 2009. En outre, le centre social de Duékoué a été réhabilité par l'Unicef au cours de l'année 2011.

588.En ce qui concerne la **réintégration des personnes déplacées internes (PDI) dans leur zones d'avant crise**, elle s'inscrit dans la sur la période 2009-2011, 5 678 personnes dont 8,56 % de femmes ont été formées et réinsérées à travers des activités génératrices de revenus (AGR). En outre, les actions ont porté sur l'aménagement des bas-fonds dans l'ex-zone de confiance pour la production de vivriers et l'extension du Centre Artisanal, de Mécanique et d'Agronomie de Man. De plus, 462 PDIs retournées volontaires dans la vallée du Bandama ont bénéficié de formation dans les domaines de la coiffure, la couture, la reprographie, la transformation des denrées alimentaires, la pâtisserie et l'élevage. Avec l'aide de l'Office International des Migrations (OIM) et des autres acteurs humanitaires en 2011, 1 129 PDIs sont retournées volontairement chez elles à partir des sites de la mission catholique de Duekoué et à Aboisso. De même, l'OIM reconstruit 300 maisons dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire. Enfin, 1 308 PDIs vont regagner leurs différents quartiers de Duekoué avant la fin de l'année 2011.

589.Au titre des **actions d'assistance humanitaire aux populations affectées par la crise post-électorale**, une rallonge budgétaire sur le Budget de l'Etat de 90 000 000 FCFA a été autorisée à titre exceptionnel, une mission conjointe de plaidoyer Gouvernement et Nations-Unies a été effectuée en Europe en vue de mobiliser les fonds pour la réponse humanitaire, la commémoration de la Journée Nationale de la Solidarité a été organisé en avec l'appui de l'ONG Children of Africa à Abobo et dans les 18 autres régions administratives (16 septembre 2011). Il a été procédé à la distribution de dons en vivres de la République du Bénin aux personnes déplacées de Guiglo et de Duékoué (100 tonnes de riz et 20 000 litres d'huile végétale) et à la distribution de dons en vivres et non vivres du Gouvernement Russe (7 tonnes de conserves, 22 tonnes de riz, 3 tonnes de couvertures, 4 tonnes de tentes) aux PDI. Le Gouvernement a également apporté assistance aux familles des accidentés du bus de la SOTRA.

Analyse des résultats / performance

590.En matière de **couverture sociale**, une bonne partie de la population reste privée de l'accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques et ne jouit pas effectivement de leurs droits économiques et sociaux. Les effets des crises successives ont accentué les inégalités sociales dans un contexte où les mécanismes traditionnels de solidarité et les dispositifs d'entraide communautaire se fragilisent. En outre, l'Assurance Maladie Universelle adoptée depuis 2001, est restée non opérationnelle à ce jour. Concernant les effets de la crise post-électorale de 2011, l'ensemble des actions menées ont entraîné au plan national une réduction importante de 71,80 % du nombre total de PDIs qui est passé de 600 958 à 169 486 à fin novembre 2011. D'ailleurs, 2 sites d'accueil à Aboisso ont été fermés suite aux départs volontaires. Toutefois, la tenue des élections législatives de décembre 2011 a fait craindre la perspective de nouveaux moments d'insécurité retardant ainsi le retour volontaires des PDIs. En outre, le besoin de données statistiques et d'information dans les secteurs des affaires sociales et de la solidarité pour aider à la prise de décision et alimenter l'élaboration de politiques reste une préoccupation majeure. Par ailleurs, l'absence de mécanisme d'intervention limite les capacités des structures en situation d'urgence.

Perspectives

591.En ce qui concerne la Protection Sociale, les actions porteront sur (i) l'amélioration de la couverture de l'ensemble du territoire national en structures sociale ; (ii) l'amélioration du bien-être des OEV et leur famille ; (iii) l'intensification de la lutte contre le travail et l'exploitation des enfants ; (iv) le développement d'un environnement protecteur de l'enfant ; (v) la finalisation de la politique nationale de protection sociale incluant une stratégie nationale de protection de l'enfant ; (vi) la mise en place d'un plan intégré de communication au sein du Ministère ; (vii) la mise en œuvre du programme national parental ; (viii) la réforme des structures sociales de base ; (ix) l'accroissement de l'assistance aux personnes nécessiteuses ; (x) la poursuite de la mise en œuvre effective des projets de Couverture Maladie Universelle et de Reforme des branches retraites de la CGRAE et de la CNPS ; (xi) la décentralisation des structures spécialisées de prise en charge des personnes handicapées ; (xii) la finalisation du plan Stratégique National de la Réhabilitation à Base Communautaire et ; (xiii) la réactivation du Fonds National de la Solidarité (FNS) institué par décret N°99-313 du 21 avril 1999.

PROTECTION CIVILE

Engagements pris sur la période

592.Pour assurer la protection des personnes et des biens, le Gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités humaines, matérielles et infrastructurelles du secteur et à mettre en place des systèmes d'alerte et de gestion des catastrophes.

Actions réalisées

593.Au niveau du **renforcement des capacités matérielles et infrastructurelles**, la construction de l'Antenne Régionale de la Protection Civile (ARPC) de San Pedro et du Centre de Secours d'Urgence de N'Zianouan ainsi que la réhabilitation de l'administration de la caserne de sapeurs pompiers de Bouaké sont en cours de réalisation. Quant à l'équipement de l'Office National de la Protection Civile (ONPC), une convention de don de un milliard FCFA a été signée avec le Japon en mai 2011 afin d'aider à acquérir des lots de catastrophes. Pour renforcer les capacités matérielles, le gouvernement a doté le groupement des sapeurs-pompiers militaires de 24 véhicules. Enfin, le Ministère de la Construction a mis à la disposition de l'ONPC les locaux de l'ex Caisse Générale de Péréquation à ABENGOUROU pour abriter la future caserne des sapeurs pompiers.

594.Concernant la **gestion des catastrophes**, la cartographie des zones à risques dans le district d'Abidjan est disponible depuis mai 2011. Pour la prévention des risques et sinistres liées aux inondations, de nombreuses campagnes de sensibilisation et d'informations ont été menées auprès des populations à risque. En outre, la mise en œuvre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) a consisté à débarrasser les emprises des caniveaux des constructions et habitations dans le district d'Abidjan, à dégager les bassins d'orage à Adjamé espace garden center, à Yopougon-Yahosehi, à Bonoumin-Boston, à déboucher et à curer de nombreux caniveaux dans les 10 communes d'Abidjan.

595.Quant à l'**assistance aux sinistrés et le renforcement des capacités**, le Plan Bleu, volet assistance aux victimes des inondations du dispositif ORSEC, a été activé. Plus de 500 familles déguerpies ou victimes d'inondation de Bonoumin-Boston, d'Abobo, d'Attécoubé et de Yopougon-Yahosehi ont perçu chacune 100 000 FCFA d'aide au relogement. De plus, avec l'appui de l'UNFPA et du PAM, ces populations ont bénéficié de séances de vaccination et de dons en vivres composés de 126 tonnes de riz, 9 tonnes d'huile, 1,5 tonne de sel, 15 tonnes de farine et de légumineuses. Les dons non vivres distribués représentent 1 500 kits de dignité, 1 500 seaux, 400 matelas, 400 nattes, 800 moustiquaires imprégnées, 800 couvertures, 2 ordinateurs et 1 vidéoprojecteur. De même, dans l'assistance aux sinistrés victimes d'incendie, 157 familles de Yopougon-Gbaoubli ont bénéficié de soutien composé essentiellement de 12,5 tonnes de riz, 460 nattes, 150 cartons de savons, 150 cartons d'eau, 63 cartons de tomate et 3 000 litres d'huile.

Tableau 8 : Interventions de l'ONPC sur la période 2009-2011

Année	Feu	Accident	Agression	Transport malade	Opération*	Noyés	Total
2009	694	4 339	110	555	90	72	5 860
2010	618	4 159	88	637	83	75	5 660
2011	419	3 433	83	370	49	112	4 466
Total (2009-2011)	1 731	11 931	281	1 562	222	259	15 986

Source : ONPC, Nov. 2011

* Opération: inondation, éboulement, fuite d'eau.

Analyse des résultats / performance

596. Les moyens financiers ont permis le démarrage des travaux de construction d'une seule Antenne Régionale de Protection Civile (ARPC) à San Pedro sur 11 prévues par le décret n°2008-60 du 28 février 2008 modifiant le décret n°2000-822 du 22 novembre 2000 portant création, attribution et organisation de l'Office National de la Protection Civile, et d'entamer un seul centre de secours d'urgence sur 11 prévus. Cependant, l'ensemble des actions du dispositif ORSEC a permis de réduire relativement le nombre de victimes passant de 11 morts en 2010 à 6 décès en 2011, de circonscrire les dégâts et de diminuer les interventions de catastrophes qui sont passées de 90 opérations de secours en 2009 à 49 en 2011.

Perspectives

597. Les perspectives de la Protection civile concernent (i) la réhabilitation et l'équipement de cinq casernes des sapeurs pompiers, (ii) l'achèvement du centre de secours d'urgence de N'Zianouan, (iii) la construction de 10 antennes régionales de la protection civile et 10 centres de secours d'urgence et (iv) le renforcement de la gestion des catastrophes.

SPORTS ET LOISIRS

Engagements pris sur la période

598. En matière de promotion du sport et des activités physiques, le Gouvernement s'est engagé à élever le niveau de compétitivité des athlètes à travers le redynamisation de la pratique d'activités physiques et du sport.

599. Les efforts à consentir devront permettre d'asseoir une bonne politique de gestion des infrastructures existantes et d'étendre leur construction sur l'ensemble du territoire. Des mesures spécifiques devront être prises en vue d'assurer la pratique d'activités physiques dès les jeunes âges et en milieu scolaire. Aussi, les jeunes talents détectés devront-ils bénéficier d'un suivi régulier et alimenter le vivier de sélection pour la pratique du sport de haut niveau.

Actions réalisées

600. Les activités réalisées en matière de jeunesse, sport et loisirs ont porté sur la rénovation des stades de l'Office National de Sports (ONS) à Daloa et Gagnoa. De même, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) a été rénové et équipé.

601. Par ailleurs les projets de loi relatives à (i) l'organisation du sport et des activités physiques, (ii) la restructuration de l'INJS, (iii) l'Office Ivoirien de Sport Scolaire et Universitaire (OISSU) et (iv) l'Office National de Sport ont été élaborés.

602. Enfin, les activités relatives à (i) la réfection du stade municipal de Bocanda, (ii) la construction du terrain de Sangouiné et (iii) la construction d'un espace de loisirs à Djébonoua ont été réalisées par les collectivités territoriales de ces localités.

Perspectives

603. Le Gouvernement envisage accroître l'offre d'infrastructures adaptées aux activités socioéducatives, sportives et de loisirs. Dans ce contexte, l'Etat procédera à (i) la réhabilitation et la construction des infrastructures sportives des lycées et des stades régionaux, (ii) la réhabilitation et l'équipement des Directions Régionales des sports (iii) la redynamisation des activités de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires en vue de promouvoir la pratique du sport de haut niveau et d'assurer la relève par la détection de jeunes talents.

CULTURE

Engagements pris sur la période

604. Dans le domaine de la culture, les engagements de l'Etat ont porté sur : (i) l'identification, la restauration et la promotion du patrimoine culturel ; (ii) la protection des œuvres de l'esprit par la lutte contre la piraterie ; (iii) la création, la réhabilitation des espaces de diffusion et d'expression culturelle et artistique.

Actions réalisées

Tableau 9: Présentation des actions réalisées en 2009 dans le secteur de la Culture

Activités	Coûts
Patrimoine et musées de l'Etat	8 000 000 000
Réhabilitation du Palais de la Culture	50 000 000
Construction du Musée Jean-Marie Adjaffi de Bettié	39 996 565
Construction du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA)	50 000 000
Construction et extension de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)	40 000 000
Total	8 179 996 565

Source : Ministère de la Culture, 2011

605. En outre le processus d'inscription de la ville de Grand Bassam au patrimoine mondial de l'UNESCO initié en 2006 a été réactivé en 2011.

606. En 2010, le Gouvernement a financé le Festival International du Court métrage d'Abidjan (FICA). Un concours des jeunes réalisateurs de films ressortissants de l'UEMOA intitulé CLAP IVOIRE et une caravane sur la cohésion sociale ont été organisés en 2011.

Perspectives

607. En matière de culture, les principales actions porteront sur : (i) la réalisation de deux études sur la contribution du secteur au développement économique et social de la Côte d'Ivoire et les stratégies de développement des filières de la musique, du cinéma et du livre en Côte d'Ivoire ; (ii) la création d'une bibliothèque virtuelle pour la conservation et la diffusion des biens du patrimoine culturel identifiés ; (iii) la révision de la loi relative à la

protection du patrimoine culturel national et celle portant protection des œuvres de l'esprit ; (iv) l'élaboration et l'adoption de la loi portant politique culturelle nationale ; (v) l'engagement des procédures d'inscription des sites culturels de la ville historique de Grand-Bassam, les montagnes d'Ahouakro et les mosquées soudano-sahéliens du nord sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ; (vi) l'organisation du Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) ; (vii) l'organisation de différents festivals et salons ; (viii) la réhabilitation et le rééquipement des musées et des centres culturels; (ix) la construction et l'équipement de nouveaux musées, nouvelles bibliothèques et salles de spectacles et; (x) la déconcentration des structures de formation à l'art.

TOURISME ET ARTISANAT

Engagements pris sur la période

608.En matière de tourisme, l'objectif visé est de faire de l'industrie touristique un secteur de développement économique et social. Pour atteindre cet objectif, les engagements du gouvernement ont concerné : (i) l'identification et l'aménagement de nouveaux sites touristiques ; (ii) la formation des acteurs pour une meilleure maîtrise du marketing en vue d'améliorer la qualité des services, (iii) la création et l'amélioration des infrastructures d'accès (routes gare routière, aéroport) aux sites touristiques, (iv) la sécurisation des sites touristiques et (v) l'intensification de la promotion des investissements dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un cadre institutionnel légal propice au développement et à la promotion du tourisme. De même, le pays envisage participer à l'organisation des différents fora touristiques en vue de promouvoir la destination Côte d'Ivoire.

609.En matière de l'artisanat l'engagement de l'Etat s'est engagé à : (i) renforcer le cadre légal et institutionnel, (ii) renforcer les capacités des structures de gestion de l'artisanat ; (iii) créer de nouvelles infrastructures et réhabiliter celles existantes.

Actions réalisées

610.Pour le secteur du **Tourisme et de l'Artisanat**, le passage du niveau de sécurité, selon les normes de l'ONU de 5 à 2 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer un accroissement des arrivées de touristes internationaux. Depuis 2011, le Fonds de Développement Touristique est fonctionnel.

611.De 2008 à 2011, des visites de terrain ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national pour sensibiliser les populations à l'importance du tourisme et encourager les opérateurs du secteur à poursuivre leurs activités.

612.Une plateforme de collaboration entre la SODERTOUR-LACS¹, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), l'Administration Territoriale, les élus locaux, les opérateurs économiques et les populations riveraines a été créée en vue d'assurer une meilleure gestion touristique de la Réserve de faune d'Abokouamékro. Une sensibilisation des rois et chefs traditionnels à la paix et à la cohésion sociale par le tourisme a été menée à travers un appui technique et financier de Côte d'Ivoire Tourisme à l'organisation du Festival de la route des Rois et des Reines (FESTIROIS 2011). Dans le même objectif, une sortie découverte a été organisée

¹ Société d'Etat dont la mission principale est de promouvoir le tourisme dans la région des Lacs

à Man le 26 septembre 2011 en vue de sensibiliser des décideurs et leaders communautaires à la paix par le tourisme : les collectivités territoriales, les élus locaux et les chefs religieux de Man concernées ont été sensibilisés.

- 613.**Dans le cadre de l'appui à la promotion des activités génératrices de revenus dans la périphérie de la Réserve de faune d'Abokouamékro : des rencontres de sensibilisation avec les associations de jeunes de 8 villages ont eu lieu les 3, 12 et 13 juillet 2011 et 4 projets porteurs ont été identifiés dont 1 projet adopté. Un comité de gestion du Fonds de Développement Touristique (FDT) a été mis en place en 2010 et est fonctionnel. Les projets d'établissement du Plan Cadastral du site d'Assinie et d'aménagement touristique des berges lagunaires du District d'Abidjan ont été lancés en juillet 2011.
- 614.**En ce qui concerne la promotion des investissements, des acteurs du secteur ont participé à des foires et salons professionnels en Europe et en Asie. De même, des missions de promotion économique ont été effectuées au Maroc et en France en 2011.
- 615.**Au titre des réalisations, les hôtels Hambol de Katiola et Le Carrefour de Séguéla ont été réhabilités et remis en service, respectivement en 2009 et 2011. La construction d'un hôtel à Abidjan et un autre à Yamoussoukro d'une capacité cumulée de 700 chambres a fait l'objet de pose de première pierre respectivement en novembre et en décembre 2011.
- 616.**Dans le domaine de l'artisanat, des actions menées par la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire en collaboration avec le Ministère en charge de l'Artisanat, portent sur les questions de gouvernance et de renforcement des capacités. Spécifiquement, le projet de loi portant code de l'artisanat a été élaboré et transmis au Gouvernement pour adoption. De même, le Comité de gestion du Fonds d'Appui et de Promotion de l'Artisanat (FAPA) a été mis en place et est opérationnel depuis 2010. Un Comité Consultatif Etat/PME-Artisanat a été institué en 2011 et est opérationnel. Le Ministère de l'artisanat et de la Promotion des PME a appuyé des associations de chauffeurs professionnels à mettre en place une fédération.
- 617.**Concernant le renforcement des capacités, la Chambre Nationale de Métiers a signé une convention de partenariat avec la Chambre Nationale de Métiers de la Sarre (France) pour la mise en œuvre d'un projet de formation des opérateurs dénommé « Réseau Interrégional pour la formation technique et professionnelle adaptée à l'Artisanat (RIFA) ». D'un coût global de 407 692 euros (soit 267.430.389,12 FCFA), ce projet est financé à 90% par l'Union européenne et 10% soit 26 703695 FCFA par l'Etat de Côte d'Ivoire.
- 618.**Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des infrastructures, des sites d'accueil d'artisans ont été identifiés à N'dotré (43 hectares), Koumassi (9 hectares), San-Pédro (29 hectares), Yamoussoukro (19 hectares). Un Projet de construction de 570 box de recasement des ferrailleurs déguerpis d'Adjamé a été identifié. Depuis 2010, l'Etat a entrepris la réhabilitation du village artisanal de Grand Bassam.

Analyse des résultats/performances

- 619.**Le flux touristique est passé de 205 152 en 2008 à 231 000 en 2009. Le taux de croissance qui était de 8,86% de 2004 à 2006 est passé à 12,61% de 2008 à 2009.
- 620.**Au plan national, les mouvements de personnes ont connu une hausse considérable suite à l'effort politique de paix. Les flux les plus importants de ce tourisme interne s'observent à

Abidjan et ses environs, sur les plages de Bassam, à Assinie et dans certaines régions du pays tel que San Pedro pendant les week-ends et jours fériés.

621.Concernant le taux de fréquentation hôtelière, la quasi-totalité de la capacité en hébergement de la Côte d'Ivoire se concentre à Abidjan et ses environs. Ainsi, le district d'Abidjan, avec environ 5500 chambres homologuées abrite plus de 70% de la capacité hôtelière de la Côte d'Ivoire. Cette capacité qui était de 12 000 chambres en 2002 est estimée en 2009 à 15 000 chambres environ. Le taux d'occupation observé en moyenne sur l'ensemble du territoire se situe à 56% en 2009. De manière spécifique, le taux d'occupation se situe en 2008 à 70,52% à Grand-Bassam, à 49,85% à Yamoussoukro, à 44,58% à Dabou, à 45,72% à San Pedro et dans le District d'Abidjan à 58,22% en 2009.

Perspectives

622.Pour assurer le développement du tourisme et faire de la Côte d'Ivoire une destination touristique, plusieurs actions seront mises en œuvre au cours des prochains mois. Il s'agira de : (i) actualiser, adopter et vulgariser le projet portant code du Tourisme ; (ii) élaborer, adopter et vulgariser le code des investissements touristiques ; (iii) mettre en place un système d'information sur les établissements du tourisme ; (iv) poursuivre la rénovation du patrimoine touristique de l'Etat ; (v) créer de nouveaux sites touristiques ; (vi) Mettre en place le Comité National de Coordination (Partenariat PP) du Programme de développement touristique de l'espace UEMOA; (vii) poursuivre le projet d'aménagement des berges lagunaires du District d'Abidjan; (viii) poursuivre la promotion des investissements dans le secteur du tourisme en vue de créer 5 000 nouvelles chambres à l'horizon 2015 qui génèreraient 12 500 emplois directs et indirects et ; (ix) la création d'un institut supérieur du tourisme à Yamoussoukro.

623.En matière d'artisanat, dans le souci de mieux cibler les interventions pour de meilleurs résultats, le Gouvernement mettra un accent particulier au cours des prochaines années sur le renforcement du cadre légal et institutionnel. Ainsi, le code de l'Artisanat, le projet de loi relatif à la protection sociale des artisans, le cadre légal d'apprentissage et de formation continue, le cadre légal de création des sites artisanaux et le plan stratégique de développement de l'artisanat seront élaborés, adoptés et vulgarisés. Pour ce faire, il sera nécessaire de procéder à un recensement des acteurs et à la sensibilisation, la formation et le regroupement de ceux-ci en GIE et en corps de métier. D'autres actions porteront sur la réhabilitation des centres artisanaux et la construction de nouvelles infrastructures. Enfin, les capacités des structures et des ressources humaines en charge du secteur de l'artisanat seront renforcées et les produits artisanaux seront valorisés par un mécanisme de codification et d'authentification. De même, les élections à la Chambre de Métiers de CI demeurent une priorité de l'Etat.

COMMERCE INTERIEUR

Engagements pris sur la période

624.Dans ce cadre, l'objectif général du secteur commerce intérieur est de promouvoir l'activité commerciale par une meilleure insertion des nationaux et par le renforcement des structures de promotion du commerce intérieur (OCPV, Marché de Gros de Bouaké, centres de collecte).

625.De façon spécifique, les actions à mener sont (i) l'organisation du cadre juridique et réglementaire des structures du Commerce Intérieur, (ii) L'amélioration et la modernisation des circuits de distribution, (iii) l'amélioration des capacités des structures d'encadrement, (iv) la mise en place d'un système de financement pour les opérateurs économiques. (v) la surveillance du marché des produits alimentaires.

Actions réalisées

626.La commission de la concurrence a été constituée et le décret d'application devrait être signé au cours du premier trimestre de l'année 2012. En 2010, le Ministère du Commerce a réalisé deux campagnes de vérification des instruments de mesure. En 2011, des activités de lutte contre les produits contrefaits, les produits de contrebande et les produits de mauvaise qualité (l'huile, le lait, le carburant, le poisson, le pagne et le condom) ont été menées. Parallèlement, des séances de discussion avec les opérateurs dans les filières des produits de premières nécessités (sucre, du riz, lait viande) ont permis de prendre des mesures pour assainir le marché et le rendre concurrentiel. Des actions de lutte contre les positions dominantes ont permis de prendre des textes supprimant les clauses d'importateurs prioritaires de riz évitant ainsi les monopoles. Les études relatives au Guichet Unique de Commerce et au Guichet de Facilitation des Affaires sont achevées. Ces deux structures pourraient voir le jour en 2012. Le projet de loi relatif à la consommation est validé et attend son adoption par l'Assemblée Nationale.

627.En 2011, le marché de Gros de Bouaké a été réhabilité afin de lui redonner son rôle de liaison entre les producteurs du Nord et les marchés du Sud.

Perspectives

628.Pour 2012, en plus des tribunaux du commerce fonctionnels, l'Etat envisage mettre en action la commission de la concurrence et de la vie chère afin d'asseoir la culture du respect de la réglementation en matière de commerce. Par ailleurs, la restructuration de l'OCPV permettra une prise en compte plus importante des problèmes dans le secteur du vivrier (marchés de gros, moyens de transport et de conservation des produits etc.).

629.Le ministère va initier un ensemble de mesures qui visent la baisse du coût de la vie. Un projet-pilote d'installation de 2200 jeunes ivoiriens dans la petite distribution et la petite restauration afin de tirer la tendance des prix vers des proportions acceptables a déjà eu l'avance de démarrage de la phase d'étude. Ce projet doit à terme créer 1100 emplois directs et 4400 emplois indirects.

630.Des actions seront mises en œuvre pour rendre disponibles les informations commerciales à travers : (i) la publication d'un bulletin mensuel des prix des denrées alimentaires ; (ii) les travaux du Comité d'Harmonisation des Statistiques du Commerce Extérieur et ; (iii) la création d'un Centre d'Information Commercial avec l'APEXCI.

POPULATION

Engagements pris sur la période

631.Le principal engagement pris sur la période est la réalisation du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de la Côte d'Ivoire qui s'inscrit dans la série des recensements décennaux de la population décidés depuis 1987 par le Gouvernement

ivoirien. Cette opération a pour principales composantes : (i) la conception du RGPH ; (ii) la sensibilisation ; (iii) le dénombrement; (iv) l'exploitation et l'analyse des données et ; (v) la publication et la diffusion des résultats.

Actions réalisées

632. Dans le cadre de la réalisation du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la révision de la conception du RGPH pour l'adapter aux nouvelles réalités de la CI a été réalisée. Aussi, les organes du cadre institutionnel (comité national de recensement, comité de pilotage, Bureau technique permanent du recensement) ont –ils été activés et ont tenu au moins une réunion à l'exception du comité national dont le renouvellement des membres est en cours.

633. En outre, la révision et l'actualisation de tous les documents techniques (documents de projet, budget révisé, chronogramme, documents de plaidoyer) du RGPH sont terminées. Cependant, le RGPH souffre de la timide mobilisation des ressources estimées actuellement à plus de 11 milliards de francs CFA ; du fait des reports successifs depuis 2008 et de la reprise de certaines activités entraînant ainsi une hausse absolue de près de 3 milliards de francs CFA du coût du projet.

634. Quatre cent agents de cartographie de niveau maîtrise et plus ont été formés et ont réalisé en 2011 à Alépé l'opération pilote de la cartographie censitaire à l'issue de la finalisation de la conception du RGPH.

635. Par ailleurs, dans le cadre de la recherche de l'amélioration de la compréhension et de la prise en compte des problèmes sociodémographiques dans la planification du développement, le Modèle RAPID Côte d'Ivoire 2010-2040, mettant en exergue les conséquences socioéconomiques de la croissance démographique, ainsi que les modules de sensibilisation à la problématique population et développement ont été finalisés

636. L'action principale en cours concerne la réalisation d'une nouvelle codification des localités du pays en vue de son intégration dans les travaux du quatrième RGPH conformément au nouveau découpage administratif de la Côte d'Ivoire.

Perspectives

637. Les principales actions futures concernent : (i) l'opération de la cartographie censitaire accélérée prévue pour commencer fin février 2012), (ii) la réalisation de la cartographie et la formation des agents de collecte dès le premier trimestre 2012 dans le cadre du le recensement pilote dans 60 districts de recensement , (iii) la réalisation du recensement pilote prévue pour fin mars 2012, (iv) la réalisation du 4ème RGPH en novembre 2012, et (v) la création de l'Office National de la Population (ONP)

CHAPITRE 4 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA SCENE REGIONALE ET MONDIALE

COOPERATION INTERNATIONALE ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE

Engagements pris sur la période

638.En matière de coopération internationale et d'intégration régionale, le Gouvernement s'est engagé à renforcer ses liens de coopération avec la Communauté internationale, consolider ses actions et sa place dans les organisations internationales et poursuivre ses efforts vers la consolidation des acquis au sein des marchés sous-régionaux.

Actions réalisées

639.En ce qui concerne la **gouvernance du secteur**, le document de politique sur « La diplomatie ivoirienne, Missions, Bilan, Perspectives 2025 et Charte » a été élaboré et adopté. En complément, un document de stratégies en matière de Coopération internationale est en cours d'élaboration. De même, un document sur la politique ivoirienne de l'intégration est en cours d'élaboration. Il est également à noter qu'un décret portant statut du corps diplomatique a été adopté. Aussi, plusieurs missions d'inspection des postes diplomatiques et consulaires ont été effectuées. Les plus récentes concernent l'audit des ambassades des capitales suivantes: Tel-Aviv et Bruxelles ; Pretoria, Madrid, Rome et Vatican ; Bamako, Addis-Abeba, Téhéran, Genève et Berne ; Yaoundé, Paris, Londres, UNESCO et Libreville. . Par ailleurs, des projets de décrets portant ratification des 17 Conventions et Accords internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été élaborés.

640.Dans le cadre de la **poursuite de ses efforts vers la consolidation des acquis au sein des marchés sous-régionaux**, le Gouvernement a obtenu la suspension de la norme sénégalaise interdisant l'entrée de l'huile de palme sur son sol, en attendant la décision finale de la cour de justice de l'UEMOA. En outre, des communications en conseil des Ministres sur les APE ont été élaborées et une demande pour le renforcement des capacités de la Commission nationale des APE a été soumise au Gouvernement. Dans la même dynamique, le Gouvernement participe aux réunions de négociations sur l'Accord de Partenariat Economique (APE). En matière d'intégration régionale, le rapport provisoire de l'audit réglementaire sur le marché des services financé par l'Union Européenne et du réseau de chercheurs de l'ILEAP est disponible. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération africaine, le Gouvernement a participé aux rencontres organisées avec le Burkina-Faso, le Mali, le Nigéria, le Maroc et le Ghana. Le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) a démarré en Février 2010 avec l'appui de l'Union Européenne qui le finance à hauteur de 16 millions d'euros. Ce programme sera exécuté sur 4 ans.

641.En matière de **renforcement de ses liens de coopération avec la Communauté régionale et internationale**, la Côte d'Ivoire a rétabli ses relations avec tous ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, ce qui s'est matérialisé par la tenue de plusieurs missions à l'extérieur du chef de l'Etat et des membres du Gouvernement. En retour, la Côte d'Ivoire a enregistré en 2011 la visite d'importantes personnalités étrangères. Ainsi des commissions

mixtes de coopération ont été réactivées notamment avec le Burkina Faso, la France et le Ghana. Dans l'optique d'améliorer la sécurité à l'endroit de ses hôtes, un séminaire portant sur les privilèges et immunités diplomatiques a été organisé à l'endroit des forces de l'ordre et agents de l'Etat concerné par la mise en œuvre desdits privilèges et immunités. En outre, les textes communautaires (UA, CEDEAO et UEMOA) non ratifiés par la Côte d'Ivoire ont été identifiés en 2011 et seront soumis au Parlement après les élections législatives. Dans le cadre du partenariat Chine-CEDEAO, le pays a obtenu l'appui de la CEDEAO afin que de nouveaux projets soient soumis aux autorités chinoises pour financement. Par ailleurs, les efforts diplomatiques initiés au niveau sous régional ont permis d'envisager la réalisation de grands projets d'interconnexion, la réalisation d'infrastructures telles que l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, la construction et la modernisation du chemin de fer Abidjan-Niger jusqu'à Niamey, la réalisation de la voie ferrée reliant San-Pedro au Mont Klahoyo (Guinée) en vue de l'extraction minière du gisement commun aux deux Etats, l'amélioration et le bitumage des réseaux routiers vers le Libéria et le Mali et l'interconnexion électrique entre la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, le Mali et le Burkina Faso. L'Etat a créé en 2011 deux nouveaux postes de conseillers commerciaux en Chine et en Inde.

642. **Au niveau de la consolidation des actions et de la place de la Côte d'Ivoire dans les organisations sous-régionales et internationales,** le Gouvernement a commencé à apurer les arriérés de contributions dues aux Organisations Internationales (la somme de 1,5 milliard de FCFA payée sur un montant total de 17 milliards). En outre, la Côte d'Ivoire a contribué à la redynamisation de l'Union du Fleuve Mano, à la réactivation du Conseil de l'Entente et participe à l'élaboration du Programme Communautaire de la CEDEAO.

643. Pour redorer l'image de marque de la Côte d'Ivoire d'importants travaux de réhabilitation, de sécurisation et d'équipement ont été entrepris au département central du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères. De même des locaux d'ambassades ont été réhabilités. Aussi un apurement conséquent des arriérés de bourses d'études, de loyers et de frais de scolarité et des frais de fonctionnement des ambassades a-t-il été effectué pour un montant global d'environ 20 milliards de francs CFA sur un total d'environ 26 milliards. En outre, il n'existe plus d'arriérés de salaire dans les ambassades.

644. En matière de renforcement des liens de coopération avec la communauté régionale et internationale on note une amélioration. En matière de consolidation des acquis au sein des marchés sous-régionaux, plusieurs actions ont été réalisées mais des efforts restent à entreprendre pour la mise en des projets communautaires. La contrainte principale est le manque de budget pour la réalisation des actions majeures. Ce qui appelle une augmentation conséquent du budget du Ministère de l'Intégration Africaine).

Analyse des résultats/ performances.

645. En matière de renforcement des liens de coopération avec la communauté régionale et internationale on note une amélioration. En matière de consolidation des acquis au sein des marchés sous-régionaux, plusieurs actions ont été réalisées mais des efforts restent à entreprendre pour la mise en œuvre des projets communautaires. La contrainte principale est le manque de budget pour la réalisation des actions majeures. Ce qui appelle une augmentation conséquente du budget du Ministère de l'Intégration Africaine.

Perspectives

646.En matière de coopération internationale et d'intégration sous régionale, les perspectives se présentent en terme : (i) d'élaboration d'un document de stratégie en matière de coopération internationale ; (ii) d'élaboration et la validation d'un document de stratégie nationale en matière d'intégration Africaine ; (iii) d'apurement les arriérés de cotisation auprès des Organisations Internationales y compris l'OMC ; (iv) de participation aux activités des organisations communautaires et d'adhésion au Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest ; (v) d'organisation de rencontres annuelles pour promouvoir les programmes communautaires ; (vi) de l'appui, en collaboration avec le HCR au retour volontaire des réfugiés de la Sous-région ; (viii) de la signature des projets de décret portant ratification des 17 conventions et accords internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; (ix) de la réactivation et la création de commissions mixtes et ; (x) de la poursuite de l'apurement des arriérés dans les ambassades.

CHAPITRE 5 : LECONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP

647.La capitalisation de cette revue permet de définir de meilleures pratiques, de formuler des leçons apprises et des limites dans la mise en œuvre qui devront guider les groupes de travail en 2012 dans le cadre de la préparation du prochain rapport.

5.1 BONNES PRATIQUES

648.Au titre de la revue 2011, il a été noté des points positifs qui seront davantage renforcés pour améliorer significativement le processus de revue du Plan National de Développement. Il s'agit notamment de :

- **La large participation des acteurs**

649.Le dispositif mis en place, aussi bien central que local, a permis à tous les acteurs de participer aux différentes étapes du processus. La revue a été une occasion, pour chacune des parties prenantes de discuter et de faire des recommandations en faveur d'une bonne mise en œuvre du Plan National de Développement qui remplace le DSRP.

- **L'existence des comités locaux**

650.Les comités locaux ont pris une part active dans la production du rapport de suivi à travers la fourniture de données ou informations régionales provenant des collectivités territoriales ou des ministères sectoriels. Les comités locaux ont également permis de révéler des actions de développement réalisées sur le terrain par des ONG et certains partenaires au développement sans que ces interventions soient alignées sur un document cadre validé par les Responsables des Ministères sectoriels ou des collectivités décentralisées. En somme, l'existence des comités locaux a fortement aidé à la collecte et à la validation des données régionales.

- **L'existence de correspondants sectoriels**

651.L'existence de correspondants sectoriels a facilité la collecte d'informations et permis de respecter les délais impartis pour la réalisation des différentes étapes du processus de production du rapport.

- **Une bonne coordination des activités**

652.La Coordination des activités de production du rapport a été assurée par le Groupe de coordonnateurs locaux du Secrétariat Technique Permanent du DSRP. Le Groupe a facilité le partage et l'appropriation de la démarche de collecte, de traitement et d'élaboration des rapports sectoriels. Des échanges fréquents avec les points focaux des ministères, les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers et des responsables de projets et programmes ont permis de garantir une bonne coordination de toutes les activités du processus de production du Rapport National.

5.2 LECONS APPRISES

- **Une meilleure compréhension du fonctionnement du développement local**

653.La mise en œuvre du DSRP a permis de comprendre les mécanismes de fonctionnement du développement local notamment les mécanismes d'interrelation et d'interaction entre les acteurs locaux (autorités préfectorales, autorités coutumières, élus locaux, organisations de la société civile). Il en ressort, pour réussir la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté et de développement au niveau local, l'implication de certains acteurs est plus qu'indispensable. Ces acteurs sont notamment les autorités préfectorales, les responsables des collectivités décentralisées et à un degré moindre les autorités coutumières (chefferie traditionnelle). Ces autorités jouissent d'une grande considération des populations qui les écoutent, ce qui peut être capitalisé pour les mobiliser ou les sensibiliser pour toute action.

- **La nécessité de coordonner les actions des différents acteurs**

654.Il a été également constaté, que certains acteurs tels que les ONG et certains partenaires au développement mènent des actions de développement sur le terrain, sans que les responsables des Ministères sectoriels ou des collectivités décentralisées en soient informés et sans que ces interventions soient alignées sur un document-cadre validé par ces responsables. Cette situation rend difficile la perception et l'évaluation globale des actions menées.

655.De ce constat, apparaît la nécessité de renforcer le dispositif de suivi et de coordination de l'ensemble des actions menées au niveau local afin de s'assurer l'alignement des interventions sur les documents-cadre.

- **La nécessité de renforcer les capacités de certains acteurs**

656.La mise en œuvre du DSRP a montré une faiblesse des capacités opérationnelles (capacités de planification, moyens matériels et financiers pour couvrir les actions programmées) de certains acteurs locaux (structures décentralisées, structures déconcentrées, organisations de la société civile) et même de l'Administration centrale et constitue un frein à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des actions de réduction de la pauvreté et développement sur le terrain.

- **La nécessité de concilier le global et le local**

657.La coordination des actions de développement entre le niveau global (national ou ministériel) et le niveau local n'est pas systématique. Il a été constaté que des structures centrales ne disposent pas d'informations sur les actions menées par leurs structures déconcentrées ou décentralisées.

658.En outre, certains structures mènent des actions de développement suivant des priorités autres que celles définies dans le document d'orientation.

659.Toutes ces situations rendent difficiles la coordination, la collecte de l'information et les évaluations des actions menées. Désormais, les actions à mener doivent s'aligner au document national (Plan National de Développement) prenant en compte tous les secteurs et précisant les axes d'intervention et les résultats attendus.

4.3 LIMITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP

660.Malgré les efforts fournis par les parties prenantes (Gouvernement, PTF, société civile, secteur privé et acteurs régionaux), le processus a connu des difficultés liées à plusieurs

facteurs, qu'il convient de corriger afin d'améliorer la qualité des résultats de la mise en œuvre du Plan National de Développement. Entre autres difficultés et contraintes, il a été noté :

- **Une mise en place tardive du Cadre Institutionnel du DSRP**

661.Le cadre institutionnel du DSRP, régi par décret n° 2009-258 du 06 août 2009, a été adopté par le Conseil des Ministres quatre mois après l'approbation du DSRP par les institutions de Bretton Woods. Les organes qui le composent à savoir les Comités Locaux de Suivi, le Comité de Supervision et le Conseil National de Suivi ont été installés respectivement en septembre 2009, décembre 2009 et janvier 2010. Cette mise en place tardive a eu un impact négatif sur le processus de suivi et les résultats concrets sur le terrain.

- **Un Cadre institutionnel peu fonctionnel**

662.En raison du climat politico-social et de la priorité accordée à la sortie de crise, le cadre institutionnel de S&E n'a pratiquement pas fonctionné. En effet, le Conseil National de Suivi, présidé par le Premier Ministre, censé se réunir deux fois par an et le Comité de Supervision chaque trimestre ne se sont jamais réunis. Seuls les Comités locaux se sont réunis une fois en 2010 et 2011.

663.Cette situation s'explique par la lourdeur des organes liée au nombre pléthorique des membres, la non appropriation par les membres des différents organes de leurs missions et tâches et le problème de l'ancrage institutionnel du Secrétariat Technique Permanent (STP) au sein du Ministère du Plan et du Développement.

- **Des difficultés d'arrimage du Plans d'Actions Prioritaires du DSRP au cycle budgétaire**

664.Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2009-2013, élaboré six mois après l'adoption du DSRP, a connu des difficultés d'arrimage avec le cycle budgétaire. Sa finalisation est intervenue au moment de la mise en place du budget 2010, ce qui n'a pas permis d'inscrire les actions du PAP dans le budget en 2009 et 2010.

665.En outre, les activités identifiées dans les plans d'actions du DSRP n'étaient pas toujours celles inscrites dans les plans d'activité sectoriels des différents ministères. De même, l'articulation entre les actions retenues dans les PAP et la formulation des projets inscrits au PIP et dans le budget n'était pas toujours très net.

- **Une absence d'indicateurs et de cibles dans le PAP**

666.Le Plan d'Actions Prioritaires du DSRP n'a pas identifié d'indicateurs et de cibles pour effectuer son suivi. Des indicateurs et des cibles ont certes été retenus par secteur dans le document final mais n'ont pu être adressés par objectif et sous objectifs annuels dans le PAP.

- **Une offre statistique limitée**

667.Compte tenu de la situation particulière de la Côte d'Ivoire au cours de cette période, l'offre statistique était globalement limitée surtout en ce qui concerne les statistiques administratives produites par les ministères sectoriels. En amont, la non réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008) a également constitué une contrainte majeure dans la production de données statistiques.

668.De même, la production des indicateurs identifiés (effets et impacts) dans le DSRP dépendait dans une large mesure d'enquêtes dont aucune n'a été réalisée au cours de la période 2009-2011. Il s'agit entre autres de l'Enquête de Niveau de Vie, l'Enquête de Démographie et de Santé, l'enquête MICS etc. Ce qui rendait difficile la mesure de progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés.

669.En outre, les données surtout celles produites de façon routinière n'étaient pas disponibles à bonne date pour aider au suivi des projets et programmes mis en œuvre. En effet, les données de l'année n-1 étaient disponibles au plus tôt le sixième mois de l'année n, ce qui ne cadre pas avec la production du Rapport de suivi qui se réalise au premier trimestre.

- **Une absence d'outils de simulation**

670.Le Secrétariat Technique Permanent du DSRP, organe opérationnel de suivi de la mise en œuvre de la SRP, n'a pas suffisamment capitalisé les outils dont il disposait pour l'analyse de la pauvreté (carte de pauvreté, SimSIP, etc.). De plus, il n'a pas bénéficié d'un renforcement de capacité notamment en de nouveaux outils censés lui permettre de simuler l'impact des changements de politiques (réformes) sur la pauvreté (étendue, profondeur, sévérité) et de mesurer l'évolution de l'incidence de la pauvreté en dehors des années d'enquête.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

671. Les résultats de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2009-2011 sont mitigés en raison de l'orientation des efforts du Gouvernement en faveur de la sortie de crise et des conséquences de la crise post-électorale de 2011.

672. La Côte d'Ivoire a connu une crise postélectorale qui a eu des conséquences désastreuses sur les activités économiques, les infrastructures sociales de base et la cohésion sociale déjà fragile. Cette crise qui a duré près de cinq mois, a donc fait apparaître de nouveaux défis aussi bien sur le plan social qu'économique. Dans le souci de prendre en compte d'une part, ces nouveaux défis et d'autre part, les engagements conduisant au point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2012-2015.

673. Le PND tire sa substance du DSRP actualisé, des OMD, du Programme Economique et Financier, des politiques sectorielles et locales ainsi que du Programme de Gouvernement du Président de la République et devient ainsi le nouveau cadre de référence des interventions publiques.

674. La vision du Président de la République est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour concrétiser cette vision de développement, le PND devra permettre au terme de sa mise en œuvre en 2015 de **réaliser les fondements faisant de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020**. Ce résultat global a été traduit en 05 résultats stratégiques énoncés selon l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) qui a servi à la formulation du PND. Ces résultats majeurs sont :

- (1) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ;
- (2) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité ;
- (3) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ;
- (4) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et ;
- (5) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

675. Le PND comprend également des Plans d'Actions Prioritaires qui déclinent de façon précise les actions à mener, la programmation de ces actions ainsi que les institutions responsables de leur exécution et les indicateurs de résultats. Le PND capitalise tous les engagements du DSRP et sa mise en œuvre sera ponctuée par la production d'un rapport annuel de suivi afin de suivre la progression vers l'atteinte des résultats.

676. Toutefois, la mise en œuvre du PND pourrait être contrariée si les recommandations ci-après ne sont pas suffisamment analysées et prises en compte par les autorités compétentes. Il s'agit de :

- Mettre en place et rendre opérationnel le plus tôt possible le cadre institutionnel de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PND ;

- Sortir rapidement de la situation d'urgence et de relèvement consécutive à la crise postélectorale pour réorienter les efforts du Gouvernement sur les actions de lutte contre la pauvreté et le développement ;
- Aligner effectivement le cycle budgétaire sur les priorités définies par le PND ;
- Tout mettre en œuvre pour obtenir le point d'achèvement de l'initiative PPTE